

The background features several overlapping geometric shapes in various shades of green and blue. A large, light green circle is positioned at the top left. To its right is a dark green rounded rectangle containing the text 'PCDR Brugelette'. Below the circle is a white circle containing the text 'Partie I: Diagnostic socio-économique (juillet 2016)'. The bottom right corner contains a small blue rounded rectangle with the text 'joining nature & cities'.

PCDR Brugelette

Partie I:
Diagnostic
socio-
économique
(juillet 2016)

joining
nature
& cities

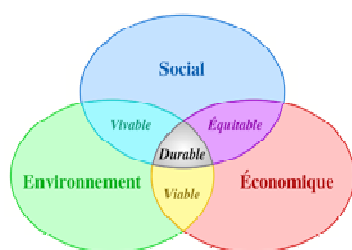
Préambule	4
I. Introduction.....	6
I.1 Les acteurs impliqués	6
I.1.1 La commune (Le demandeur) – son engagement politique	6
I.1.2 L’auteur du PCDR.....	6
I.1.3 L’organisme d’accompagnement	7
I.1.4 Autres acteurs	7
I.2 ODR et A21L.....	8
I.2.1 L’opération de développement rural (ODR), qu’est-ce que c’est ?.....	8
I.2.2 L’Agenda 21 Local (A21L), qu’est-ce que c’est ?	8
I.2.3 Principes du développement durable	9
I.2.4 Agenda 21 et PCDR.....	10
I.2.5 Méthodologie	11
I.3 Caractéristiques générales de la commune	15
I.3.1 Localisation	15
I.3.2 Occupation du sol.....	16
I.3.3 Potentiel foncier et dispersion	19
I.3.4 Critères de ruralité	20
I.4 Historique de la commune	22
I.5 Documents de planification, de développement et de gestion	24
II. Bilan des projets en cours	29
II.1 PCM	29
II.1.1 Historique	29
II.1.2 Objectifs.....	29
II.1.3 Bilan	30
II.2 Programme d’ancrage communal 2014-2016.....	31
II.3 Schéma directeur cyclable en Wallonie Picarde (2010).....	31
II.3.1 Historique	31
II.3.2 Objectifs.....	31
II.3.3 Bilan	31
II.4 Actions menées en faveur du Développement Durable	32
III. Analyse socio-économique.....	34
III.1 Géographie, Géologie, Hydrologie et cadre de vie	36
III.1.1 Structure physique	36
III.1.2 Structure naturelle	51
III.1.3 Paysage	58

III.1.4	Accessibilité	63
III.1.5	Structure du bâti.....	72
III.1.6	Consommation des ressources.....	85
III.1.7	Infrastructures techniques	89
III.2	Dynamique de développement.....	94
III.2.1	Structure socio-professionnelle	94
III.2.2	Économie locale.....	96
III.2.3	Agriculture	99
III.2.4	Secteur secondaire du secteur seconaire	102
III.2.5	Secteur tertiaire dont tourisme.....	103
III.3	Cohésion sociale	109
III.3.1	Structure démographique	109
III.3.2	Logement.....	115
III.3.3	Services à l'enfance et à la jeunesse	118
III.3.4	Enseignement	120
III.3.5	Services aux seniors.....	123
III.3.6	Sport et santé	125
III.3.7	Culture et gouvernance	127
IV.	Aide à la décision.....	134
IV.1	Situation de droit.....	134
IV.1.1	Plan de secteur	134
IV.1.2	Autres périmètres juridiques.....	135
IV.2	Moyens humains et financiers de la commune	136
IV.2.1	Composition du collège communal 2013-2018.....	136
IV.2.2	Liste des conseillers communaux complétant le collège	137
IV.2.3	Organigramme des services	137
IV.2.4	Capacité d'emprunt de la commune	137
IV.2.5	Propriétés publiques	138
V.	Bibliographie.....	139
VI.	Annexes	142
VI.1	Liste des abréviations.....	142
VI.2	Liste des arbres remarquables	144
VI.3	Situation de pouvoir d'emprunt.....	145
VI.4	Liste des cartes	146

Préambule

La commune de Brugelette s'engage dans une Opération de développement rural couplée à un Agenda 21L.

« Une opération de développement rural consiste en un **ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural** par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel.¹ »



« Un agenda 21 local est un processus qui vise à **engager une collectivité locale**, sur le **long terme**, dans la voie du **développement durable de son territoire**. Cela se traduit dans les faits par la rédaction, en collaboration avec la **population et les acteurs locaux**, d'un **plan d'actions concrètes** présentant des propositions d'actions à mettre en place à court, moyen et long terme.² »

Le présent rapport est la première partie d'un quintet constituant le programme communal de développement rural :

Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune ;

Partie II : Résultats de la consultation de la population ;

Partie III : Diagnostic partagé ;

Partie IV : Objectifs de développement ;

Partie V : Liste des projets pour atteindre les objectifs ;

Partie VI : Tableau récapitulatif détaillant les différents projets, la planification temporelle, les intervenants financiers et les objectifs poursuivis.

¹ Art 1. Du Décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural

² Pierre FONTAINE, ULB-IGEAT

Ce document est articulé comme suit :

- une introduction présente les différents acteurs impliqués et les caractéristiques générales de la commune ;
- un deuxième chapitre dresse un bilan des projets en cours ;
- le troisième représente la partie principale de l'étude, développée sur base des piliers du développement durable, il s'articule autour de l'environnement et le cadre de vie, la dynamique de développement et la cohésion sociale, eux-mêmes détaillés autour des cibles identifiées pour l'évaluation au cours des prochaines années de l'outil PCDR/A21L ;
- un dernier chapitre reprend l'ensemble des informations aidant à la prise de décision.

I. Introduction

I.1 Les acteurs impliqués

I.1.1 La commune (Le demandeur) – son engagement politique



Conseil communal, Administration communale de Brugelette,
Grand'Place à 7940 Brugelette – www.brugelette.be

En s'impliquant dans un PCDR agenda 21L, **l'Autorité communale s'engage** à agir sur la voie du développement durable en tant qu'**exemple pour tous** les acteurs du territoire et surtout à assumer le **rôle de moteur du processus**.

I.1.2 L'auteur du PCDR



La présente étude a été confiée à JNC Agence Wallonne du Paysage qui est le département wallon de la sa. JNC International, bureau d'études actif depuis 1968 dans le domaine de l'aménagement de l'espace.

Le siège de l'agence est situé rue Fosse au Sable, n°29 bte 1 à 1420 Braine-l'Alleud, tél. : 067/ 64.95.00 - fax : 067/ 63.98.00 - e-mail : awp@jnc.be.

Le siège social est situé chaussée d'Alseberg n°993 bte 4 à 1180 Bruxelles, tél. : 02/ 347.56.60 - fax : 02/ 345.58.55 - e-mail : jnc@jnc.be.

Le bureau dispose d'une équipe d'une cinquantaine de collaborateurs, parmi lesquels 8 chefs de projets.

Notre équipe dispose des profils professionnels suivants : architecte, conseiller en environnement, conseiller en mobilité, géomaticien, graphiste, paysagiste et urbaniste.

Direction de l'étude

Larissa PEIXOTO, Architecte - Urbaniste

Équipe scientifique et technique (par ordre alphabétique)

Eleonora CAMPANELLA, Architecte - Urbaniste

Julien GREVEREND, Architecte du patrimoine – Urbaniste et Géomaticien

Aurélien LECLERCQ, Paysagiste - Conseiller en environnement et en mobilité

Équipe administrative

Cristelle WLODARSKI, Paysagiste, Assistante de Direction.

I.1.3 L'organisme d'accompagnement



L'encadrement du processus participatif a été confié à la Fondation rurale de Wallonie (FRW), section de la Wallonie Picarde – Rue Henri Lemaire, 1 à 7911 Frasnes-lez-Anvaing.

Mme Stéphanie GUERIN, Mme Nathalie SQUERENS et Mme Brigitte THIENPONT, Agents de développement sont les chargées de mission pour la FRW.

La FRW est une fondation d'utilité publique.

Son rôle est d'aider les communes à élaborer et réaliser leur stratégie de développement rural. Pour ce faire, elle assure un service global, depuis les premières consultations citoyennes jusqu'à la réalisation des projets. Elle met à disposition des communes des agents de développement organisés en équipes pluridisciplinaires, épaulés par un réseau d'échanges d'expériences et un centre de documentation, soutenus par une formation continue.

I.1.4 Autres acteurs

D'autres acteurs seront impliqués comme certainement la population, l'ASBL Wallonie Picarde, les membres du contrat de rivière (CR), la commission locale de développement rural (CLDR), la Région Wallonne (RW) ...

I.2 ODR et A21L

I.2.1 L'opération de développement rural (ODR), qu'est-ce que c'est ?

La base légale du développement rural est le décret wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural complété par un arrêté de l'exécutif régional wallon du 20 novembre 1991.

L'ODR est élaborée autour d'un processus **participatif**, la population est un partenaire à part entière. Ce processus débouche sur l'élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Il énonce une **stratégie globale et intégrée sur tous les aspects de la vie locale** dont les projets peuvent être financés et / ou cofinancés par la Région Wallonne.

Le PCDR se compose, outre d'une étude socio-économique et d'un diagnostic des atouts et faiblesses du territoire, d'une série de fiches-projets dont l'exécution programmée sur 10 ans permettra concrètement d'atteindre les objectifs stratégiques de développement définis.

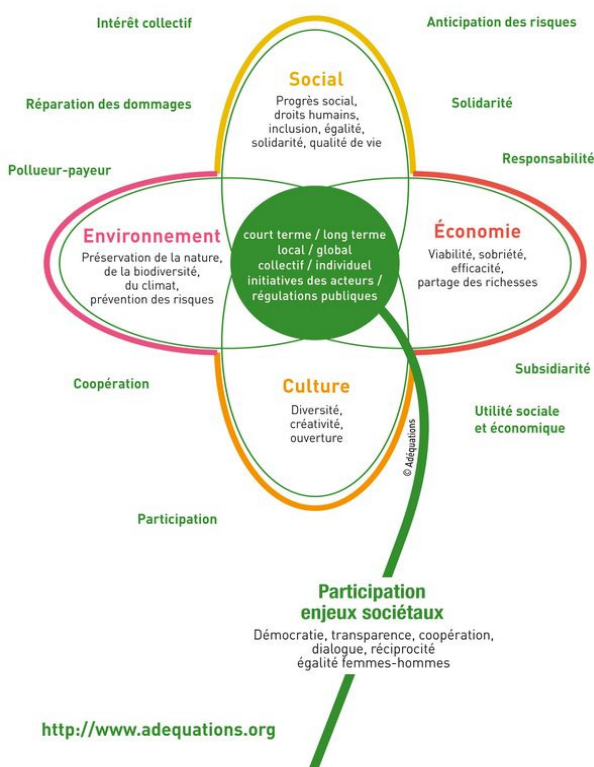
I.2.2 L'Agenda 21 Local (A21L), qu'est-ce que c'est ?

« Littéralement « agenda » veut dire « les choses à faire ». Le chiffre 21 se rapporte au 21^{ème} siècle. L'agenda 21 local, c'est donc ce que la collectivité locale va faire au niveau local au 21^{ème} siècle pour un développement durable »³.

³ V. POROT in Mettre en œuvre un Agenda 21 local dans sa commune. Guide de bonnes pratiques, inspiré d'expérience en Belgique et en Tunisie, IEC 2005

I.2.2.1.1.1 Il s'agit d'un programme d'**actions concrètes** à mettre en œuvre au sein d'une commune afin d'instaurer les **grands équilibres** entre et à l'intérieur des quatre forces majeures que sont le développement **social**, le développement **économique**, la **culture** et l'**environnement**. Une cinquième dimension entre en jeu, celle de la **gouvernance**. Afin d'être mené à bien, il nécessite **l'implication de tous les acteurs** du territoire – citoyens, entreprises, commerçants, secteur associatif et public – et **l'engagement politique fort** de la part des élus locaux.

I.2.2.1.1.2 L'agenda 21 local découle de l'agenda 21 mondial, établi en 1992 lors du sommet de la Terre de Rio (Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement). 173 nations y ont signé la déclaration de Rio et se sont engagées à mettre en place un agenda 21 au niveau national, régional et communal pour assurer un développement plus durable.



I.2.3 Principes du développement durable

Le « développement durable » (ou développement soutenable) est, selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland : « **Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.** »

Le développement durable vise donc à atteindre un développement humain tenant compte :

- du pilier social :
 - la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
 - le renforcement des capacités des plus démunis en leur donnant accès aux biens « matériels » (revenus, emploi, logement, éducation, santé, loisirs...) mais aussi « immatériels » (sécurité, considération, capacité de choix et d'auto-détermination).
- du pilier économique :
 - assurer des activités économiques en accordant la priorité à leur finalité de réponse aux besoins humains essentiels et de créations d'emplois ;
 - veiller à limiter l'impact sur l'environnement naturel et humain et à assurer des conditions de travail décentes.
- du pilier environnemental :
 - l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelle et lutte contre les pollutions, en tenant compte des capacités de production et de régulation limitées du milieu naturel.

- du pilier culture et gouvernance :
 - Le recours à la culture a comme objectif de fidéliser les comportements ;
 - La gouvernance vise à intégrer la participation citoyenne dans les prises de décisions, de même que la qualité des services publics et la solidarité avec les pays en voie de développement.

Par développement durable, on entend que le développement selon un axe donné ne peut pas contrecarrer ou nuire au développement selon les trois autres axes. Une action donnée ne doit pas nécessairement s'inscrire dans les quatre piliers du développement durable mais elle doit, tout au moins, ne pas nuire aux trois autres. L'illustration reprise ci-après résume la complexité du concept.

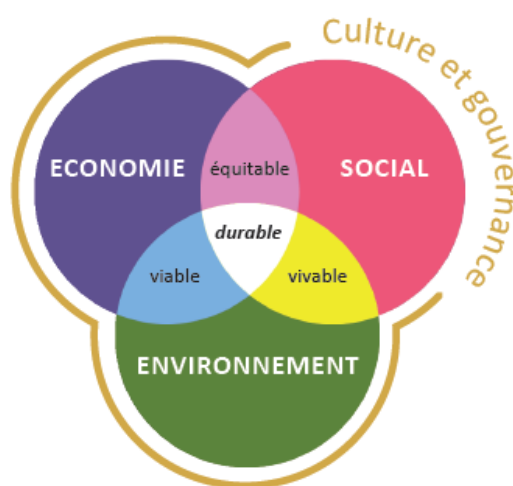


Figure 1 : les quatre piliers du développement durable

Le graphique montre la possibilité d'envisager les différents piliers du développement durable deux à deux, ce qui introduit les concepts de « développement viable », « développement équitable » et « développement vivable ».

Il introduit également une autre dimension, celle de « Gouvernance ». Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité, dans une démarche de développement durable. La gouvernance dépasse donc clairement le processus représentatif conventionnel pour associer plus largement les acteurs dans le processus décisionnel. Il s'agit d'une conception plus participative de la démocratie. Cette gouvernance implique :

- une consultation qui vise à détecter les problèmes et analyser les besoins des citoyens ;
- une concertation qui vise à associer les citoyens et acteurs impliqués dans la prise de décision concernant l'échelon local. Et même si la concertation implique un nombre plus restreint de personnes que la consultation, il est important de veiller à la représentativité de la communauté.

I.2.4 Agenda 21 et PCDR

La spécificité de l'A21L appliqué à un PCDR réside principalement dans l'amélioration continue du processus et son évaluation au départ d'indicateurs de développement durable.

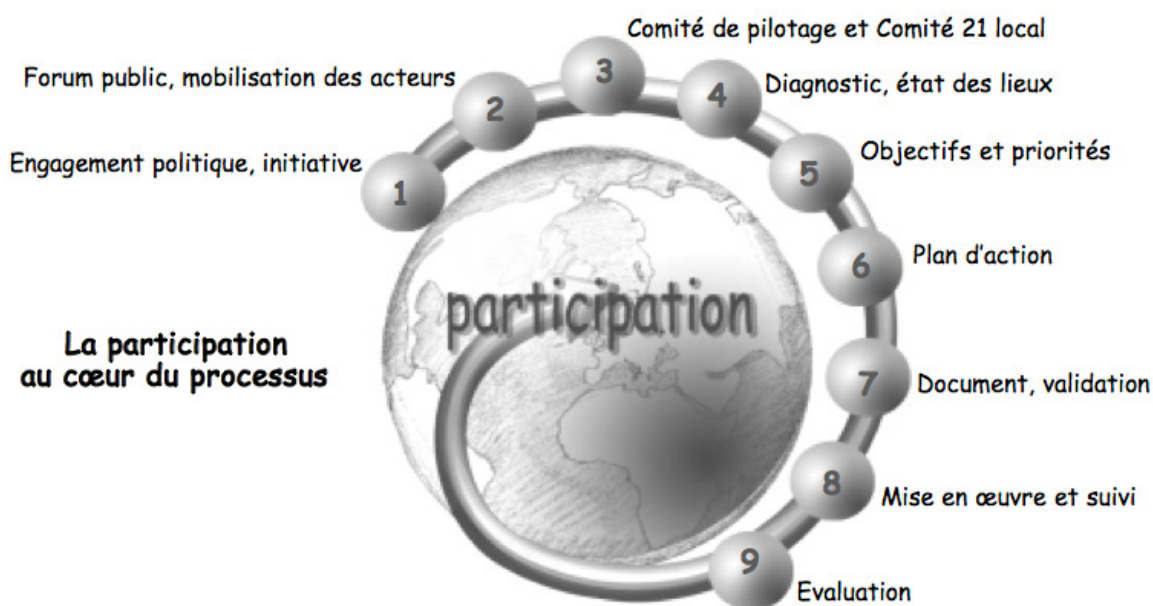


Figure 2 : Les étapes de l'Agenda 21 local (Source: Institut Eco-conseil⁴)

En plus de cette spécificité, quelques thématiques sont abordées plus en profondeur que dans un PCDR traditionnel, on peut citer notamment: la santé, le social, les relations Nord-Sud, la consommation, la gestion énergétique et les pratiques de l'administration communale...

Enfin, au delà de la mobilisation des acteurs locaux, le rôle de ces outils consiste à **susciter de nouvelles pratiques de coopération, à provoquer un changement de mentalité et une nouvelle culture du développement** par le partenariat de l'échelon local.

I.2.5 Méthodologie

Sur base du diagnostic posé, le PCDR/A21L définit les objectifs de développement qui seront concrétisés par la mise en œuvre de fiches-projets. Ces différentes étapes seront soumises à une évaluation systématique sous l'œil « A21L ».

Ainsi, les thématiques abordées dans la **phase diagnostic** sont structurées par cibles constituant le « radar » du développement durable selon les quatre piliers traditionnels.

⁴ V. POROT, *Mettre en œuvre un Agenda 21 local dans sa commune. Guide de bonnes pratiques, inspiré d'expérience en Belgique et en Tunisie*, IEC 2005

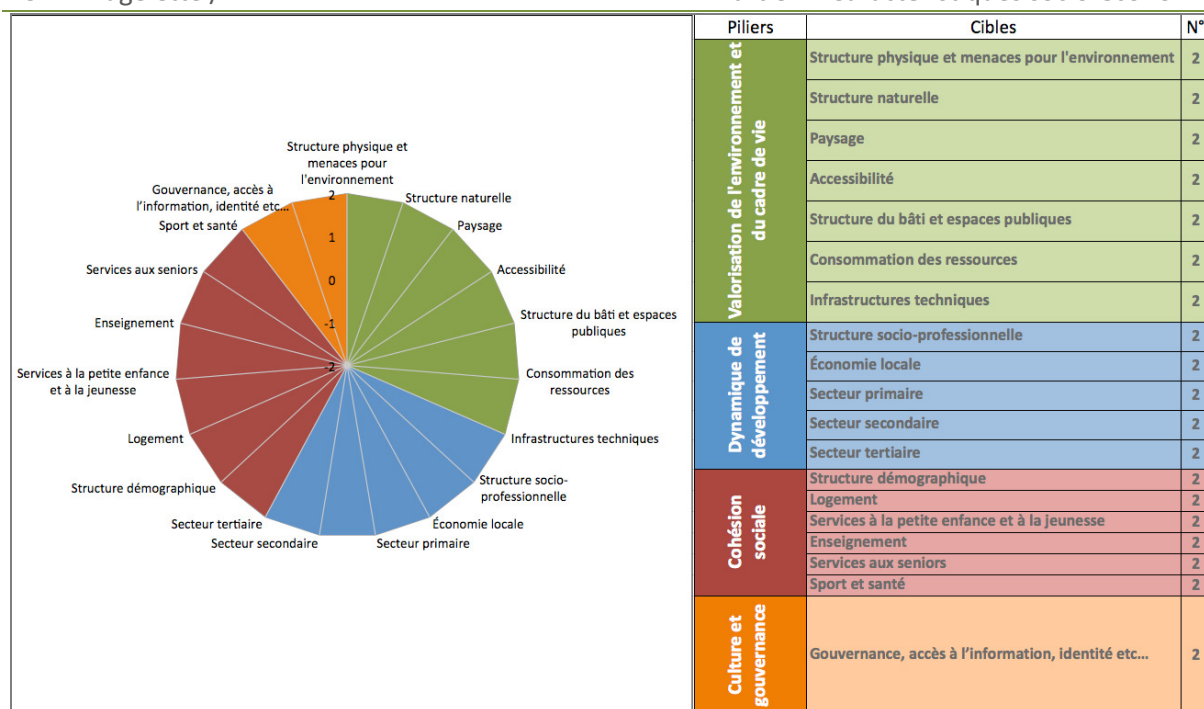


Figure 3 : Radar de durabilité – cibles de développement durable (JNC AWP)

Les **objectifs stratégiques et opérationnels** devront répondre aux quatre piliers et être suffisamment « SMART », c'est-à-dire :

- **Spécifique** (dans le sens de personnalisé),
- **Mesurable** (quels indicateurs?),
- **Ambitieux**,
- **Réaliste** {dans le sens d'accessible: pouvons-nous l'atteindre?}
- **Délimité dans le Temps** (combien de temps pour atteindre l'objectif?).

Exemple :

Objectif opérationnel :

- « équiper l'administration de biens «durables». Ce n'est en rien un objectif smart.
- « équiper, dès 2013, l'administration à 50 % des consommations pour lesquelles il existe un label écologique ou équitable ». C'est un objectif smart.

Lors de la phase **d'élaboration des fiches-projets**, les groupes de travail et la CLDR auront comme tâche d'évaluer les propositions de projets sur base d'une grille d'évaluation structurée par cible de développement durable.

Cette évaluation qualitative permettra de mesurer l'impact des projets sur le territoire par thématique et constituer ainsi un outil d'aide à la décision.

I.2.5.1.1.1 Impact du projet sur le territoire	I.2.5.1.1.2 cote
I.2.5.1.1.3 Impact très négatif	I.2.5.1.1.4 - 2
I.2.5.1.1.5 Négatif	I.2.5.1.1.6 - 1
I.2.5.1.1.7 Neutre	I.2.5.1.1.8 0
I.2.5.1.1.9 Positif	I.2.5.1.1.10 + 1
I.2.5.1.1.11 Très positif	I.2.5.1.1.12 + 2

Figure 4 : Grille d'évaluation des projets par cible (JNC AWP)

Enfin, la durabilité du territoire, objectif majeur de l'agenda 21, pourra être mesurée quantitativement lors de la **phase de suivi**, par l'utilisation d'un tableau d'indicateurs déterminés par cible.

Piliers	N°	Cibles	Cote	Indicateurs	-2	-1	0	1	2
Valorisation de l'environnement et du cadre de vie	1	Structure physique et menaces pour l'environnement	0						
	2	Structure naturelle	0						
	3	Paysage	0						
	4	Accessibilité	0						
	5	Structure du bâti et espaces publics	0						
	6	Consommation des ressources	0						
	7	Infrastructures techniques	0						
Dynamique de développement	8	Structure socio-professionnelle	0						
	9	Économie locale	0						
	10	Secteur primaire	0						
	11	Secteur secondaire	0						
	12	Secteur tertiaire	0						
Cohésion sociale	13	Structure démographique	0						
	14	Logement	0						
	15	Services à la petite enfance et à la jeunesse	0						
	16	Enseignement	0						
	17	Services aux seniors	0						
	18	Sport et santé	0						
Culture et gouvernance	19	Gouvernance, accès à l'information identité, coopération et visibilité	0						

Figure 5 : Tableau d'indicateurs par cible (JNC AWP)

La commune pourra ainsi faire le bilan de l'évolution de son territoire au fil des années et disposer d'un outil de gestion permettant de tendre vers l'équilibre souhaité entre les développements social, économique et environnemental.

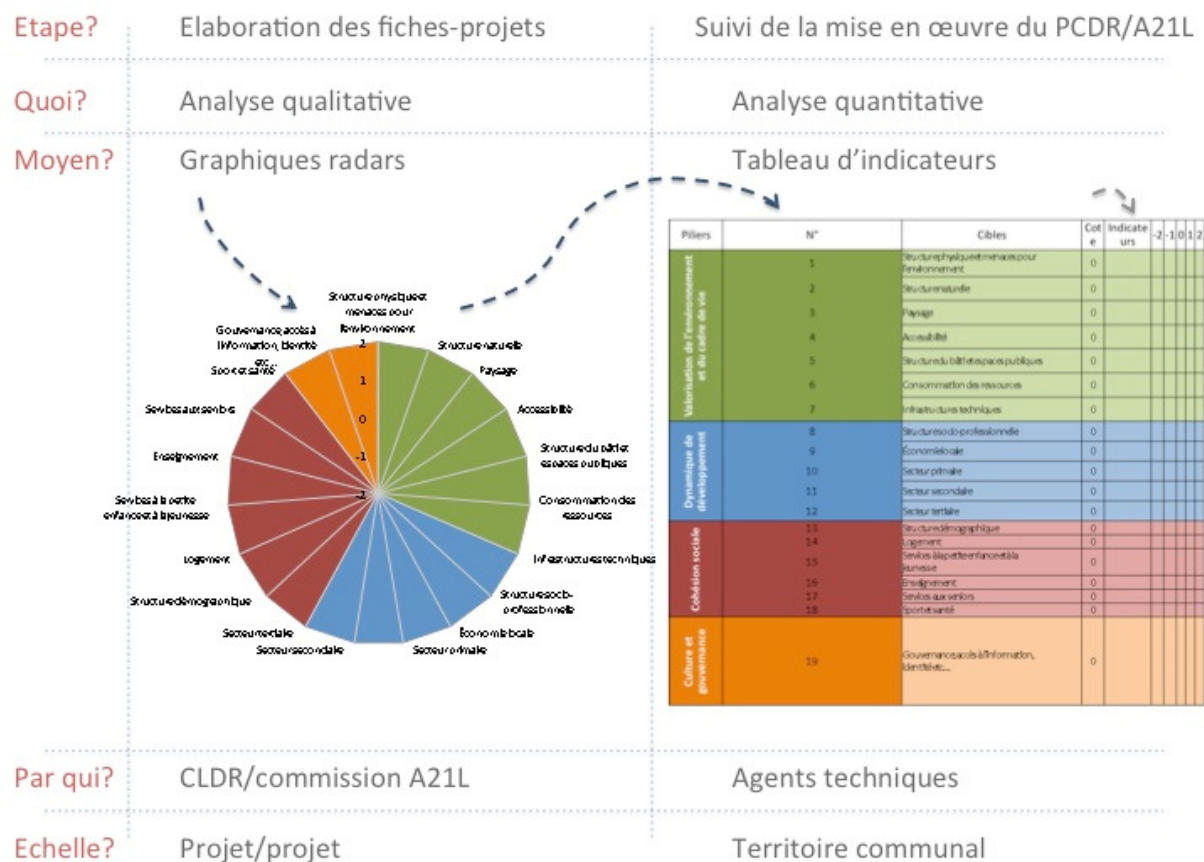


Figure 6 : Synthèse de l'évaluation de durabilité (JNC AWP)

I.3 Caractéristiques générales de la commune

I.3.1 Localisation

Au Nord de la province du Hainaut, la commune de Brugelette est reprise dans le territoire de la Wallonie Picarde. Elle est située entre Mons et Ath. La commune de Brugelette est traversée par la Dendre orientale.

Bien qu'accueillant un parc animalier de renommée internationale, Pairi Daiza ou encore un des jardins exceptionnels de Wallonie, celui du château d'Attre et malgré qu'elle soit traversée par plusieurs infrastructures très fréquentées (deux routes nationales, une ligne de chemin de fer et une ligne TGV) et qui se trouvent à proximité (aérodrome de Chièvres, SHAPE⁵ à Mons), Brugelette reste très discrète, et peu visible depuis l'extérieur, même depuis la N56.

CHIFFRES CLES

2.840 hectares

3.510 habitants

124 hab./km²

90 % de zones non urbanisables

5 villages

Parc « Pairi Daiza »



Figure 7 : Localisation de Brugelette au sein de la Belgique (JNC AWP)

⁵ Supreme Headquarters Allied Power Europe (Grand quartier général des puissances alliées en Europe)

I.3.2 Occupation du sol

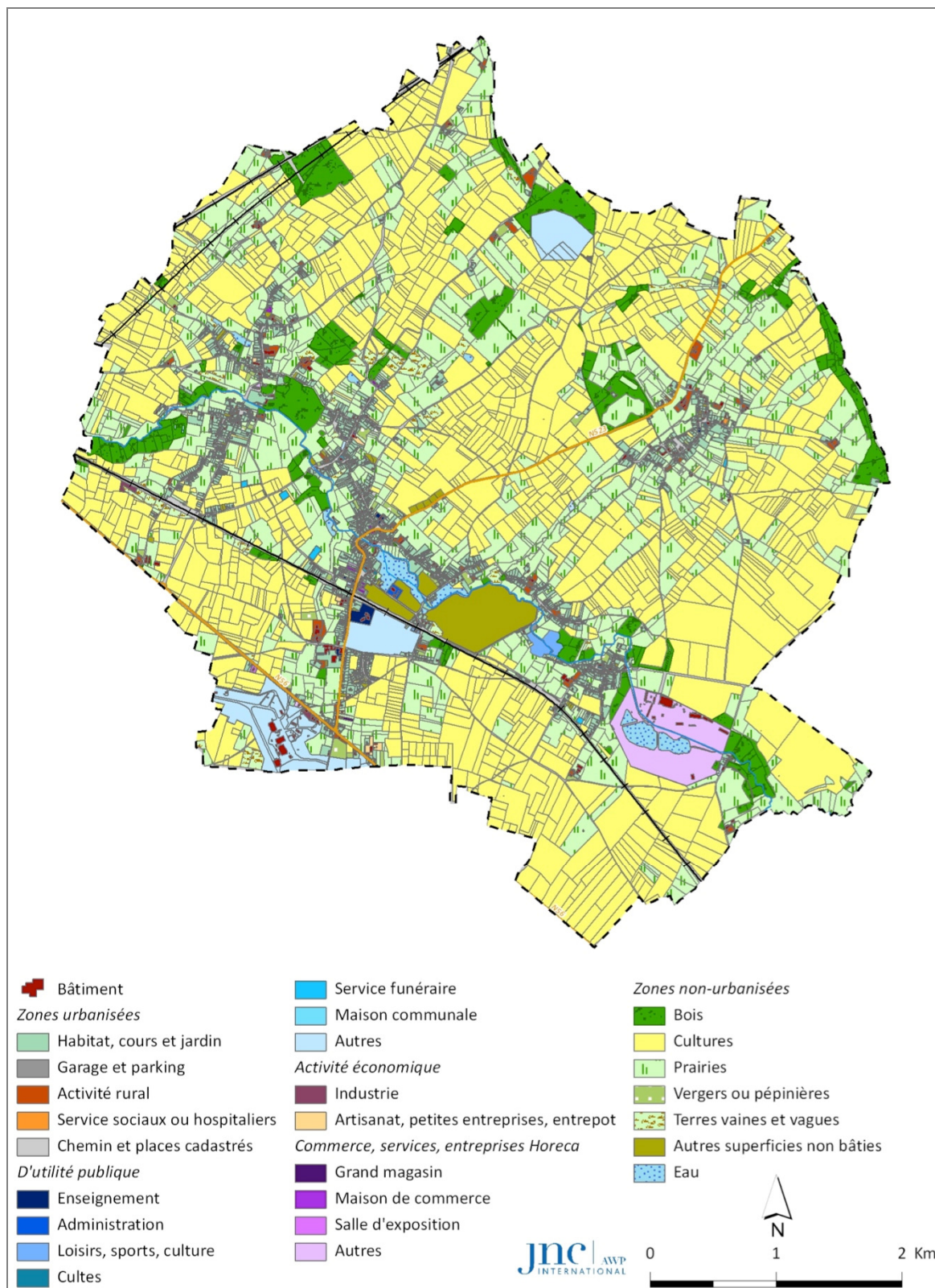


Figure 8 : Carte d'occupation du sol (JNC AWP – voir carte n°1 au format A1)

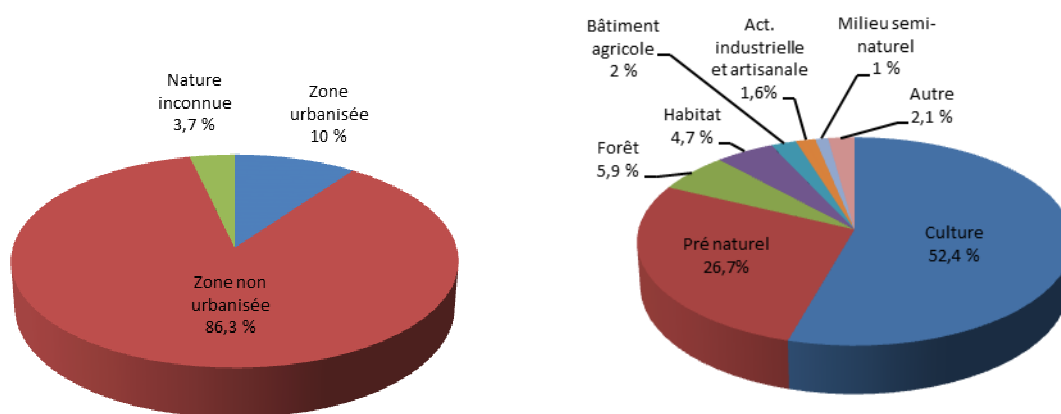


Figure 9 : Répartition entre les zones urbanisables et non urbanisables (2011) (Source : Cadastre)

I.3.2.1.1 Figure 10 : Principales catégories d'utilisation du sol (2011) (Source : Cadastre)

Brugelette est une commune **majoritairement agricole** avec **79 % du territoire couverts de terres cultivées et prairies**. Les **forêts** occupent 5,9 % du territoire. Au final, les **espaces non bâtis** **représentent presque 90 %** du territoire communal.

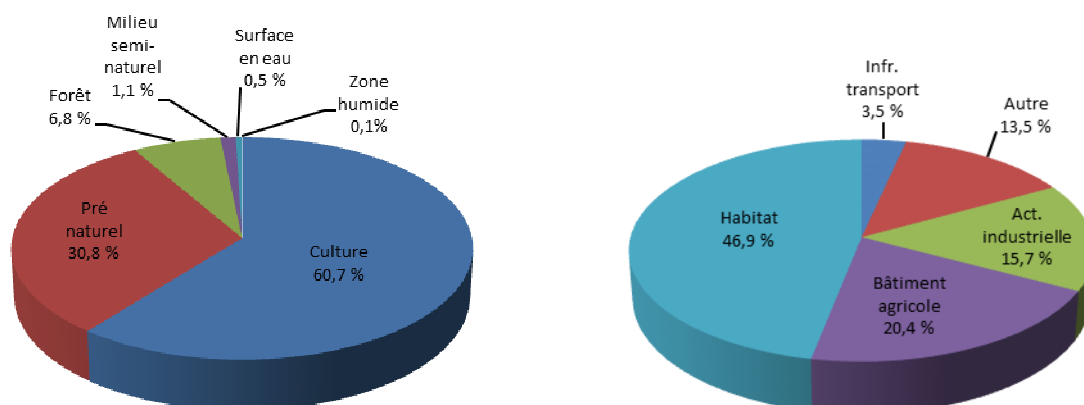


Figure 11 : Répartition des zones non urbanisées (2011) (Source : Cadastre)

Figure 12 : Répartition des zones urbanisées (2011) (Source : Cadastre)

En dehors du couvert agricole, le territoire est marqué par des noyaux bâtis entourés de prairies et de larges superficies générées par la présence d'acteurs locaux spécifiques :

- le parc animalier « Pairi Daiza » (commerces - entreprises - HORECA - autres) ;
- le site de l'ancienne sucrerie (autres superficies non-bâties) ;
- le parc communal (utilité publique - autres) ;
- le SHAPE.

Au sein des **espaces bâtis** (± 10 % du territoire), les habitations occupent près de la moitié de la surface (46,9 %). Les zones d'habitations ont augmenté de plus de 10 % entre 2002 et 2011 soit 13,4 ha.

Les bâtiments et terrains consacrés à l'**activité économique** (autre qu'agricole) occupent moins de 50 hectares, ce qui représente moins de 2 % de la superficie de la commune.

Les **bâtiments agricoles** (fermes, granges, étables, hangars et autres dépendances) représentent également 2 % du territoire communal.

Les équipements communautaires occupent 16 hectares (0,5 % du territoire).

	2002	2006	2010	Evolution 2002-2010
Superficie artificialisée dont	279,9	286,4	283,5	1,29%
- Terrains résidentiels	122,5	127,5	133	8,57%
- Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	3	2,8	2,8	-6,67%
- Terrains occupés par des services publics et équipements communaux	16,2	16,3	16,1	-0,62%
- Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	18,4	18,4	18,4	0,0%
- Terrains occupés par des bâtiments agricoles	65,5	66,2	57,8	-11,76%
- Terrains à usage industriel et artisanal	43,7	44,5	44,5	1,83%
- Carrières, décharges et espaces abandonnés	0,7	1,1	1,1	57,14%
- Infrastructures de transport	9,8	9,8	9,8	0,0%
Autres dont	2.456	2.449,7	2.452,7	-0,13%
- Terres arables et cultures permanentes	1.487,4	1.488,7	1.489	0,11%
- Surfaces enherbées et friches agricoles	767,8	760,1	756,5	-1,47%
- Forêts	166,3	166,3	166,3	0,0%
- Milieux semi-naturels	29,5	29,5	29	-1,69%
- Zones humides	0,4	0,4	0,4	0,0%
- Surfaces en eau	4,6	4,6	11,4	147,83%
Terrains de nature inconnue (dont terrains non cadastrés)	104,4	104,1	104,2	-0,19%

Tableau 1 : Principales catégories d'utilisation du sol (Source : Cadastre)

Les communes voisines à Brugelette sont les communes d'Ath (au Nord), de Silly (au Nord-est), de Lens (au Sud-est) et de Chièvres (à l'Ouest). Leurs superficies sont précisées ci-dessous :

- Brugelette : 2.840 ha
- Ath : 12.790 ha
- Chièvres : 4.740 ha
- Lens : 4.980 ha
- Silly : 6.860 ha

Ainsi, Brugelette est la commune la plus petite parmi ses communes limitrophes. Malgré cette différence de superficie, Brugelette présente des **caractéristiques** d'occupation du sol **semblables** aux autres communes, avec un pourcentage important de zones non-urbanisées (86,8 % pour Brugelette et 87 % pour les communes voisines), dont la répartition se fait essentiellement entre les cultures et les prés naturels. Brugelette se démarque néanmoins des autres communes au sujet de l'évolution des zones urbanisées. En effet, entre 2002 et 2011, alors que les communes limitrophes ont, en moyenne, connu une croissance des zones urbanisées généralisée (augmentation dans toutes les catégories), Brugelette observe une diminution au niveau des zones occupées par des commerces, bureaux et services, des zones de services publics et équipements communaux, des bâtiments agricoles et des zones à activité industrielle ou artisanale. Toutefois, les zones d'habitat augmentent ainsi que les zones de carrières, décharges ou abandonnées. Concernant les zones non-urbanisées, les variations sont faibles, mais inverses : positivement pour Brugelette et négativement pour les autres. Brugelette ne se différencie donc pas considérablement des communes limitrophes.

	2011		Évolution 2002-2011	
	Brugelette	Communes voisines	Brugelette	Communes voisines

Zones urbanisées	9,5 %	9,4 %	-0,4 %	1,8 %
Terrains résidentiels	4,8 %	6,0 %	1,2 %	1,3 %
Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	0,1 %	0,2 %	-0,7 %	0,4 %
Terrains occupés par des services publics et équipements communaux	0,4 %	0,4 %	-4,2 %	1,1 %
Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	0,6 %	0,3 %	0,0 %	3,8 %
Terrains occupés par des bâtiments agricoles	2,0 %	1,1 %	-1,3 %	0,3 %
Terrains à usage industriel et artisanal	1,2 %	0,8 %	-2,2 %	2,7 %
Carrières, décharges et espaces abandonnés	0,0 %	0,0 %	5,0 %	1,1 %
Infrastructures de transport	0,3 %	0,7 %	0,0 %	13,8 %
Autres espaces artificialisés	0,0 %	0,0 %	0,0 %	12,2 %
Zones non urbanisées	86,8 %	87,0 %	0,4 %	-0,2 %
Terres arables et cultures permanentes	52,4 %	51,0 %	0,0 %	-0,1 %
Surfaces enherbées et friches agricoles	26,8 %	29,6 %	-0,1 %	-0,3 %
Forêts	5,9 %	5,8 %	0,0 %	0,0 %
Milieux semi-naturels	1,0 %	0,5 %	-0,2 %	0,4 %
Zones humides	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,1 %
Surfaces en eau	0,7 %	0,2 %	36,8 %	0,1 %
Terrains de nature inconnue (dont terrains non cadastrés)	3,7 %	3,6 %	-0,3 %	-0,4 %

Tableau 2: Principales catégories d'utilisation du sol pour la commune de Brugelette et les communes limitrophes
(Source : Cadastre)

I.3.3 Potentiel foncier et dispersion

Des 192 hectares de **zones urbanisables** au plan de secteur, **136,4 sont effectivement urbanisés**⁶, d'où résulte un **potentiel foncier** de près de 55,6 ha (**29 %**) sur tout le territoire communal. Celui-ci est réparti entre l'habitat à caractère rural (95,9 %) et l'habitat (4,1 %). Le potentiel foncier est principalement réparti en périphérie, sur les quatre villages de la commune. En effet, les disponibilités sur Brugelette-Centre sont plus restreintes et éparpillées en dehors du site inoccupé de la Sucrerie.

⁶ Calcul théorique réalisé sur base cartographique (fond cadastral sur plan de secteur).

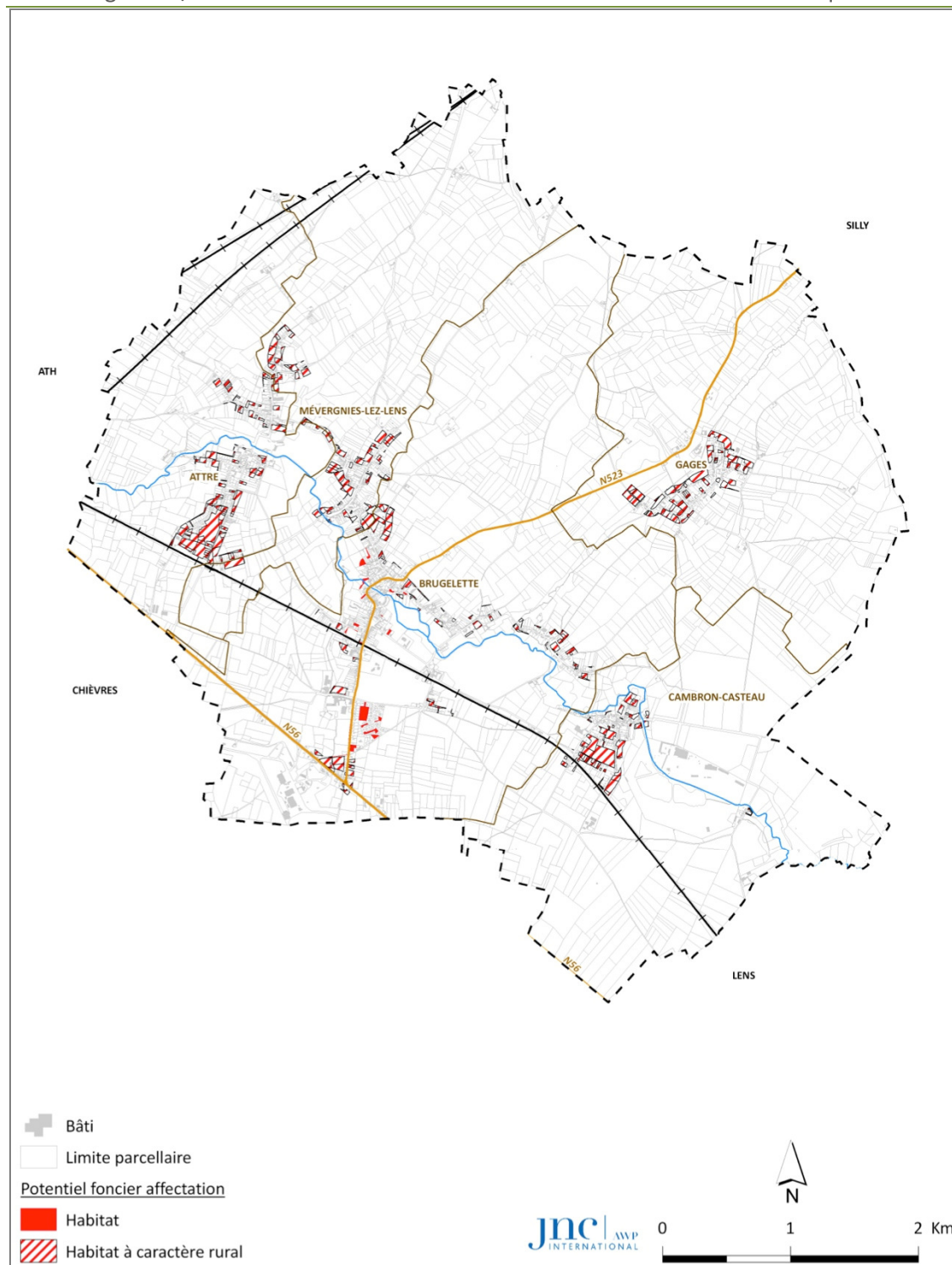
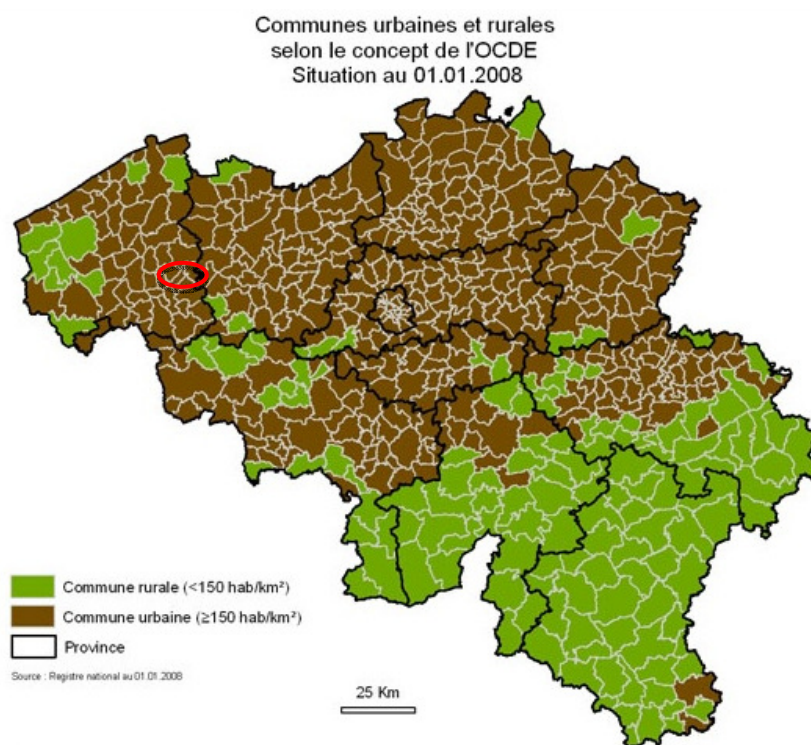


Figure 13 : Carte du potentiel foncier (JNC AWP)

I.3.4 Critères de ruralité

Bien que ressenti incontestablement de manière subjective en parcourant le territoire, pour prétendre aux subsides potentiels relatifs au développement rural réglementé par le décret du 6 JUIN 1991, il est nécessaire de confirmer « scientifiquement » le caractère rural de la commune.



I.3.4.1.1 Figure 14: Communes rurales selon le concept de l'OCDE en 2008 (Source : <http://statbel.fgov.be>, 2013)

Le critère retenu pour distinguer les communautés rurales des communautés urbaines selon l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) est celui de la densité de population. **Le seuil de densité retenu a été fixé à 150 habitants au km².**

Avec une densité de 124 hab/km², Brugelette est bien reconnue comme commune rurale.

Le Gouvernement wallon, dans une note d'orientation portant sur la création d'un Fonds d'Impulsion du Développement Economique Rural (FIDER) réalisée en juin 2005, a lui aussi dû définir des critères de ruralité.

- une superficie non bâtie supérieure à 80 % :
pour Brugelette, les surfaces non urbanisées représentent plus de 90 % ;
- une occupation du sol agricole supérieure à 54 % :
les terrains agricoles de la commune (champs et prairies) occupent près de 80 % du territoire ;
- une occupation du sol forestière supérieure à 17 % :
les zones forestières de l'entité représentent moins de 6 %.

Brugelette répond donc aux critères de ruralité hormis pour les surfaces sylvoles qui sont plus restreintes.

I.4 Historique de la commune⁷

Les indices les plus anciens témoignent d'une occupation ancestrale de la vallée de la Dendre. En ce qui concerne Brugelette, ceux-ci se concentrent principalement autour du cœur de la commune. Des silex taillés (néolithiques), ont été retrouvés dans le hameau de Bolignies (localisation actuelle des bassins de décantation de l'ancienne sucrerie), et à la chapelle de Frésignies (située au Nord du cœur du village). Un diverticulum (chemin secondaire), reliant Soignies à Mons, passait alors dans la commune.

Au Moyen-âge, quatre seigneuries occupaient le territoire (Hérimez, Brugelette-Mévergnies-lez-Lens, Bolignies et Brakel). C'est à cette époque, vers 1070, qu'apparaît le nom « Brugelette » désignant alors la paroisse.

Plusieurs communautés religieuses ont investi la commune. Plusieurs bâtiments sont encore présents :

- l'hôpital de Bolignies (1325), accueille l'Institut Sainte-Gertrude : d'abord rattaché à un hôpital (celui de Wisbecq) en 1557, il fut occupé ensuite par un pensionnat de 1797 à 1835. Jusqu'en 1853, un collège de Jésuites français prit le relais. Les Sœurs de l'Enfant-Jésus y fondirent l'Institut Sainte-Gertrude après en avoir successivement fait une pension pour dames, une école ménagère, et un institut pour enfants handicapés ;
- la chapelle Saint-Nicolas d'Hérimez, maintenant Chapelle des Carmes : elle fut occupée successivement par des frères Bogards, des Carmes (de 1569 à 1796), des Sœurs Recollectines (1901) et des Carmélites (1929-1956). Actuellement propriété communale, un projet de reconversion de ce bâtiment est à l'étude notamment pour renforcer l'offre culturelle⁸ ;
- l'abbaye cistercienne : l'histoire de cette abbaye commence en 1148 lorsque Saint-Bernard la fit construire. Elle proliféra rapidement et son rayonnement s'étendit au-delà du Comté du Hainaut. Elle fonda d'autres monastères, à Ath comme à Valenciennes ou Gand. Son déclin fut engendré dans un premier temps par les guerres du Roi Louis XIV qui ruinèrent le Hainaut. Sa suppression, quant-à-elle, fait suite à la décision de l'Empereur d'Autriche Joseph II, en 1783, qui la classa parmi les monastères et couvents inutiles. Les moines se font expulser en mai 1789. Le domaine est ensuite acheté par la famille de Val de Beaulieu qui y fait construire le château de Cambron. Plusieurs éléments témoignent encore de ce passé : la Haute Porte, le Puits, la Tour de l'Église abbatiale (d'une hauteur de 54 mètres), la Crypte, l'Escalier d'honneur, des tombeaux en enfeu...

Cet héritage est toujours visible au sein du site exploité par le parc Pairi Daiza depuis 1993.

Sous l'Ancien Régime, le village d'Attre et son village voisin Arbre, formaient également une communauté religieuse, administrative et agricole. C'est en 1803 que ces paroisses furent séparées.

Situés sur des sols fertiles, l'activité principale de chacun des villages est restée l'agriculture. Les cultures se composaient de céréales, légumineuses, fourrages, colza, lin, pommes de terre, légumes et fruits. L'élevage, de chevaux et bétail, était également présent. Dans le courant du XIX^{ème} siècle, des industries non-agricoles sont apparues dans l'ensemble de la commune. Ainsi, plusieurs brasseries, moulins, une taillanderie, une distillerie, une fabrique de chicorée, une scierie, etc., étaient réparties entre les villages. Toutefois, l'activité la plus ancienne et aussi la plus importante est celle liée aux carrières. En 1830, deux carrières de calcaire et deux carrières de grès étaient exploitées sur l'entité de Mévergnies-les-Lenz. En 1858, 4 carrières se trouvaient sur le territoire d'Attre. Les traces de ces carrières sont encore visibles actuellement, certaines n'ayant pas été rebouchées.

⁷ Source : Communes de Belgique. Dictionnaire d'Histoire et de géographie administrative, Crédit Communal de Belgique et Renaissance du Livre, Bruxelles, 1980-1982, 2 vol et brugelette.be.

⁸ Un permis d'urbanisme avait été délivré pour un projet de reconversion. Cependant les subsides escomptés n'ont pas été reçus et le permis est aujourd'hui périmé. Les réflexions sont donc à relancer (fiche –projet LT 12).

Par ailleurs, la première sucrerie de la commune fut fondée en 1836. Son exploitation a été récemment stoppée (en 2008) et la majeure partie de ce site a été démolie excepté les bureaux administratifs et le hangar qui héberge le service travaux de l'administration communale.

Depuis la réorganisation des communes belges en 1977, les cinq entités d'Attre, Brugelette, Cambron-Casteau, Gages et Mévergnies-Lez-Lens composent la commune actuelle.



Figure 15 : carte Ferraris de la commune de Brugelette (source : Bibliothèque Royale de Belgique)

I.5 Documents de planification, de développement et de gestion

Documents d'orientation supracommunaux	Territoire	Objectifs	Applications sur Brugelette
PWDR	Wallonie	• améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers ; • améliorer l'environnement et l'aménagement de l'espace rural ; • développer l'économie des zones rurales.	
SDER	Wallonie	• orienter les révisions des plans de secteur, servir de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels.	
Contrat de Rivière	Bassins de la Dendre	• protéger et restaurer les cours d'eau et leurs abords • valoriser les ressources en eau du bassin.	• programme d'actions triennal: • 2014-2016 et 2017-2019.
Projet de Territoire	arrondissement de Tournai-Ath-Mouscron (Wallonie Picarde)	• plan d'actions, comprenant près de 80 projets (18 projets structurants et 60 chantiers) répartis en 7 axes stratégiques, cet outil ambitionne d'offrir à la Wallonie Picarde les moyens de faire face aux enjeux à venir et de se positionner par rapport à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et à la métropole bruxelloise.	• processus d'amélioration continue menée par le CHOQ.
Schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde	arrondissement de Tournai-Ath-Mouscron (Wallonie Picarde)	• identifier les points forts et les points faibles du système actuel de déplacements ; • définir une politique globale de déplacements sur l'ensemble de la Wallonie picarde, répondant mieux aux besoins des habitants tout en proposant des alternatives à l'usage de la voiture individuelle ; • proposer une hiérarchisation du réseau de voiries, tant pour les véhicules légers que pour le charroi lourd, cohérente avec les contraintes spécifiques de chaque secteur de la WAPI, et déterminer les adaptations nécessaires à mettre en œuvre ; • analyser les projets portés par les différents acteurs et faire une analyse prospective des documents d'urbanisme, de façon à définir des schémas cohérents et globaux ; • développer le cyclotourisme au sein du territoire.	• sécurisation de la N56 ; • améliorer l'accessibilité au Parc Pairi-Daiza ; • développement de l'intermodalité (continuités piétonnes) entre la Gare SNCB de Cambron Casteau et le Parc Pairi-Daiza.

Documents d'orientation communaux	Enjeux
Déclaration de politique communale 2013-2018	• Axe du développement durable : ○ Agriculture : soutien aux agriculteurs pour une utilisation responsable des ressources, pour la réduction du recours aux produits phytosanitaires et pour la promotion des produits locaux ; ○ Commerces et PME : promotion du marché hebdomadaire, recensement des centres d'activité actifs sur la commune, réservation d'une zone d'activité économique et artisanale (TPE) sur l'ancien site de l'ancienne sucrerie, soutien aux collaborations « public-privé » pour les commerces et entreprises locaux ; ○ Aménagement du Territoire : cohérence entre les outils de planification, mise en œuvre une CCATM⁹ et du PCDR/A21, élaboration d'un PCDN, consultation automatique de la conseillère en aménagement du territoire, intégration de la sécurité routière, mise en route de la ZACC « Avon les Roches » ; ○ Energies : mise en place d'un plan de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, investissements pour diminuer la consommation, information des citoyens ; • Axe de l'action sociale : ○ Accueil temps libre : plaine communale, accueil extrascolaire, amélioration de la qualité ; ○ Enseignement : maintien d'un réseau d'enseignants communal de qualité, avec un projet pédagogique cohérent et une offre diversifiée, avec un accès garanti, enseignement aux enfants de la citoyenneté, du respect, de la tolérance, de la lutte contre la violence, création des partenariats, mise à disposition du matériel pédagogique ; ○ Jeunes : soutien des associations et développement de projets communs avec elles, développement d'espaces de jeux ; ○ Seniors : encouragement des rencontres intergénérationnelles, réflexion sur la politique de santé, réaffirmation des services existants ; ○ Social et cohésion sociale : encouragement du dialogue entre les multiples composantes de la population ; • Axe du cadre de vie : ○ Culture : soutien des activités culturelles, renforcement des partenariats avec la Maison Culturelle d'Ath, développement de nouvelles activités avec les artistes locaux, aménagement d'un espace culturel, éveil des jeunes à la culture, mise à portée de tous de la culture ; ○ Cimetières : entretien et embellissement des cimetières, mise en valeur des monuments, mise en conformité des cimetières, aménagement d'un espace cinéraire ; ○ Environnement : sensibilisation à la propreté publique, mise en pratique du Plan Maya, mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement, en faveur des cours d'eau avec le Contrat de Rivière, plan de réduction des déchets, sanction des incivilités environnementales et dégradations de l'espace public, insister pour le projet de la station d'épuration ; ○ Information : actualisation du site communal avec la liste des commerces et activités, premiers pas vers l'e-administration, collaboration avec la télévision régionale Notélé et avec la presse locale, rencontre avec les citoyens ; ○ Logement : veiller à ce que chaque citoyen occupe un logement décent dans un lieu sain et sécurisant, recours systématique aux « plans d'ancrage communaux » financés, recherche de toute opportunité de partenariat, mise en place d'un guichet d'information, projet de logement pour les PMR et personnes âgées, offre de logement pour l'arrivée de nouvelles familles ; ○ Mobilité : réfection ou création de trottoirs pour les usagers faibles, réfection et entretien des sentiers existants, développement d'un service de transport à la

⁹ Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

	demande de type taxi social, intégration de la conseillère en mobilité dans l'élaboration des projets, poursuite des efforts déjà entrepris pour la sécurité routière ; ○ Qualité de vie : préservation de la vie associative riche, écoute des habitants concernant la gestion des villages, encouragement de leur participation pour les différents outils (PCDR, CCATM, CCA, A21L, etc) ; ○ Sécurité des biens et des personnes : assurer la sécurité de chacun, accentuation de la communication entre les services de police, les citoyens et les mandataires communaux, mise en place de campagnes de prévention et de répression, sollicitation de la Zone de Police afin de bénéficier d'une présence policière lors de certains événements, mise en place d'un plan d'urgence et d'intervention (PLANU) ; ○ Sécurité routière : garantie de la sécurité des piétons et cyclistes, sécurisation pour les publics les plus exposés, intensification des actions de sensibilisation et de prévention, mise en priorité de la propreté publique, amélioration de l'éclairage public, contrôle de la traversée des villages par les poids lourds et respect des limites de tonnage, optimisation de la sécurité des enfants aux abords des écoles ; ○ Sports : politique de diversification de l'offre, coordination de la gestion des infrastructures sportives communales, relance du dossier pour la création d'un espace multisports dans le parc communal ; ● Axe des ressources communales : ○ Personnel communal : permettre au personnel communal de participer à des formations continues et/ou spécifiques, attention portée à leurs demandes et maintien d'une communication constructive ; ○ Finances : poursuite de la maîtrise de la dette, gestion plus analytique des finances, préférence pour les investissements visant à réduire les coûts énergétiques et de fonctionnement, suivi attentif de l'augmentation des dépenses du CPAS et de la Police, priorité aux appels à projet subventionnés, attention portée à ce que les financements du CPAS et des fabriques d'église répondent aux besoins, mettent en avant de nouvelles synergies et créent des partenariats intéressants, vigilance sur les sommes allouées à la zone de police et aux service de secours ; ○ Travaux : élaboration d'un planning de réfection des voiries, veiller à la réfection et entretien des voiries, aménagement avec cohérence des routes et trottoirs, entretien régulier et tests des bouches d'incendie, élaboration d'un planning de rénovation des bâtiments communaux, concertation régulière avec le SPW et la Province pour entretenir et sécuriser les voiries.
Plan Communal de Mobilité (PCM)	● améliorer l'accessibilité et la mobilité, satisfaire les besoins en termes de stationnement, encourager et sécuriser les déplacements des modes doux, favoriser les déplacements des PMR. (cf. II.1)
Plan Maya ¹⁰	● les actions sur Brugelette : ○ plantation d'arbres d'alignement ; ○ réalisation d'un semis de 50 ares de pré fleuri (semence à 60 % mellifère au moins) et d'un verger dans le parc communal ; ○ tenues de conférences ○ visite d'un rucher ; ○ instauration du fauchage tardif ; ○ Zéro Phyto dans les espaces publics et actions de sensibilisation pour les particuliers ;

Figure 16: Documents d'orientation en application sur Brugelette (JNC AWP)

¹⁰ Lancé en 2011, le Plan Maya a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie. (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

Documents réglementaires	Remarques (voir point IV.1)
Plan de secteur	Plan de secteur Ath-Lessines-Enghien (adopté par Arrêté Royal du 17 juillet 1986).
Règlement communal d'urbanisme (RCU)	/ La commune ne dispose pas de RCU.
Plan Communal d'Aménagement (PCA)	PCA n°1 (adoption le 27/03/1985) : dans le centre de Brugelette, couvrant la rue de la Chapelle et le lieu-dit « Espace de la Brune » et PCA n°2 dit « Parc Paradisio » à Brugelette (Cambron-Casteau) en dérogation au plan de secteur (adoption définitive le 14/07/2009).
Zone protégée en matière d'urbanisme (ZPU)	/ La commune ne dispose pas de ZPU.
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR)	/ La commune ne dispose pas de RGBSR.
Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)	ZACC n°1 « Avon-les-Roches » (affectation : habitat) et ZACC n°2 (affectation : habitat).
Périmètres d'aménagement	Remarques
Revitalisation urbaine (RU)	/ la commune ne comprend pas de RU.
Rénovation urbaine	/ La commune ne comprend pas de Rénovation urbaine.
Zone d'initiative privilégiée (ZIP)	/ La commune ne comprend pas de ZIP.
Périmètre de reconnaissance économique (PRE)	/ La commune ne comprend pas de PRE.
Site à réaménager (SAR)	Inscription en SAR pour le site « chicorée Lucas » située rue des Déportés, à Brugelette.
Périmètre de remembrement	/ La commune ne comprend pas de périmètre de remembrement.
Site de réhabilitation paysagère et environnementale	SRPE : Site de l'ancienne sucrerie de Brugelette

Figure 17 : Documents réglementaires et périmètres d'aménagement (JNC AWP)

II. Bilan des projets en cours

II.1 PCM

II.1.1 Historique

La réalisation du Plan Communal de mobilité de Brugelette a été confiée au bureau d'étude EGIS Mobilité. Le document, approuvé en 2008, compte deux parties, le diagnostic et les actions. Le PCM a une durée de 10 ans.

Cinq objectifs principaux le guident :

1. Gérer au mieux la mobilité et l'accessibilité du territoire de la commune de Brugelette,
2. Réaliser un état des lieux de la situation actuelle (analyse et diagnostic),
3. Déterminer les actions à mener en intégrant les objectifs et en déterminant un cadrage spécifique,
4. Proposer un plan de circulation cohérent, adapté aux problématiques du territoire et aux évolutions à venir,
5. Détailler la mise en place des actions à mener.

II.1.2 Objectifs

Dans un cadre plus concret, des objectifs plus précis ont été établis, selon les thèmes suivants:

1. L'infrastructure routière :
 - Sécuriser le réseau routier,
 - Améliorer la lisibilité du réseau,
 - Minimiser le trafic de transit sur les routes scolaires.
2. Le stationnement :
 - Développer une politique adaptée et différenciée selon les périodes de l'année et les pics de fréquentation,
 - Satisfaire les besoins des habitants de la commune.
3. Les transports en commun :
 - Renforcer le rôle des transports publics pour favoriser l'accessibilité de la commune,
 - Renforcer la desserte locale,
 - Favoriser l'accessibilité du parc Pairi Daiza.
4. Les déplacements piétons :
 - Sécuriser et développer les cheminements piétons au sein du centre afin de renforcer la convivialité et les déplacements dans la commune.
5. Les déplacements cyclables :
 - Développer les itinéraires cyclables au sein du territoire communal pour en faire des modes de déplacements attractifs et sécurisés tant pour les habitants que pour les touristes,
 - Permettre et par la même occasion encourager le vélo à travers la commune sur des itinéraires sécurisant et choisis en fonction des aptitudes des cyclistes.
6. Les personnes à mobilité réduite.
 - Définition d'axes prioritaires et secondaires où des liaisons s'imposent, mise aux normes de ces cheminements.

II.1.3 Bilan¹¹

Projets	Stade de réalisation		
	Réalisé	En cours	Attente
II.1.3.1.1.1 Thème 1 : l'infrastructure routière			
Sécuriser la N56			X
Rompre le caractère routier de la N523			X
Sécuriser l'axe Saint-Martin		X	
Adapter la circulation en fonction du pôle générateur Pairi Daiza		X	
Maillage local à adapter		X	
Repenser l'accès et la circulation aux abords des établissements scolaires :			
- Institut Sainte Gertrude	X		
- Ecole communale			X
- Ecole Saint Louis	X		
II.1.3.1.1.2 Thème 2 : le stationnement			
Supprimer le stationnement gênant la bonne circulation des piétons		(X)	X
Développer une politique spécifique aux abords du parc Pairi Daiza		X	
Repenser le stationnement autour des écoles	X		
II.1.3.1.1.3 Thème 3 : les transports en commun			
Maintenir la desserte SNCB et améliorer la qualité des arrêts		X	
Créer un transport à la demande		X	

Projets	Stade de réalisation		
	Réalisé	En cours	Attente
II.1.3.1.1.4 Thème 4 : les déplacements piétons			
Développer des cheminements piétons continus et sécurisés		X	
Mettre en place une zone 30 à l'échelle de l'ensemble du centre ville			X
Promotionner les espaces de randonnées		X	
II.1.3.1.1.5 Thème 5 : les déplacements cyclables			
Développer des itinéraires cyclables au sein de la commune		X	
Installer des abris vélos		X	
II.1.3.1.1.6 Thème 6 : les personnes à mobilité réduite			
Développer des cheminements piétons continus et sécurisés		X	
Aménager des places de stationnement dédiées		X	

Concernant la suppression du stationnement gênant, le développement des cheminements piétons et d'itinéraires cyclables, le projet est finalisé pour la rue Maurice Lelange « Plan trottoirs 2011 », et en cours pour la rue Notre Dame « Plan trottoirs 2015 ».

¹¹ Le PCM sera actualisé (objet de la fiche CT 08).

II.2 Programme d’ancrage communal 2014-2016

Le programme communal en matière d’ancrage constitue la transposition effective des déclarations de politique générale du logement. Voici la liste des opérations pour lesquelles une demande a été introduite dans le cadre du programme d’actions trisannuel :

Ordre de priorité	Intitulé et localisation de l'opération	Type d'opération	Nombre de logements	Opérateur
1	Espace de la Brune – 7940 – Brugelette	1	4 logements	Habitat du Pays Vert
2	Rue des Déportés, 7 – 7940- Brugelette	1	4 logements	Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie

Type 1 - Opération localisée de création de logements locatifs

II.3 Schéma directeur cyclable en Wallonie Picarde (2010)

II.3.1 Historique

Élaboré en 2010 par INDDIGO-ALTERMODAL et porté par IDETA, il concerne les 23 communes qui composent la Wallonie Picarde.

II.3.2 Objectifs

- Développer la mobilité douce,
- Favoriser les déplacements alternatifs,
- Développer l’usage du vélo « Domicile-Travail »,
- Positionner la WAPI comme territoire dynamique et sportif,
- Favoriser les retombées économiques liées aux services,
- Liaisonner naturellement les pays frontaliers et fonctionner en réseaux.

II.3.3 Bilan

Finalisé :

- Le balisage cohérent (4.000 balises),
- La pose des poteaux et support,
- Cartes du réseau « Point Vélo »,
- Mise en place d’un site Web,
- Mise en place d’un label WAPI.

A Faire :

- Entretien des cheminements aménagés,
- Mise en place de mobiliers fonctionnels et artistiques le long des cheminements,

II.4 Actions menées en faveur du Développement Durable

- Différents engagements communaux :
 - intégration du concept de "Développement durable" par la décision de réaliser un PCDR/A21 Local ;
 - Plan Communal de Mobilité ;
 - Schéma directeur cyclable et schéma directeur d'accessibilité et mobilité de la WAPI.
- Énergie :
 - isolation du centre culturel.
- Environnement :
 - acquisition d'un véhicule électrique ;
 - Contrat de Rivière Dendre ;
 - plan MAYA ;
 - projet de construction de la station d'épuration à Mévergnies-lez-Lens.
- Futures actions prévues dans le cadre de la déclaration de politique générale 2013-2018 :
 - soutien en faveur de toute initiative visant à favoriser une utilisation responsable des ressources ;
 - mise en place d'un plan de réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux ;
 - campagne de fauchage tardif ;
 - mise en place d'un plan de réduction des déchets (réduire le coût vérité) ;
 - Zéro Phyto dans les espaces publics et actions de sensibilisation pour les particuliers ;
 - mise en place d'actions de sensibilisation à la propreté publique (semaine « de la propreté, campagne « contre les déjections canines ») ;
 - soutenir les citoyens par le biais d'un guichet énergie, les informer de manière régulière par le biais du bulletin communal.

III. Analyse socio-économique

Pour aider le repérage du lecteur, nous reprenons ci-après la carte localisant les éléments de repère pointés sur l'ensemble des cartes : limites des 5 entités (Attre, Brugelette, Cambron-Casteau, Gages, Mévergnies-lez-Lens), zones naturelle et forestière et noyaux bâti, la Dendre, la N56 et la N523.

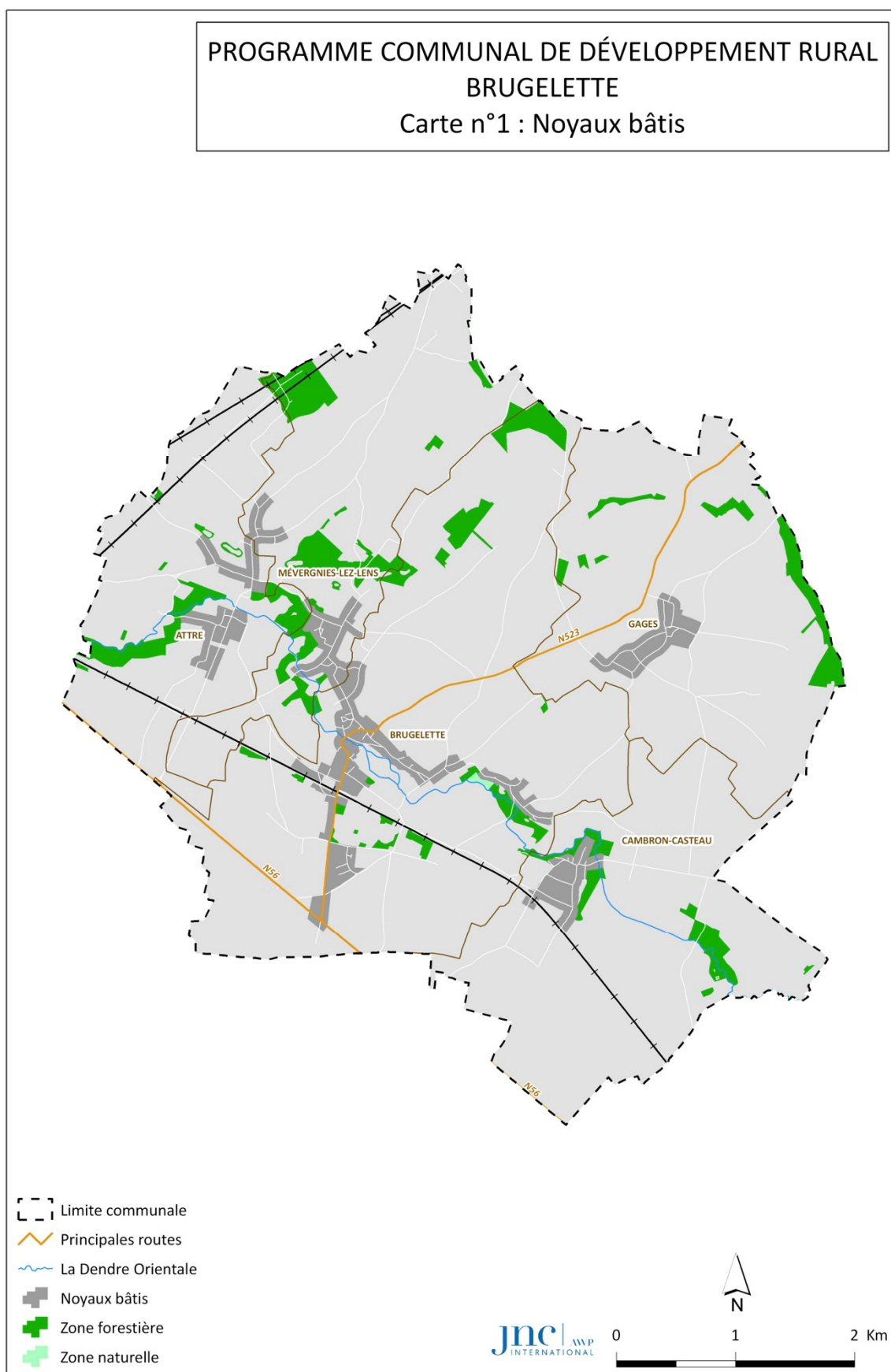


Figure 18 : Carte de localisation des villages (Mise en page : JNC AWP)

III.1 Géographie, Géologie, Hydrologie et cadre de vie

III.1.1 Structure physique

III.1.1.1 Relief

Appartenant à l'ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers, le relief est relativement plane et structuré par la Dendre orientale et son affluent principal, la Dendrelette (ou Rieu de Gages).

Le **profil topographique** de Brugelette est assez **doux**, avec un minimum de 35 m d'altitude et un maximum de 85 m. La **Dendre** traverse la commune du Sud-est au Nord-ouest. Son **inclinaison** est **faible**, avec un dénivelé de 17 m pour une longueur approximative (dans la commune) de 9.500 m. soit une pente moyenne de 0,18 %. Le fond de vallée accueillant la Dendrelette à une inclinaison encore plus douce. Néanmoins, les pentes les plus abruptes de la commune se trouvent aux abords de ce ruisseau s'insérant dans une vallée plus étroite. Les **points les plus hauts** de la commune sont observés dans la **partie Est et Nord** de celle-ci, respectivement à proximité du Bois de la Provision (situé sur Cambron-Saint-Vincent) et du Bois d'Hérimez.



III.1.1.1.1.1



III.1.1.1.1.2



III.1.1.1.1.3 *Figure 19 : Illustrations du relief faible de la commune à Mévergnies-les-Lenz, Attre et Brugelette (JNC AWP)*

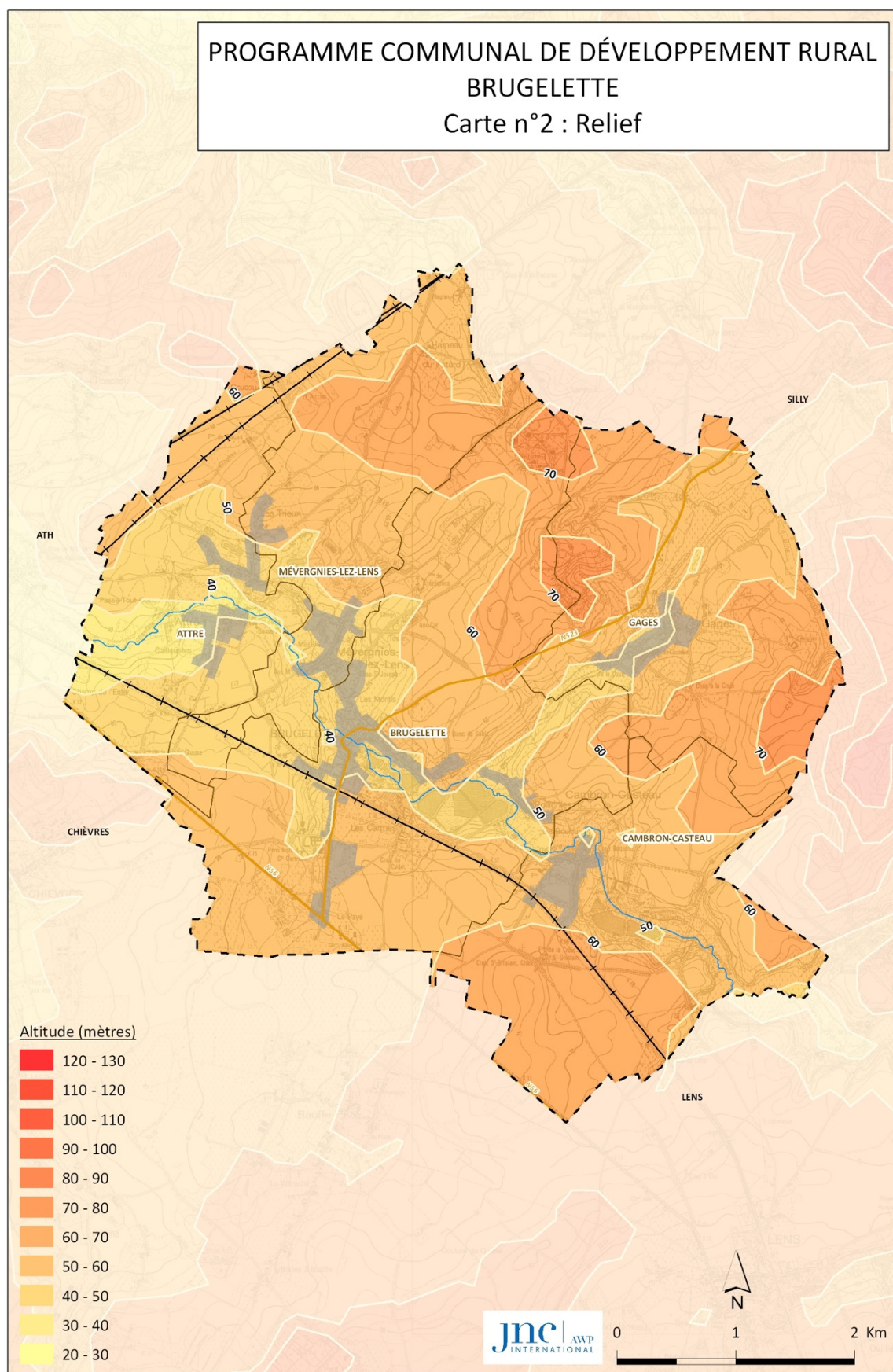
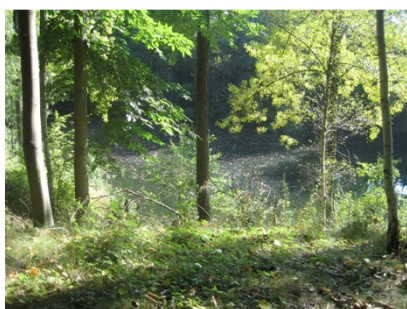


Figure 20 : Carte du relief de Brugelette (Mise en page : JNC AWP)

III.1.1.2 Pédologie et géologie

La région se situe dans la **région limoneuse hennuyère**, et d'un point de vue hydrographique dans la **vallée de la Dendre**. Le socle géologique est constitué de **roches dévono-carbonifères**, présentant un pendage faible, reposant sur le Massif Cambro-Silurien du Brabant. Sur le socle se trouve une couverture datant du **méso-cénozoïque** organisée en plateaux, constitués de dépôts limoneux. Enfin, en superficie, il est possible de retrouver des **dépôts du Quaternaire** parfois très épais, qui sont des alluvions modernes occupant les ruisseaux. De nombreuses failles, perpendiculaires au cours de la Dendre (sauf une qui le suit), sont présentes mais n'affectent que le socle dévono-carbonifère¹².

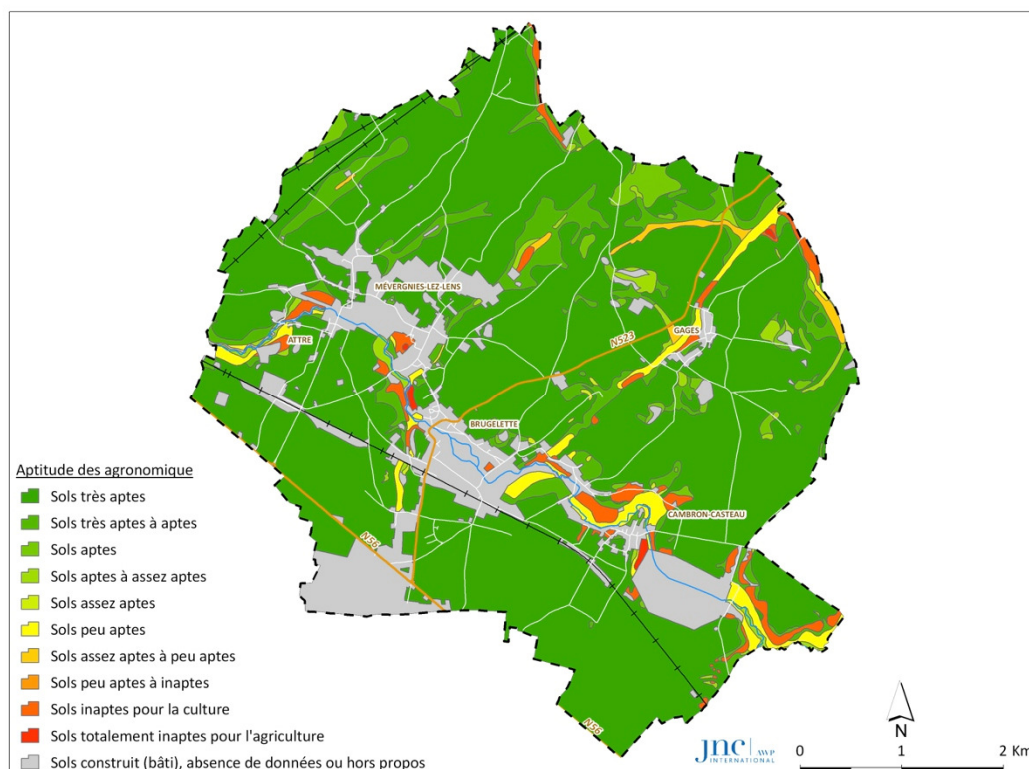
On note la présence de zones de remblais au nord du noyau villageois de Mévergnies-lez-Lens, issues à d'anciennes carrières, le socle dévono-carbonifère étant auparavant exploité en tant que pierre de construction. Celles-ci (visibles sur la carte, soit suite aux remblais des carrières, soit par l'émergence du socle du dévono-carbonifère) se situent de part et d'autre de l'Y formé par la rue des Carrières et le chemin de Gibecq.



III.1.1.2.1.1

Figure 21 : Fond d'une carrière et mur de pierre à Mévergnies-lez-Lens (JNC AWP)

D'un point de vue agronomique, les sols de la quasi-totalité du territoire sont considérés comme aptes à très aptes pour la culture de la betterave sucrière, culture considérée comme la plus exigeante en Wallonie.



¹² Source : Carte hydrogéologique de Wallonie : Notice explicative, Blicquy-Ath (38/5-6), SPW-DGO3, 2008

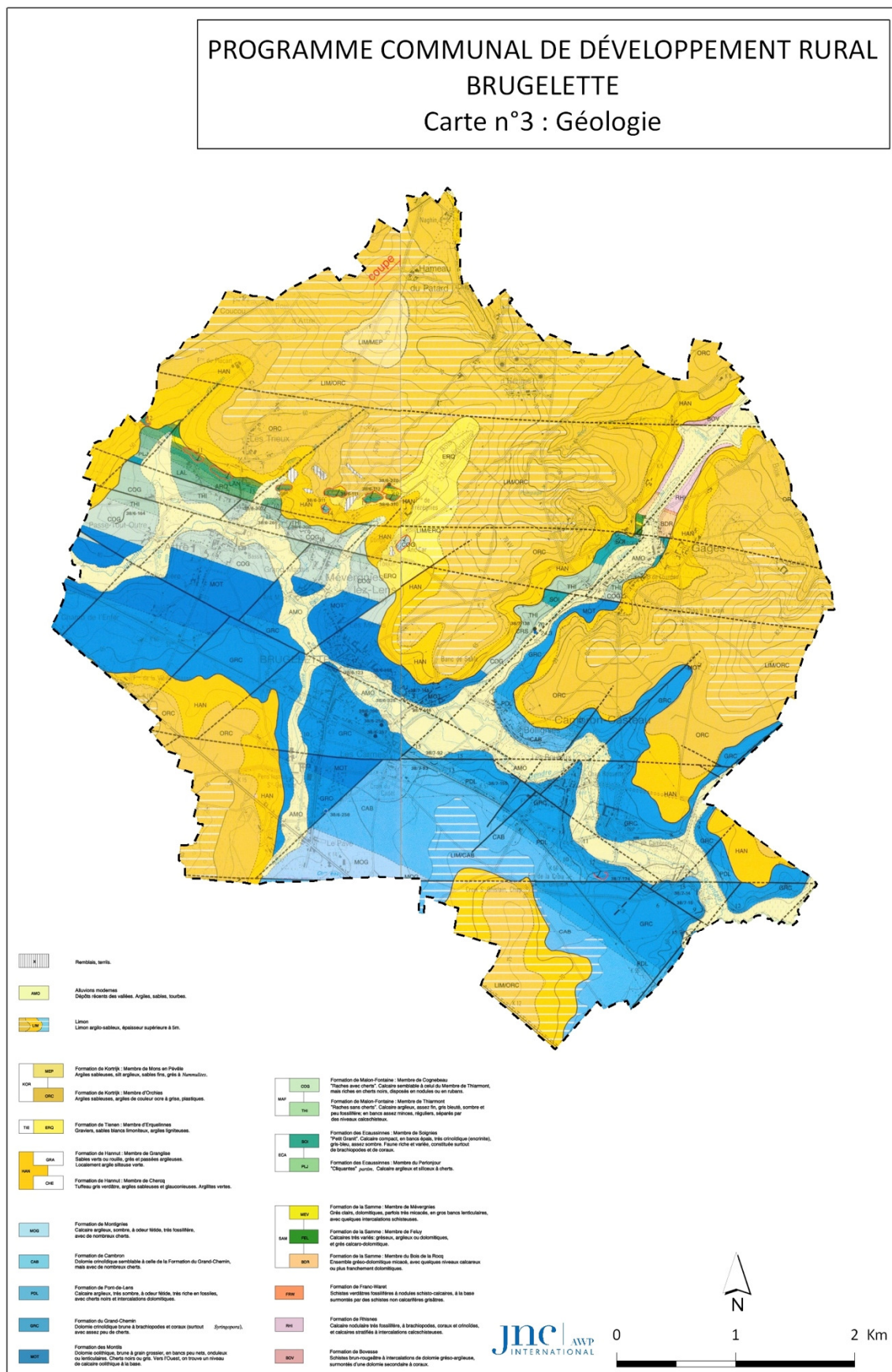


Figure 22 : Carte géologique de Brugelette (source : SPW-DG03, mise en page : JNC AWP)

III.1.1.3 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est assez simple. Il est structuré autour de la rivière principale, la Dendre orientale qui traverse la commune du Sud-est vers l'ouest (parallèlement à la ligne de chemin de fer). Cette rivière est alimentée par 4 ruisseaux s'écoulant depuis le Nord : le Rieu de Gages (affluent le plus important), Rieu de Frézegnies, le Buc, et le Rieu de Bas-Enghien, et un ruisseau venant du Sud : la Brune.

Un seul ruisseau, le ruisseau du Bois d'Hérimez se distingue de ce réseau. Il s'écoule sur les terrains les plus élevés au Nord et rejoint la Sille dans la commune d'Ath.

Nom du cours d'eau	Longueur
La Dendre Orientale	9.715 m
Rieu de Gages	3.782 m
La brune	2.145 m
Rieu de Ferzegnies	984 m
Rieu du Bois d'Hérimez	659 m
Le Buc	573 m

Tableau 3 : Cours d'eau principaux (Source : SPW-DG03)

Le réseau hydrographique est complété par une série d'étendues d'eau issues des activités humaines :

- Les anciennes carrières ;
- Les bassins de décantation de l'ancienne sucrerie ;
- Les plans d'eau du parc Pairi Daiza.

Ces plans d'eau « s'alignent le long » du cours de la Dendre orientale.

Les cours d'eau restent **très discrets** sur le territoire. Soit par leur **taille modeste**, soit canalisés et encaissés dans un lit aux berges droites ou artificielles effaçant leur présence. Lors de croisements avec les voiries, les ruisseaux sont cachés par des barrières basses, en général des murets. A Attre, au lieu-dit « le Passe-tout-Outre », la Dendre Orientale est visible et enjambée par un ancien pont en pierre et mise en valeur par un panneau touristique explicatif.



Figure 23: Discretion du tracé de la Dendre à Brugelette (à gauche) et à Attre (à droite) (JNC AWP)

III.1.1.3.1.1



Figure 24 : Absence de visibilité de la Dendre à Brugelette (JNC AWP)



Figure 25 : Absence de visibilité de la Dendre à Cambron-Casteau (JNC AWP)

Concernant l'hydrogéologie, la commune se trouve en partie sur des **calcaires du primaire** qui forment une nappe d'eau de Lille à Tournai, **l'aquifère** le plus important en Belgique. Dans la commune, cet aquifère se localise au niveau de la Dendre (aux abords de laquelle on observe l'aquifère des sables du Paléocène et l'aquiclude des argiles de l'Eocène).

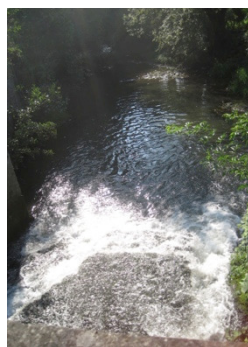


Figure 26 : Dendre orientale à Attre et à Brugelette (JNC AWP)

Reprise dans le **bassin hydrographique de la Dendre**, la commune, traversée par la Dendre Orientale, adhère au **contrat de rivière**. Actuellement, nous commençons le deuxième plan triennal d'action en faveur de la restauration de la qualité biologique et paysagère du bassin de la Dendre (2017-2019).

De manière beaucoup plus générale, des objectifs ont été définis :

- améliorer la qualité des eaux ;
- lutter contre les inondations et les coulées boueuses ;
- informer et sensibiliser la population et les divers usagers de l'eau ;
- protéger, restaurer et valoriser le patrimoine naturel ;
- protéger, restaurer et valoriser le patrimoine culturel, paysager et historique lié à l'eau ;
- valoriser et promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- favoriser des activités économiques et touristiques respectueuses des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Selon le constat réalisé en 2008 par le SPW-DGO3 relatif à l'état des nappes d'eau souterraine de la Wallonie, la **qualité des eaux souterraines** (par rapport à la concentration en nitrate) de Brugelette est très bonne.

Nom/localisation de la prise d'eau	Zone vulnérable	Qualité	
		2000-2003	2004-2007
BRUGELETTE P1	Nord Sambre et Meuse	Très bonne	Très bonne

Tableau 4 : Qualité physico-chimique des eaux souterraines (Source : SPW-DGO3)

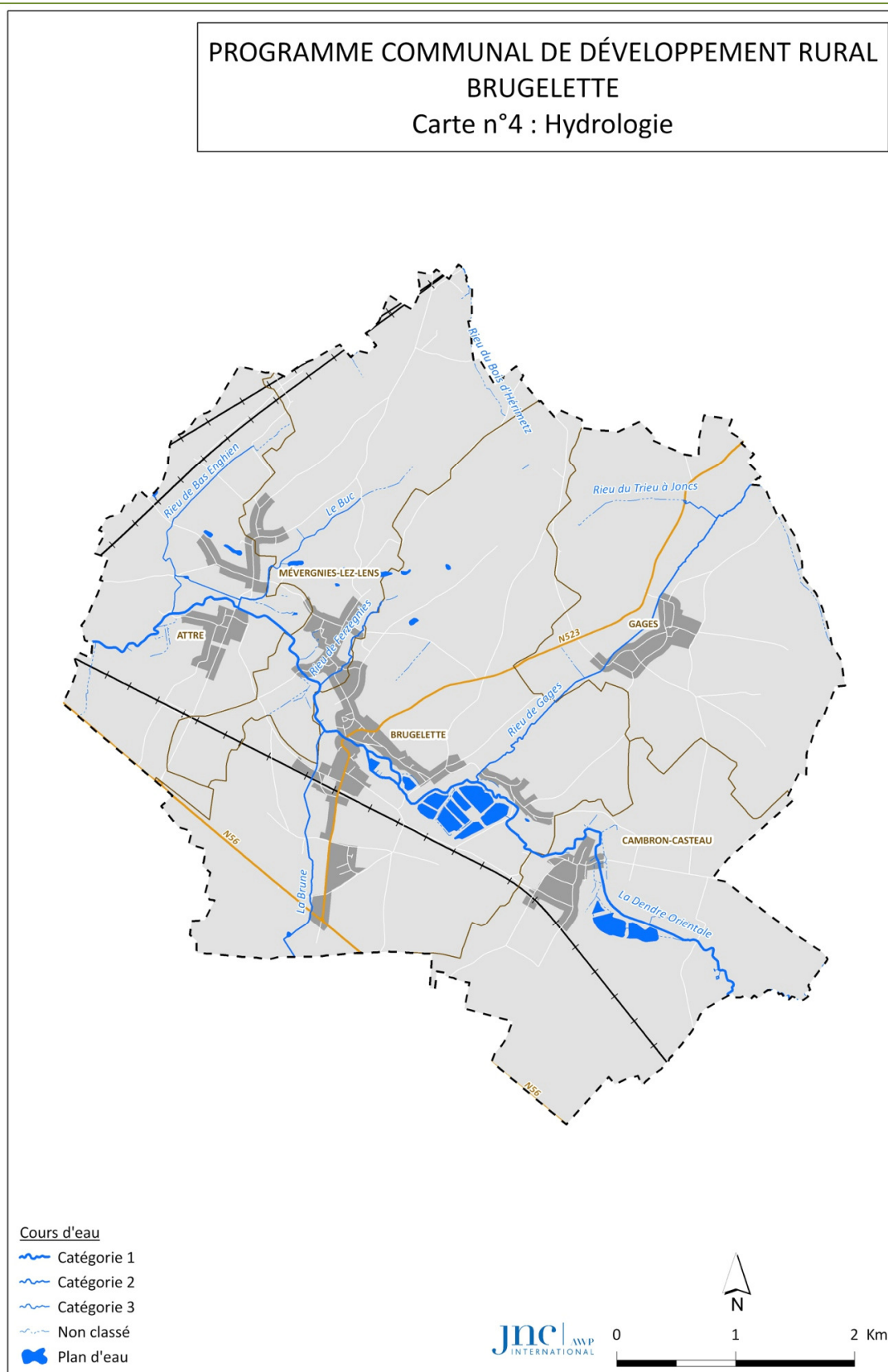


Figure 27 : Réseau hydrographique de la commune de Brugelette (Mise en page : JNC AWP)¹³

¹³ Le ruisseau de Gages est aussi appelé Dendrellette

III.1.1.4 Périmètres liés aux contraintes géotechniques et aux risques majeurs et menaces pour l'environnement

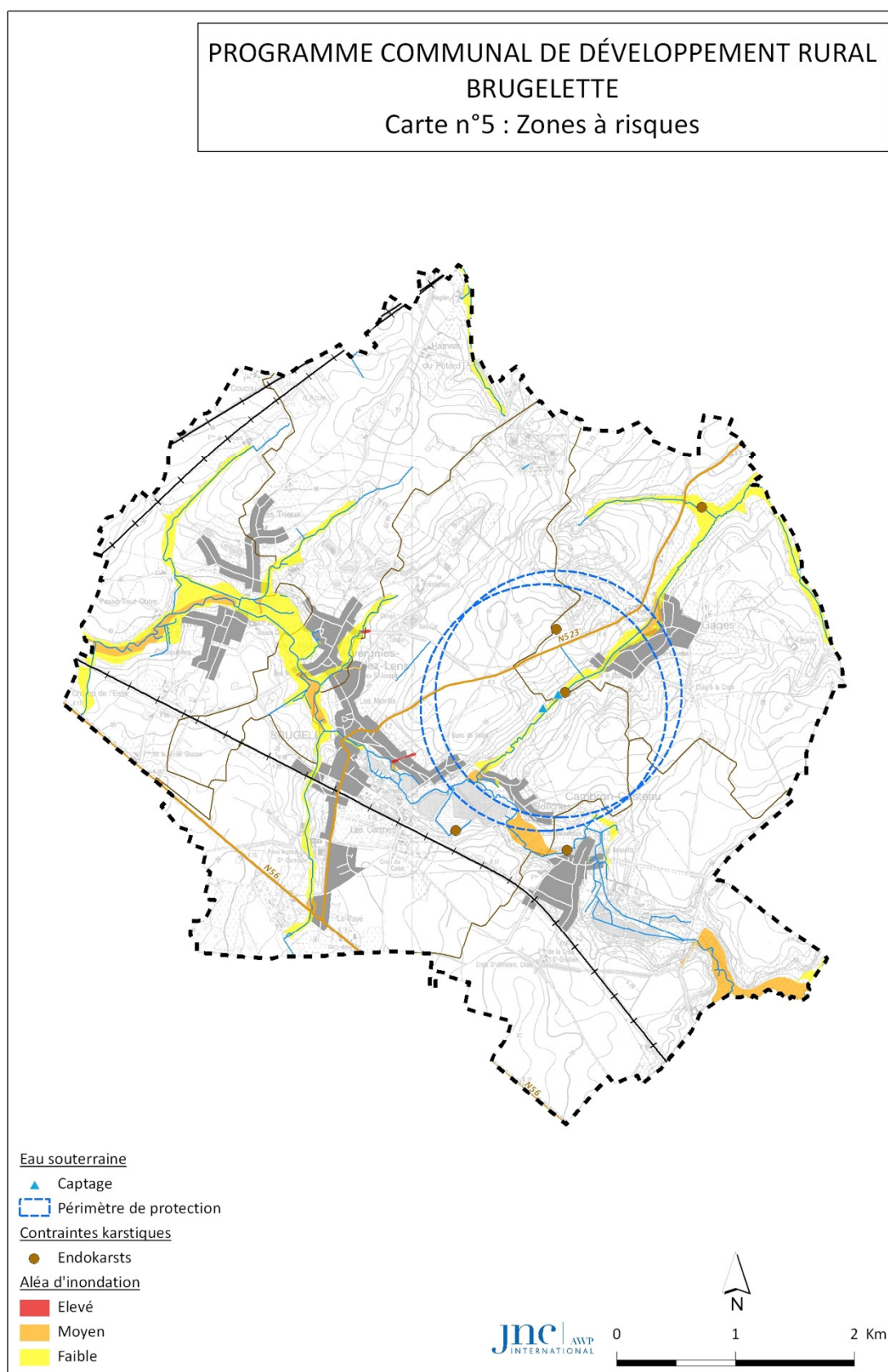


Figure 28 : Zones à risques à Brugelette (Sources : DGO2, DGO3)

Ces périmètres sont visés aux articles 136 et 136bis¹⁴ du CWATUPE et concernent :

- un risque naturel ou une contrainte géotechnique majeurs tels que l'inondation (zones soumises à l'aléa inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'eau), l'éboulement d'une paroi rocheuse, le glissement de terrain, le phénomène karstique, les affaissements miniers, le risque sismique ;
- les périmètres de zones vulnérables établis autour des établissements présentant un risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ou des zones exclusivement destinées aux industries qui présentent des risques majeurs pour les personnes, les biens ou l'environnement visées à l'article 31, § 2.

III.1.1.4.1 Aléa inondation

La cartographie de l'aléa d'inondation par débordement des cours d'eau, réalisée à l'initiative du Gouvernement wallon dans le cadre du « Plan PLUIES », délimite les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Trois valeurs d'aléa sont possibles : faible, moyenne, élevée¹⁵.

Le territoire communal est concerné par des zones d'**aléas d'inondation faibles à élevés**. L'aléa élevé n'est retrouvé que dans deux zones, la première, de 3,8 ha, à côté des anciens bassins de décantation de la sucrerie et la seconde, de 2,1 ha, au nord de Mévergnies-Lez-Lens, le long de la rue Saint-Joseph débouchant sur le Tonkin. Ce carrefour est bordé d'habitations.

Des habitations, quelques par village, se trouvent en zone de risque faible à moyen. De même, le camping de Brugelette, le long de la Dendre est dans une zone à risque moyen.

Sur les quelques 168 ha classés par l'aléa inondation comme zone de risque faible à élevé, **9,7 ha (5, 8 %) concernent des zones habitées**. Dans ces zones habitées, 0,27 ha sont sur des terrains à risque élevé, 2,3 ha à risque moyen et 7,1 ha à risque faible. Les villages les plus touchés sont Gages et Mévergnies-lez-Lens. À noter, le **camping de Brugelette**, situé le long de la Dendre et dans une zone à risque moyen, n'est pas répertorié comme terrain bâti et donc n'entre pas dans le calcul des données présentées ci-dessus. Il présente néanmoins dans les faits des problèmes fréquents d'inondation

III.1.1.4.2 Éboulement d'une paroi rocheuse

Pour définir le risque d'éboulement, trois classes de versants ont été définies¹⁶ : les versants à risques élevés, modérés et faibles. Ensuite, des zones de contraintes majeures autour des parois rocheuses particulièrement sensibles ont été définies.

Il n'y a **pas de périmètre de contrainte** répertorié sur le territoire de la commune.

III.1.1.4.3 Contraintes karstiques

Les phénomènes karstiques sont engendrés par une dissolution se produisant au sein des roches carbonatées. Des études ont permis la cartographie des sites karstiques et des contraintes (forte, modérée ou faible) liées à ces phénomènes pour toutes les zones calcaires de Wallonie.

Il n'y a pas de **zone de contrainte karstique** ni **d'écoulement souterrain**. Mais, on recense cinq **endokarsts** (« trou souterrain »), qui sont situés dans la partie Est de la commune, le long de la Dendrette (voir Figure 28).

¹⁴ Décret du 8 mai 2008 a notamment pour objet la transposition partielle de la Directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE du Parlement et du Conseil du 16 décembre 2003.

¹⁵ Ces valeurs sont déterminées par la combinaison de deux facteurs : la récurrence (période de retour de l'inondation) et la submersion (étendue et profondeur de l'inondation).

¹⁶ Classes définies en fonction de quatre facteurs principaux (la hauteur maximale du versant, la part de parois abrupte, la part de rocher en affleurement et les mesures préventives peu efficace)

III.1.1.4.4 Risques technologiques

L'article 12 de la Directive SEVESO II (96/82/CE) a mis les Etats membres devant l'obligation de prendre en compte les risques d'accidents majeurs liés à l'exploitation de substances dangereuses dans leur politique d'affectation ou d'utilisation des sols. La Wallonie a donc mis au point une méthode conduisant à la définition d'une carte du risque autour de ces sites, et à terme à la gestion de l'aménagement du territoire.

Aucune entreprise ne fait partie des entreprises **SEVESO** (la plus proche de la commune, Floridienne Chimie SA, se trouve à Ath, soit à 4 km de la limite communale). Ces entreprises sont contraintes à prendre des **dispositions de sécurité sévères** et à se doter des **moyens adéquats de prévention et de réaction en cas d'accident**. Du temps de son exploitation, la raffinerie était enregistrée au registre des rejets et transferts des polluants.

III.1.1.4.5 Périmètres de protection des eaux souterraines

a. Zones de prévention de captages

Le décret du 30 avril 1990¹⁷ réglemente les prises d'eau en vue d'en assurer l'exploitation rationnelle, la protection et la répartition équitable entre titulaires. Il organise les modalités de protection des eaux souterraines par la création de zones de prises d'eau, de prévention et de surveillance. La zone de prévention est l'aire géographique dans laquelle le captage peut être atteint par tout polluant sans que celui-ci soit dégradé ou dissous de façon suffisante, sans qu'il soit possible de le récupérer de façon efficace.

La commune de Brugelette est concernée par **13 points de captage**, dont deux sont utilisés pour la distribution publique. Ces deux captages, situés le long du Rieu de Gages entre Brugelette et Gages, bénéficient d'un **périmètre de protection**.

b. Zones vulnérables

Dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, l'Union européenne a élaboré en 1991, la Directive "Nitrates" (91/676/CEE). Cette Directive impose aux états membres de désigner des zones dites « vulnérables ». La désignation de ces zones implique que des programmes d'actions spécifiques visant à réduire la pollution par le nitrate d'origine agricole y soient appliqués. Les actions sont transcrites dans le Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA), adopté le 10 octobre 2002. Celui-ci conditionne pour l'ensemble de la Wallonie :

- les quantités d'azote produites par type de bétail,
- les conditions de stockage de l'azote organique à la ferme et au champ,
- les quantités maximales épandables en fonction de l'affectation des terres agricoles,
- les périodes autorisées pour l'épandage,
- les conditions d'épandage sur les sols agricoles.

En zone vulnérable (zones dans lesquelles la teneur en azote dépasse les 50 mg/l ou risque de les dépasser), ces impositions sont plus sévères.

L'ensemble de la commune est repris dans la **zone géologique vulnérable dite « Nord du sillon de la Sambre et de la Meuse »**.

III.1.1.5 Menaces pour l'environnement

III.1.1.5.1 Présence d'espèces invasives

« Suite à l'accroissement des échanges à travers le monde, de plus en plus d'espèces sont introduites volontairement ou accidentellement en dehors de leur aire de distribution naturelle. Parmi celles-ci, un nombre réduit d'espèces sont capables de s'acclimater, de se multiplier et de se propager dans nos »

¹⁷ Décret sur la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables, MB du 30 juin 1990

paysages où (NDLR : ayant peu ou pas de prédateurs) elles peuvent causer des dommages à la biodiversité, à la santé publique et à l'économie. On les appelle espèces exotiques envahissantes ou espèces invasives¹⁸ ».

Plusieurs espèces figurant notamment **sur la liste rouge** de Wallonie ont été observées sur le territoire communal : Renouée du Japon, Cotoneaster horizontalis (planté sur la dalle de l'ancienne sucrerie), Buddleja davidii (arbre à papillons), **Balsamine de l'Himalaya** (présente en masse sur des parcelles défrichées notamment aux abords du camping et aux abords du parc Pairi Daiza), Sumac de Virginie pour les plantes et pour les espèces animales, l'**Ouette**.



Figure 29: Balsamine de l'Himalaya sur les abords du camping à Brugelette (JNC AWP)



Figure 30 : Ouettes d'Égypte à Cambron-Casteau (JNC AWP)



Figure 31 : Renouée du Japon (JNC AWP)

¹⁸ www.biodiversite.wallonie.be

III.1.1.5.2 Intensification des activités humaines

La **croissance urbanistique** impose une destruction et une fragmentation des habitats naturels. De plus, une **grande part des zones urbanisables** étant située **en zones d'épuration collective** (le réseau d'égouts n'étant pas entièrement en place et la station d'épuration étant toujours en cours de réalisation), la croissance urbanistique engendre également une forte pression et une pollution des cours d'eau.

L'**intensification de l'agriculture** entraîne une **banalisation et une homogénéisation des habitats** (fertilisation, amendement, labour des prairies, remblais, drainage, disparition du maillage...).

III.1.1.5.3 Incivilités et destruction

Quelques dépôts d'immondices sont observés dans la commune, bien que cela reste dans une proportion raisonnable.

La commune a participé aux journées « action propreté » au printemps 2015 et 2016 et une moyenne de 100 sacs/opération ont été ramassés. Ces actions ont eu beaucoup de succès auprès de la population, les habitants sont venus en masse constituer les équipes de ramassage.



III.1.1.5.3.1 *Figure 32 : Dépôt d'immondices à Attre, sur la rue Le Coucou, à la lisière du bois d'Attre (JNC AWP)*



III.1.1.5.3.2 *Figure 33 : Dépôt d'immondices à proximité de l'église de Brugelette (JNC AWP)*



Figure 34 : Abandon de tuyaux sur le site de la sucrerie (CNB Niverolle)

Comme dans beaucoup de communes, un **manque de connaissances des biotopes** et de leurs intérêts pousse à l'abandon voire à la **destruction des habitats** paraissant les moins productifs et étant en même temps les plus sensibles (vergers, zones humides, haies, etc.). Un exemple de disparition est la diminution conséquente des vergers. Sur la carte Ferraris, de 1777 (voir Figure 15 : carte Ferraris de la commune de Brugelette (source : Bibliothèque Royale de Belgique), de nombreux vergers sont visibles dans les villages. Toutefois, sur les cartes IGN couvrant la commune de Brugelette, datant de 2000, il n'y a plus que quelques vergers visibles : 3 sur l'entité d'Attre, 4 sur Brugelette, zéro sur Cambron-Casteau, 2 sur Gages et 4 sur Mévergnies-lez-Lens.

La taille moyenne des vergers a diminué également.

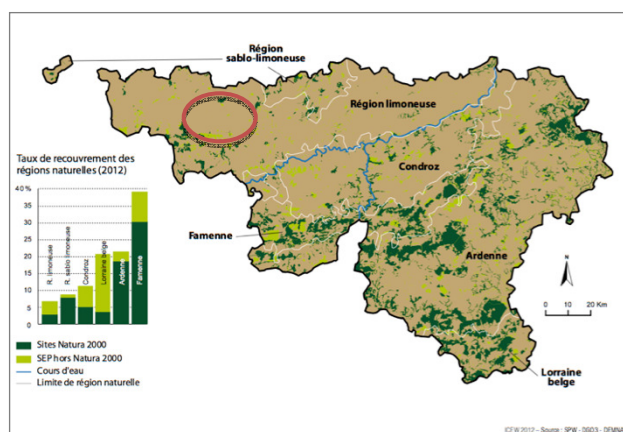
III.1.1.6 Ce qu'il faut retenir de la structure physique

Atouts	Faiblesses
• relief plane peu contraignant ; • aptitude agronomique des sols reconnue ; • lisibilité du réseau hydrographique basée sur un cours d'eau majeur : La Dendre Orientale ; • bonne qualité des eaux souterraines ; • chapelets d'étendues d'eau (anciennes carrières, bassins de décantation, étangs).	• disparition des vergers ; • présence d'espèces invasives ; • aléas d'inondation concernent en partie des zones habitées ; • vulnérabilité de la nappe aquifère : la commune est reprise dans la zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole ; • Le village de Gages est repris dans un périmètre de protection de captage d'eau ; • faible visibilité des cours d'eau ; • chancre de l'ancienne sucrerie.
Opportunités	Menaces
• mise en valeur et amélioration de la qualité des cours d'eau résultant entre autres des actions menées par le Contrat de Rivière ; • réhabilitation du site de l'ancienne sucrerie.	• « industrialisation » de l'agriculture ; • dégradation de la qualité des eaux et aggravation des dégâts d'inondation ; • dégradation de la qualité des sols ; • perte de biodiversité et augmentation des risques liés à la présence d'espèces invasives.

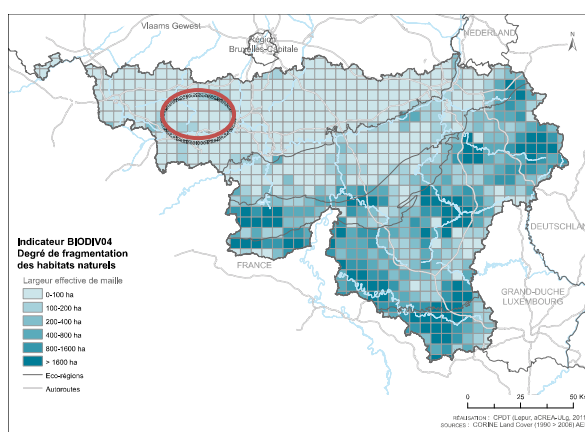
III.1.2 Structure naturelle

Brugelette est située dans la **région limoneuse hennuyère**. Dû à l'**aptitude agricole** reconnue de ses sols favorables aux grandes cultures et sa localisation à proximité des pôles de développement, cette région (avec la région sablo-limoneuse) subit une **pression urbanistique, économique** et en l'occurrence pour Brugelette, **agricole et touristique** et donc une **évolution peu favorable au maintien de la biodiversité** :

- La région limoneuse apparaît comme **une des plus fragmentées en terme de réseau écologique** ;
- Les **zones boisées** sont **très réduites** suite au déboisement intensif du XVII^{ème} siècle ;
- On y dénombre moins de 10 % de zones protégées ;
- La **superficie agricole utile est en constante diminution** (diminution approximative de 1,5 % entre 2001 et 2008) ;
- Les sols présentent des **carences en teneur en matières organiques** et le déclin continue de s'accroître (or en plus d'accroître la fertilité des sols, les matières organiques remplissent des fonctions majeures au niveau de leur structure (effet anti-érosif), de la circulation de l'eau, du stockage du carbone (lutte contre les changements climatiques) et de la rétention/dégradation de certains polluants (effet filtre)) ;



III.1.2.1.1.1 Figure 35 : Structure écologique principale de la Wallonie (SPW-Tableau de bord, 2012)



III.1.2.1.1.2 Figure 36 : Degré de fragmentation des habitats naturels (SPW-Diagnostic territorial, 2011)

Le réseau écologique est composé de :

- **Zones centrales (1)** : populations d'espèces et/ou d'habitats naturels de grande valeur patrimoniale et en bon état de conservation - objectif de conservation de la nature prioritaire
- **Zones de développement (3)** : intérêt biologique moindre mais potentiel important – coexistence de différents objectifs compatibles notamment avec les activités humaines
- **Zones de liaison (2)** : liaisons structurelles permettant de maintenir une connectivité naturelle entre les deux zones d'objectifs précédentes - fonction de couloir ou corridor écologique limitant les phénomènes de fragmentation des habitats naturels

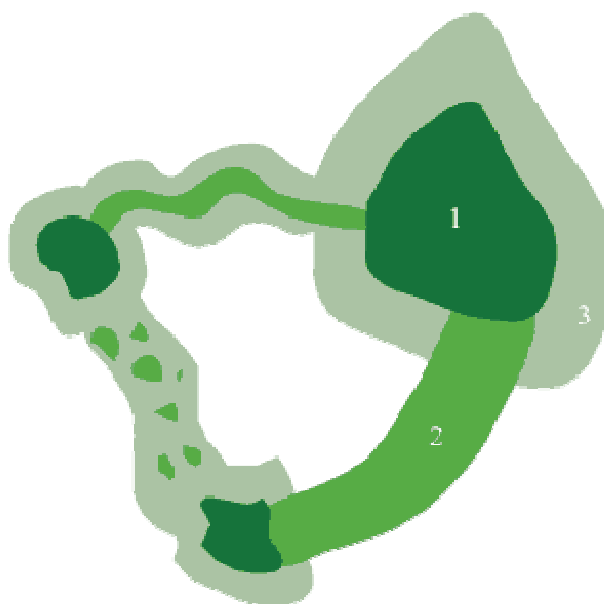


Figure 37: Schéma de principes du réseau écologique (Source: <http://www.econet.ulg.ac.be>)

« Le réseau écologique en Région wallonne, appelé "structure écologique principale" (SEP), réunit :

- les sites Natura 2000 ;
- les périmètres complémentaires non retenus par le Gouvernement wallon pour faire partie du réseau Natura 2000 ;
- les sites de grand intérêt biologique (SGIB) renseignés par les naturalistes et l'Administration dans el cadre de différents travaux et conventions d'étude ;
- les sites protégés (RND, RNA, RF, ZHIB, et CSIS) (compris dans les SGIB) »¹⁹.

Par cette définition de la structure écologique principale, la commune de Brugelette n'a qu'un seul site composant la SEP : le SGIB de Bolignies géré par le CRASEN²⁰ qui s'étend sur à peine 5 ha. Ce site présente des « aulnaies et saulaies de part et d'autre de la Dendre orientale au Nord des bassins de décantation désaffectés de la sucrerie de Brugelette »²¹. Ce site est menacé par l'embroussaillage et par conséquent par le manque de lumière. Les mesures de gestion préconisées sont :

- maintenir la forêt qui évolue vers l'aulnaie ;
- éclaircir les abords ;
- rétablir et entretenir le sentier ;
- maintenir les mares qui s'assèchent.

¹⁹Source : http://etat.environnement.wallonie.be/uploads/tbe/parties/chapitres/fiches/fiches_TBE2010_P63/TBE2010_FFH_G3.pdf

²⁰ Comité de la région d'Ath pour la Sauvegarde de l'Environnement Naturel

²¹ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/97-bolignies.html?IDD=251659313&IDC=1881>



Figure 38 : Site de Grand Intérêt Biologique de Bolognies (JNC AWP)

La structure écologique principale de la commune est donc très faible, ne couvrant que 0,17 % de la surface. Il n'y a pas de zone Natura 2000. En plus de ne compter qu'une très faible proportion de zone protégée, la commune est implantée au sein d'une région très pauvre au niveau de la structure écologique principale. Les premiers sites Natura 2000 sont à plus de 7 km.

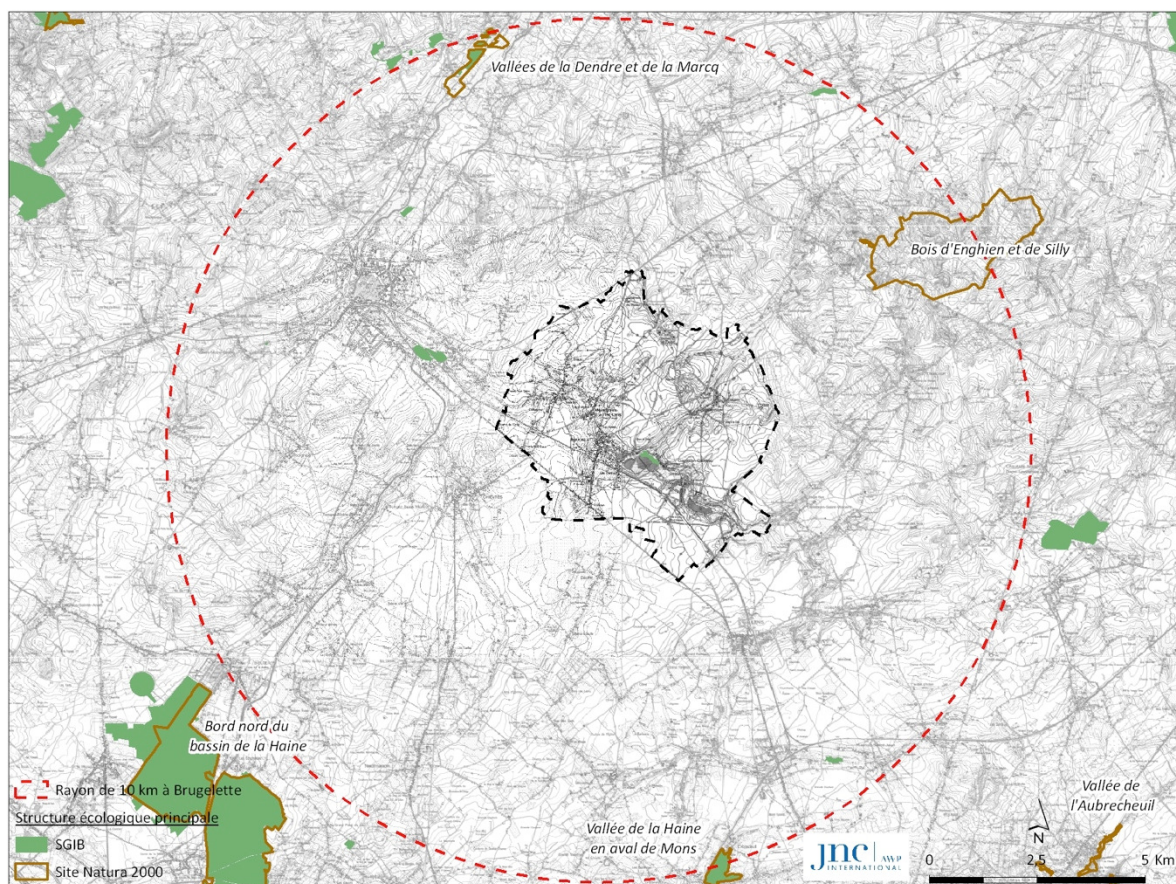


Figure 39 : Structure naturelle dans la région de Brugelette (JNC AWP)

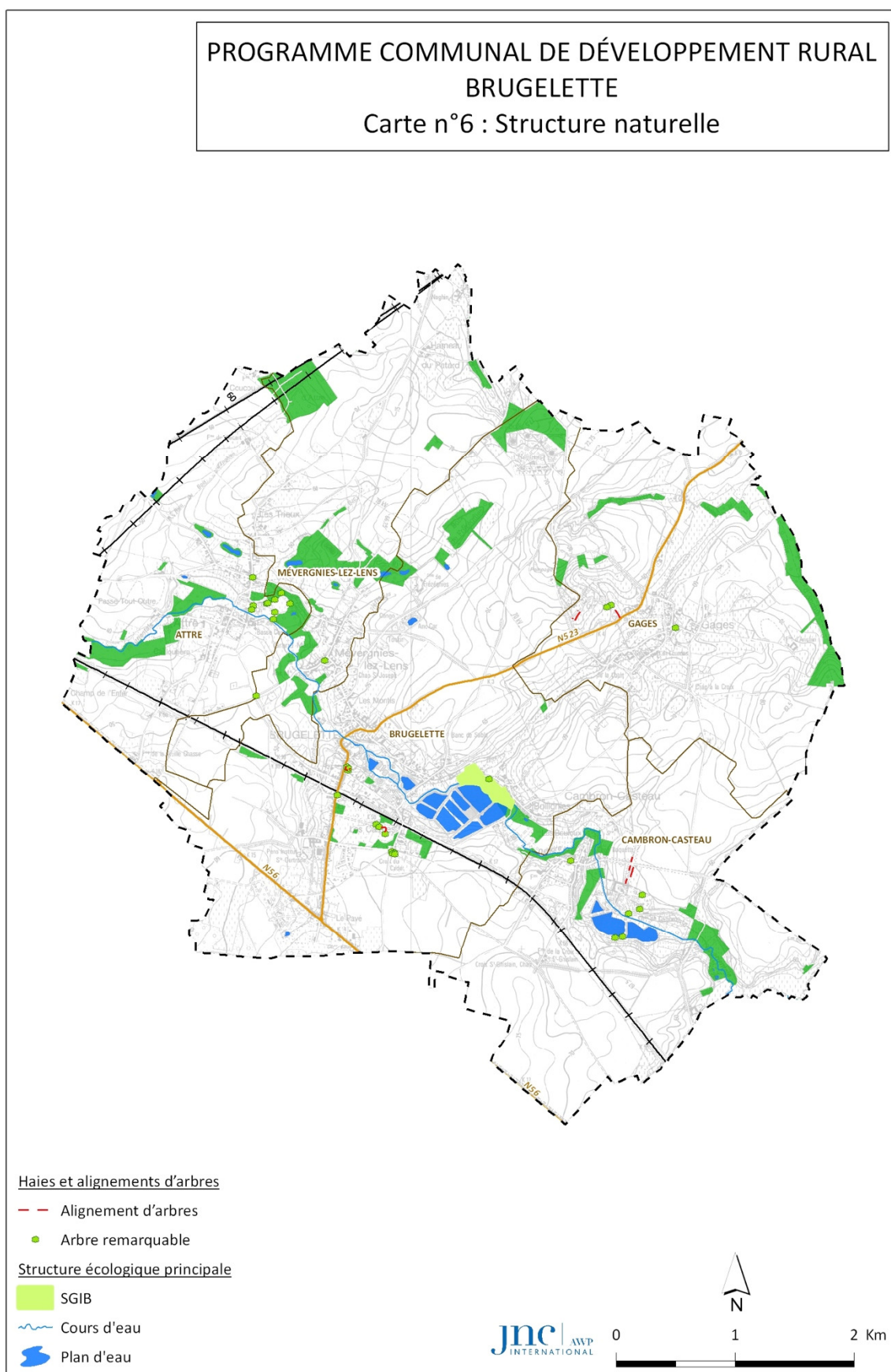


Figure 40: Localisation du patrimoine naturel classé (JNC AWP)

Néanmoins, cette région comporte un potentiel important notamment au travers des grandes propriétés associées aux châteaux (lieux peu fréquentés et donc favorables à l'installation de population plus farouches), aux anciens sites industriels (carrières, sucrerie) et du réseau hydrographique. D'ailleurs les bassins de décantation font l'objet d'un projet de réhabilitation environnementale voire de classification (projet mené par l'ANPEM).



Figure 41 : Bassin de décantation et un aperçu de sa faune (CNB Niverolle)

En l'occurrence, à Brugelette, un réseau structurant se dessine de manière assez évidente autour de la Dendre orientale. De plus, l'étendue des bassins de décantation (plus de 50 ha), les anciennes carrières de Mévergnies-lez-Lens, l'ancienne abbaye de Cambron et le château d'Attre offrent des habitats spécifiques déjà convoités par la faune et la flore.

Plusieurs espèces remarquables voire protégées sont présentes sur la commune telles que des chauves-souris, des hirondelles, des martinets, la gorge bleue ...

Cette structure écologique principale est ponctuée entre autres par des héritages historiques :

- un ensemble **d'arbres remarquables** (33 arbres isolés et 10 alignements d'arbres, pouvant être rassemblés en 5 groupes d'arbres) ;
- des reliquats de vergers ;
- de nombreux murs de pierres.

Quelques initiatives communales renforcent également les richesses locales :

- le plan MAYA ;
- la convention de fauchage tardif des bords de routes.

Cependant l'utilisation de plus en plus intensive des sols par l'agriculture et le développement croissant de l'urbanisation **fragmentent et détériorent les biotopes**. Il est donc nécessaire de mener des actions de développement de la nature prioritairement au sein des zones centrales mais également sur l'ensemble du territoire, y compris sur les zones résidentielles, friches industrielles et les terres cultivées.

Une des intentions communales transposée dans la déclaration de politique est d'ailleurs l'élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature. Notons que la présence de Pairi Daiza influence également la structure écologique. Des cigognes nichent en dehors du parc animalier.

Enfin, l'**approche anthropocentrée** de l'écologie **par l'étude des services rendus par les écosystèmes** (services de soutien, d'approvisionnement, de régulation et service culturel) permettra d'**argumenter** la nécessité de l'entretien du réseau écologique auprès des moins convaincus sous l'œil **économique**. Comme toute commune rurale, **Brugelette entretient une relation importante avec son territoire** et est donc fortement liée aux services rendus. Il y aura lieu d'être attentif aux services dont elle est dépendante (régulation des inondations, ressources récréatives, contrôle des écoulements de boues, pollinisation des cultures, approvisionnement en eau ...) de manière à minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs. Le diagnostic territorial de la Wallonie le pointe d'ailleurs comme enjeu : « *Les services rendus à l'homme par les écosystèmes (stockage du carbone, stockage et épuration de l'eau) et les retombées socio-économiques positives associées à la biodiversité doivent intégrer les mesures globales et sectorielles de conservation de la nature* ».



Figure 42 : Source : WBCSD, « entreprises et écosystèmes : comprendre, Evaluer et Valoriser. Un guide pour améliorer la prise de décision en entreprise », Avril 2011

Le **secteur agricole** de Brugelette semble peu sensibilisé par la mise en place de mesures agro-environnementales, bien que la commune soit comprise dans la Wallonie picarde, une des régions les plus impliquées. Par contre, plusieurs agriculteurs se sont investis dans la recherche de solutions alternatives : production électrique via une éolienne privée et des panneaux photovoltaïques, un projet de biométhanisation ou encore la couverture végétale de certains silos.

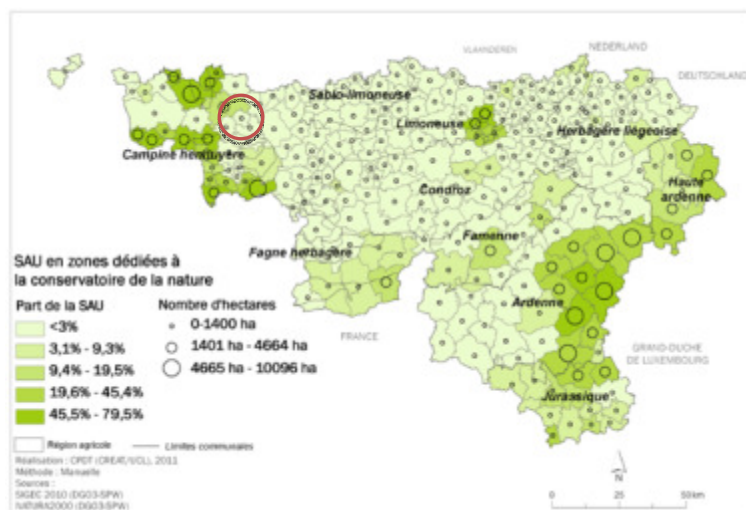


Figure 43: Part de la superficie agricole dédiée à la conservation de la Nature (Tableau de bord de l'environnement, 2014)

III.1.2.2 Ce qu'il faut retenir de la structure naturelle :

Atouts	Faiblesses
• 1 Site de Grand Intérêt Biologique ; • réseau basé sur le cours de la Dendre orientale ; • étendues propices au développement de la nature : bassins de décantation, anciennes carrières, domaines ... ; • présence d'arbres remarquables et d'alignement d'arbres ; • concentration des activités humaines, présence de zones à l'écart des fréquentations quotidiennes.	• territoire situé dans la région limoneuse, une des plus fragmentées en termes de réseau écologique, pas de zone Natura 2000 dans un rayon de 10 km ; • une seule zone protégée sur le territoire ; • foyers importants d'espèces invasives ; • surface agricole utile en constante diminution ; • secteur agricole peu impliqué dans la mise en place de mesures agro-environnementales.
Opportunités	Menaces
• prise de conscience et considération pour l'environnement résultant d'acteurs présents sur la commune dans les divers outils et implantation de Pairi Daiza.	• accentuation de la pression urbanistique, agricole et économique – évolution négative plus rapide que les résultats des outils mis en place pour le réseau écologique ; • perte de biodiversité et augmentation des risques liés aux espèces invasives.

III.1.3 Paysage

D'après les territoires paysagers²², Brugelette s'étend sur **l'ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers** décrit comme suit : « *L'ensemble limoneux hennuyer présente conjointement un relief de plaine (plaines de la Lys et de l'Escaut) et de bas-plateau où alternent des interfluvés bombés orientés Sud-Ouest – Nord-Est et des versants doux. Seules variantes dans cet ensemble au relief calme et assez uniforme, les buttes et collines situées au Nord-Est de Tournai sont à rattacher au système des collines de la bordure sud de la Flandre.*

[...] L'occupation du sol y est dominée par les labours qui s'étendent partout, à l'exception des creux du relief forgés par les cours d'eau et des abords de l'habitat, domaines de l'herbage. Les boisements les plus importants se localisent sur les pentes les plus accentuées des collines et sur les moins bons sols. Ça et là, de petits bosquets parsèment les paysages. A noter encore que la maille parcellaire des prés et des labours se resserre progressivement du Sud vers le Nord.

Les caractéristiques de l'habitat diffèrent également du Nord vers le Sud. Au Nord de l'axe Tournai et Ath, à l'exception de la zone d'urbanisation quasi continue de Mouscron, c'est la dispersion de l'habitat qui domine. Au Sud de cet axe, par contre, l'habitat est groupé (le plus souvent en villages de réseau routier) épargnant, dans l'intervalle, de larges zones cultivées ».

La commune de Brugelette s'étend plus spécifiquement sur deux faciès :

- **Le plateau d'Ath et Soignies.** Il occupe la majeure partie de la commune (95,7 %). « *Depuis le Sud de Tournai jusqu'à Soignies, s'étend un bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls de légers creusements animent. Les paysages, dominés par les labours, accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers* ».
- **le bas plateau de la Dendre lessinoise.** Situé dans le Nord de la commune, il ne représente que 4,3 % de la commune brugelettoise, il « *se caractérise par des paysages agricoles où les labours, bien que dominants, alternent avec une part non négligeable de prairies qui ponctuent les ondulations molles du relief. L'important développement de l'habitat de ce territoire se marque particulièrement le long des axes routiers sur lesquels se sont développés de nombreux hameaux et villages que complète une importante dispersion intercalaire* ».

Cinq périmètres d'intérêt paysager sont identifiés par l'ADESA mais ne se superposent pas spécialement à ceux du plan de secteur. Ils couvrent environ 8 % du territoire :

- au Nord de Gages (jusqu'au village de Gondregnies, en dehors de la commune), il est à peu près semblable à celui du Plan de Secteur ;
- au Sud-Est de Gages, le long de la vallée du Rieu de Gages ;
- au Nord-Ouest de Mévergnies-les-Lenz (englobant un chapelet d'anciennes carrières), il est à peu près semblable à celui du Plan de Secteur ;
- au Nord d'Attre, autour de la perspective du Château d'Attre ;
- à l'Est de l'abbaye de Cambron-Casteau.

En plus de ces périmètres, le Plan de Secteur englobe quant à lui également le château de Gages et la vallée de la Dendre orientale entre Attre et Brugelette

Plusieurs points de vue sont aussi identifiés. Notons particulièrement le point de vue depuis la N56 vers le bourg de Brugelette à hauteur de l'entrée du SHAPE.

²² In, *Les territoires paysagers de Wallonie*, CPDT (sous la direction scientifique de Claude Feltz), MRW-DGATLP, 2004

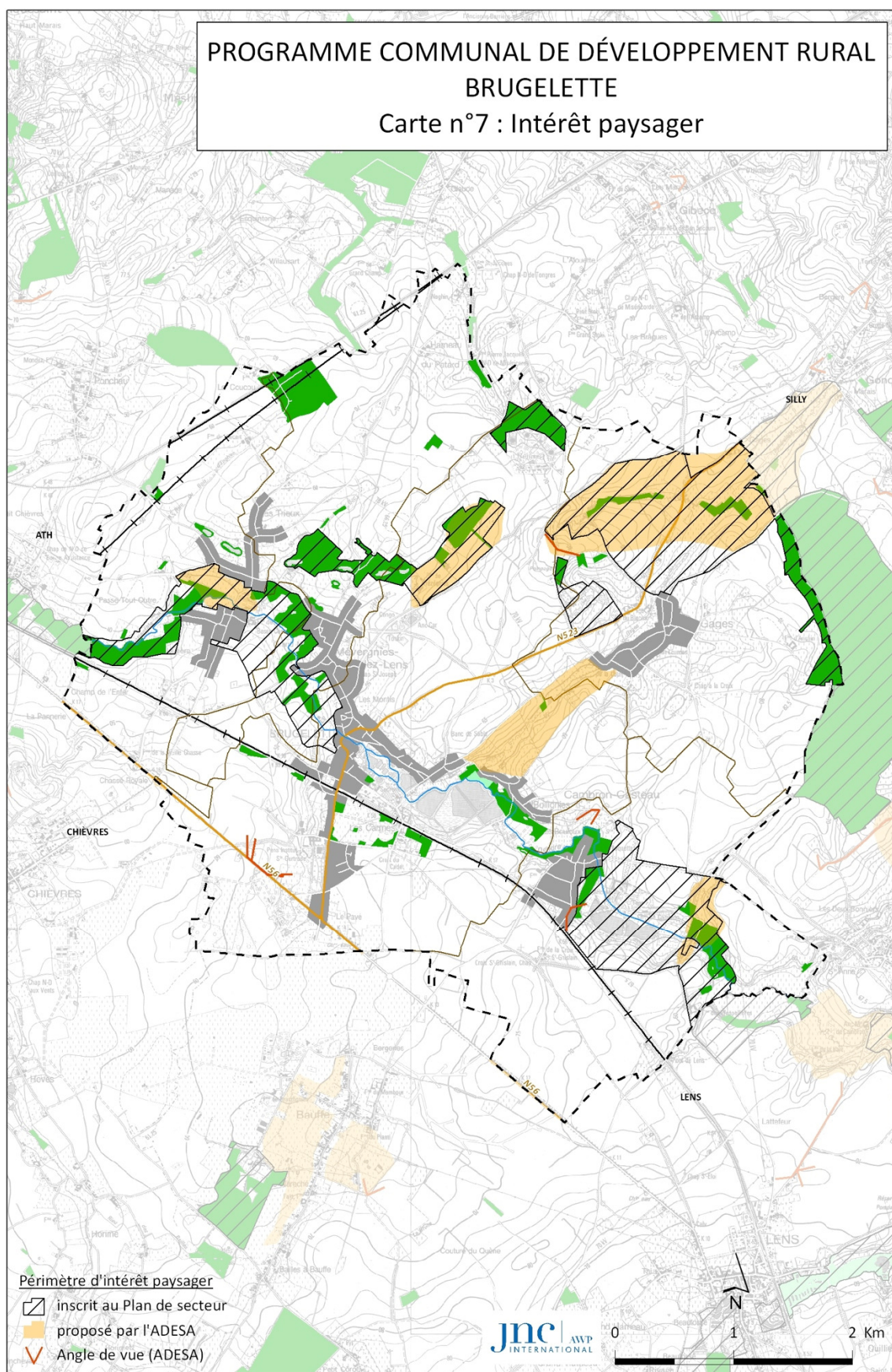


Figure 44: Localisation des périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur et de l'ADESA (JNC AWP)

Le paysage de Brugelette est formé par une agglomération de villages conservant une typologie caractéristique (noyau – périphérie – prairies – champs) le long des cours d'eau, la Dendre orientale, sauf pour Gages qui s'est installée dans la vallée du Rieu de Gages. Ces villages se détachent du paysage d'openfield dessiné par les étendues agricoles via **les clochers** et **l'ancienne tour de l'abbaye de Cambron-Casteau** mais aussi le château d'eau (le long de la N56) et les silos-tours de l'entreprise Niezen Traffic. Deux tours appartenant à la sucrerie étaient également des repères mais ont été démolies en décembre 2010.



Figure 45 : Vue sur Cambron-Casteau depuis la N56 (JNC AWP)

De plus, plusieurs éléments ponctuels enrichissent le paysage de la commune : des **saules têtards**, des **tilleuls** marquant les carrefours, **alignement de peupliers** le long de routes et de chemins.

Enfin, **l'horizon** autour de la commune est marqué par des **boisements**. Au Nord-Ouest, on distingue également des **champs éoliens**. Au Sud, la **N56** s'affirme comme axe structurant et sa rectitude est soulignée par des alignements d'arbres.



Figure 46: Éléments fermant l'horizon de la commune de Brugelette (JNC AWP)

Hormis le rond-point situé à l'intersection entre la N56 et la N525, marqué par un avion de la base aérienne de Chièvres (rappelant davantage cette dernière que Brugelette), les entrées de la commune ne sont pas identifiées spécifiquement. Deux entrées principales sont cependant présentes le long de la N56 deux autres depuis les nationales N7 et N57, respectivement sur la N525 et la N523 et mériteraient une requalification pour valoriser la commune tout en privilégiant la sécurité routière.



Figure 47 : Rond-point à l'intersection de la N56 avec la N525 (JNC AWP)

Les entrées secondaires sont quant à elles définies.



Figure 48 : Entrée de Cambron-Casteau (JNC AWP)

Les connexions intervillages ont l'avantage d'être soulignées par des alignements d'arbres plutôt que des mâts de luminaires.

Au sein de ce paysage identitaire, les **pylônes électriques**, les **extensions des villages** et les **hangars agricoles** éprouvent des difficultés à s'intégrer.



Figure 49: Illustration de l'impact des pylônes électriques à Attre (JNC AWP)



Figure 50: Exemple de lotissement fermant la vue vers le paysage – rue de la Cailloutière à Attre (JNC AWP)

III.1.3.1 Ce qu'il faut retenir du paysage

Constats :

- Commune reprise dans l'ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers ;
- Repères identitaires : Tour de Cambron, château d'eau et silos-tours ;
- Repères secondaires : clochers ;
- Axes structurants : N523, N56, Dendre.

Atouts	Faiblesses
• Points de vue remarquable et nombreuses zones d'intérêt paysager • longueurs de vue ; • typologie caractéristique des villages le long des cours d'eau ; • 2 faciès différents ; • éléments ponctuels renforçant le caractère et l'identité des paysages : saules têtards, tilleuls, alignements de peupliers.	• entrées principales de la commune peu marquées ; • lotissements (à Attre) fermant/privatisant les vues ; • éléments non intégrés voire déstructurant (pylônes, hangars, tour Cambron) ; • seuls 8 % du territoire en périmètre d'intérêt paysager.
Opportunités	Menaces
• développement des retombées économiques du secteur touristique à plus grande échelle.	• méconnaissance du rôle des biotopes et destruction de certains d'entre eux (zones humides, saules têtards) ; • mauvaise intégration des extensions de villages, hangars agricoles, pylônes électriques ; • fermeture des vues et privatisation du paysage par les nouveaux aménagements – « aplanissement du paysage ».

III.1.4 Accessibilité

Maîtriser la demande en mobilité, encourager le transfert modal (éviter les déplacements motorisés individuels) et les modes moins énergivores ainsi que l'accès aux transports pour tous font partie des éléments principaux du défi de la mobilité pour ces prochaines années notamment pour limiter la dépendance aux énergies et les émissions de GES.

Dans cette optique, la Région et la Commune se sont déjà impliquées dans plusieurs outils :

- Le schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde ;
- Le schéma directeur cyclable en Wallonie picarde ;
- Le plan communal de mobilité (PCM) de Brugelette.

L'analyse qui suit est basée sur le PCM de Brugelette, rédigé par EGIS Mobilité en 2008.

III.1.4.1 Accessibilité régionale – à l'échelle de la Wallonie picarde

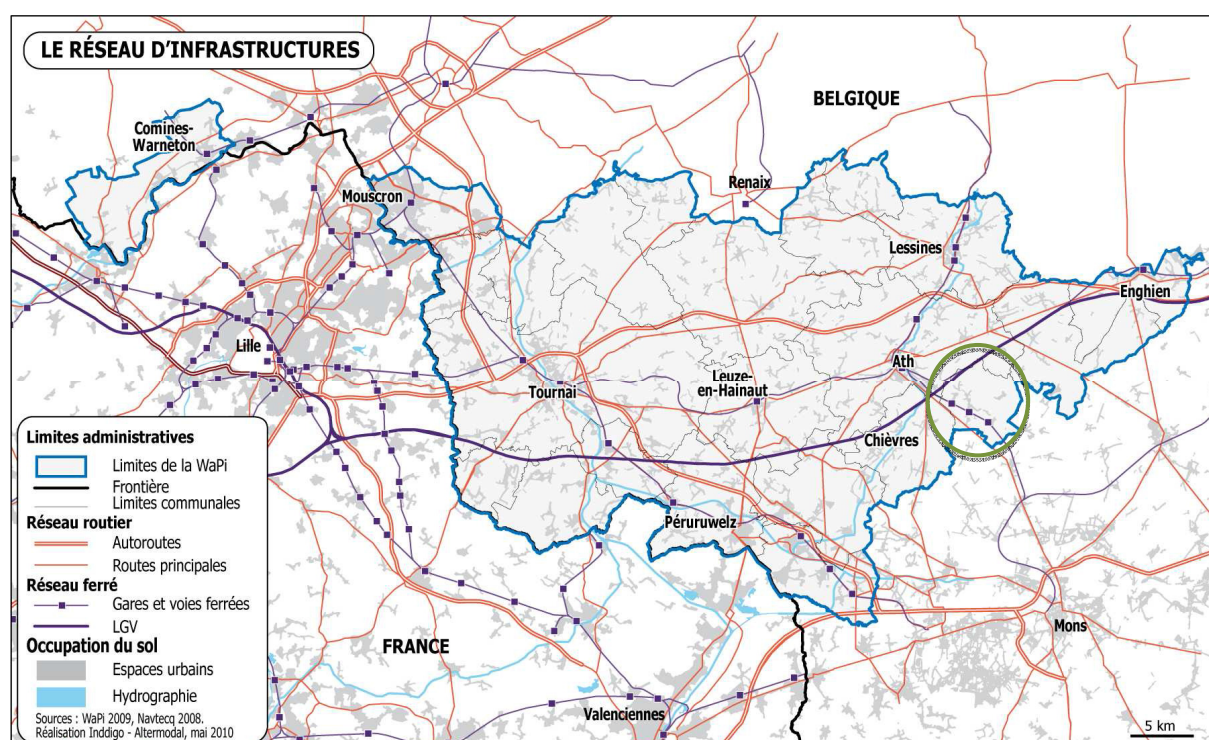


Figure 51: Localisation de Brugelette au sein de la Wallonie picarde (Source: Schéma Directeur Cyclable de la Wallonie Picarde)

Brugelette est localisée dans l'Est de la Wallonie picarde (WAPI) dont le centre d'attractivité, tourné vers Tournai-Lille, est décentré. Brugelette est en retrait de ce centre mais à proximité d'Ath, considéré comme un pôle important de la WAPI, bien que dans une moindre mesure que Tournai et Mouscron. L'accessibilité routière de la commune est qualifiée de bonne, grâce à deux autoroutes la cadrant (A8 et E42), et la N56 traversant le territoire communal et permettant de rejoindre ces deux voies rapides. La N56 constitue l'un des deux axes principaux de la commune, le deuxième étant la N523. Cette dernière « assure deux fonctions, l'une d'accès depuis le réseau régional structurant, l'autre de desserte communale, puisque cet axe traverse de part en part la commune »²³.

D'autre part, la commune jouit d'une connexion directe aux gares de Mons et Ath.

²³ Source : PCM de Brugelette, EGIS, 2008.

	Voiture ²⁴			Train ²⁵	
	Distance (km)	Temps (min)	Coût ²⁶ (€)	Temps (min)	Coût (€)
Ath	8,5	14	1,22	8	1,90
Mons	20	29	2,72	22	3,60
Tournai	38	45	4,41	36	5,60
Bruxelles	56	62	7,17	55	9,20
Gand	63	78	7,80	87	9,20

Figure 52: Tableau résumant les temps de parcours théoriques suivant le mode de transport depuis Brugelette (JNC AWP)

Dans le calcul des temps de parcours, les trajets en bus n'ont pas été évalués compte tenu de la faible desserte par le TEC dans la commune.

III.1.4.2 Voies navigables

La commune n'est **pas** reliée au réseau **de voies navigables**. La Dendre Orientale est un cours d'eau non navigable.

III.1.4.3 Transports en commun

L'accessibilité en transport en commun de la commune est contrastée, avec, d'une part, la desserte en réseau de chemin de fer par trois arrêts (en venant de Mons : Cambron-Casteau, Brugelette et Mévergnies-Attre), ce qui est assez respectable pour une commune de cette taille, et d'autre part, un réseau de bus peu performant. En effet, seuls quelques arrêts de bus (6 en tout) sont présents dans les entités d'Attre et de Mévergnies-lez-Lens et le nombre de passage par jour s'élève seulement à trois dans chaque sens et uniquement en semaine.

Les trois gares de la commune sont reprises dans la ligne reliant Mons à Ath, à raison d'un passage par heure dans chaque sens. Cette ligne permet de rejoindre les gares d'Ath et de Mons assez facilement (pas de correspondance et respectivement 8 et 22 minutes de trajet à partir de Brugelette). La gare d'Ath est implantée dans l'axe Mouscron-Tournai-Bruxelles. A partir des gares de Cambron-Casteau et Mévergnies-Attre, le temps pour rejoindre Ath est respectivement de 11 et 6 minutes, et de 19 et 24 minutes pour Mons.

La fréquentation de ces gares peut être qualifiée de bonne pour une commune de la taille de Brugelette : en moyenne 700 à 1.499 voyageurs sont montés par semaine en gare de Brugelette en 2012²⁷.

Le PCM décrit l'offre du réseau de chemin de fer de la manière suivante :

« L'accessibilité en chemin de fer peut se segmenter en deux offres distinctes :

1. La ligne 94 Bruxelles – Enghien – Ath – Leuze – Tournai – Lille est un axe qui constitue une véritable dorsale pour la Wallonie picarde, mais elle ne dessert pas directement le territoire de Brugelette. Néanmoins elle reste le cordon ombilical pour les liaisons vers Bruxelles.

L'offre de services actuelle est cadencée et claire entre Bruxelles et Tournai, prolongée jusqu'à Mouscron.

Le service IC fonctionne assez bien entre Bruxelles et Tournai/Mouscron, le temps de parcours étant respectivement de moins de 1h et de moins de 1h15, malgré l'ajout, voici quelques années, d'un point d'arrêt intermédiaire supplémentaire (Enghien).

²⁴ Distance, temps et coût via le réseau routier déterminés par www.viamichelin.be

²⁵ Temps de parcours le plus court et coût suivant les horaires de la SNCB à partir de la gare de Brugelette

²⁶ Estimation pour un véhicule moyen, fonctionnant à l'essence, dont le prix est de 1,6 €/l.

²⁷ Source : SNCB, 2013

Cet axe bénéficie d'une offre de service additionnelle entre Bruxelles et Ath, sous forme d'un IR effectuant un arrêt supplémentaire à Silly, et prolongé au-delà de Ath vers Lessines (L91). Ce service est lui-même renforcé par des P aux heures de pointe, en relation avec le pôle d'emploi bruxellois.

2. la ligne 92 Lessines – Mons qui dessert les trois gares de la commune : Cette ligne connecte des axes lourds du réseau wallon, tout en développant une fréquentation en bonne partie générée par les établissements scolaires aux deux terminus. Les correspondances n'y sont toutefois pas négligeables, surtout à Ath compte tenu de la configuration du réseau. Elle offre un service cadencé de type L renforcé aux heures de pointe (notamment scolaires).

Son exploitation paraît difficilement améliorable significativement, si ce n'est en rétablissant la desserte de tous les points d'arrêt, sans préjudice notable pour la vitesse commerciale. Notamment les arrêts de Ghlin et d'Erbiseul (sur la partie commune avec la L 96 Mons - Bruxelles) sont systématiquement ignorés, alors que les temps de battement à Mons et à Ath sont de l'ordre de 20 à 30 minutes.

La desserte du Parc Pairi Daiza justifierait une exploitation et un marketing proactif de l'arrêt de Cambron-Casteau, à l'instar de ce qui se fait pour Walibi-Bierges. Un accès arrière au site permettrait de réduire la distance de marche de +/- 1 km à environ 500 m.

Son rôle pour le transport de marchandises est loin d'être négligeable, elle accueille notamment les flux nord-sud Quévy – Mons – Gand et les Dunkerque – Kinkempois (via Tournai – Ath – Jurbise – Soignies – Manage – Luttre – Charleroi).

Fréquence de passage : la ligne circule tous les jours de 7 heures à 22 heures avec une moyenne d'un passage par heure soit environ 15 passages par jour »²⁸.

Le chemin actuel entre la gare de Cambron-Casteau et le parc Pairi Daiza est guidé par un itinéraire fléché. Néanmoins, la SNCB se montre favorable à un aménagement plus spécifique.



Figure 53 : Itinéraire conseillé reliant la gare de Cambron-Casteau à Pairi Daiza (JNC AWP)

Les villages d'Attre et Mévergnies-lez-Lens sont reliés par **deux lignes du T.E.C. Hainaut** :

- la ligne 12 Attre – Blaton, un passage dans chaque sens par jour, du lundi au vendredi, 6 arrêts dans la commune ;
- la ligne 100 Ath – Saint-Ghislain, deux passages dans chaque sens par jour, du lundi au vendredi, 5 arrêts dans la commune.

Ce réseau est peu attractif. Il relie Ath et Blaton par la ligne 12 et Ath et Saint-Ghislain par la ligne 100. Il ne permet **pas une circulation fonctionnelle interne** à la commune. La circulation interne est uniquement assurée par les bus scolaires mis à disposition par les gestionnaires de l'enseignement. Un circuit local est effectué pour desservir les écoles Communale et Saint-Louis, alors que,

²⁸ Source : PCM de Brugelette

concernant l'institut Sainte-Gertrude, une ligne spéciale de bus a été mise en place et circule **dans un rayon de 50 km**. Néanmoins, la plupart des parents d'élèves conduisent eux-mêmes leurs enfants.

Le **PCM vise le renforcement et la promotion des modes doux**. Pour les transports en commun, les objectifs sont plus particulièrement :

- « Renforcer le rôle des transports publics pour favoriser l'accessibilité de la commune ;
- Renforcer la desserte locale ;
- Favoriser l'accessibilité du Parc Pairi Daiza²⁹.

Cela sera atteint par le **maintien de la desserte SNCB**, en parallèle avec l'**amélioration de la qualité des arrêts**, et en développant un **transport à la demande (TAD)**. Il est, d'une part, important de conserver et renforcer la desserte au niveau du chemin de fer, qui permet de relier d'autres lieux à l'échelle régionale, et d'autre part, le nombre de voyageurs potentiels pour la mise en place d'une ligne conventionnelle ne serait pas assez important. Ainsi, le développement d'un transport à la demande, avec itinéraire et arrêts fixes, sera plus adéquat pour cette commune. Le principe est que le bus n'effectue son voyage que si une demande a été formulée à l'avance.

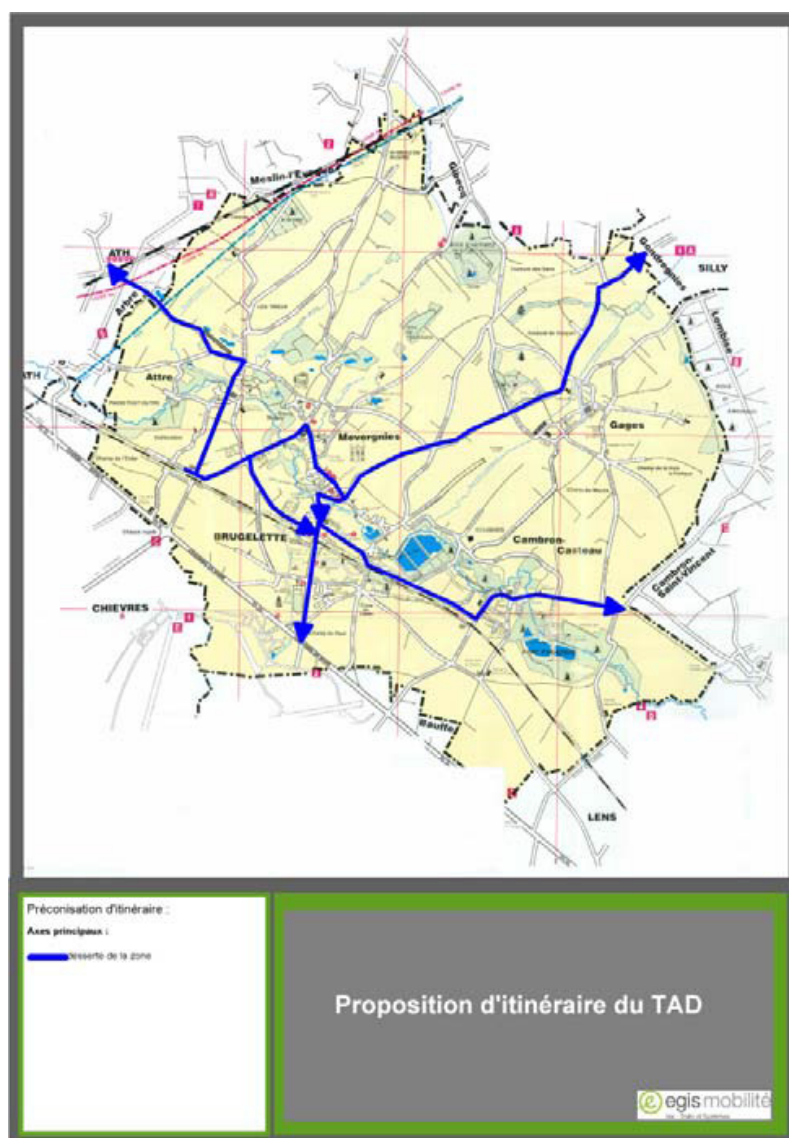


Figure 54: Proposition des lignes de transports à la demande (Source: PCM de Brugelette)

III.1.4.4 Réseau routier

« La hiérarchisation du réseau viaire existant se décompose comme suit :

²⁹ Source : PCM de Brugelette, EGIS, 2008

• **Axes structurants : RN56 - Chaussée de Mons**

Configuration : 2 x 2 voies, double sens de circulation, vitesse limitée à 70 km/heure. Cette voie permet de desservir la commune de Brugelette, via le carrefour situé au croisement de la RN523. Considérée comme un axe dangereux, le caractère rectiligne de la voirie est propice à la pratique de vitesses élevées allant bien au-delà des vitesses autorisées (90 km/h). Pourtant cet axe a été très bien réaménagé sur le territoire d'Ath, par contre, de Brugelette jusqu'à l'autoroute de Wallonie, il présente de nombreuses zones d'insécurité. **Ce tronçon devrait être étudié et réaménagé en priorité.**

• **RN523** Voie qui traverse la commune, configurée en 2 x 1 voies, possédant un caractère très routier. Vitesse limitée à 50 km/h au sein de la commune. Une partie de la voirie est limitée à 30 km/h aux abords du quartier des écoles. Cette voie permet de desservir à la fois le centre-ville, la maison communale mais aussi les écoles. Actuellement des aménagements sont à l'étude et des tests sont réalisés. En effet des chicanes provisoires ont été installées à différents points stratégiques de l'axe. Une réduction globale de la vitesse ayant été constatée, ces aménagements temporaires devraient devenir définitifs »³⁰.

En supplément aux deux axes principaux de la commune (N56 et N523), « s'ajoute un maillage local dense. De nombreuses voiries ont conservé leur caractère rural. Leur gabarit n'est, de ce fait, plus toujours adapté au type et à la génération de trafic que ces voies doivent supporter. [...] Les accès à la commune sont sujets à différentes problématiques notamment au niveau de la sécurité. On y retrouve un trafic local mais aussi un trafic de transit de plus en plus marqué qui va rejoindre l'E429 (A8) au niveau de Ghislenghien. La sucrerie a généré pendant longtemps un passage de poids lourds au sein de la commune, passage nuisible pour les riverains tant au niveau sonore que visuel. La fermeture de l'usine a enraillé ce problème dans le même temps »³¹.

Des dysfonctionnements ont été identifiés par le PCM :

- le long de l'axe Saint-Martin (N525) : axe long et rectiligne qui est propice aux excès de vitesse, avec un carrefour dangereux à une extrémité et une difficulté de la gestion des flux par la mixité des véhicules (poids lourds et véhicules légers). NDLR : cet axe présente un gabarit du même type que la N523 ;
- le carrefour de la chaussée de Mons N56 et RN523 : dangerosité liée aux excès de vitesse ;
- le carrefour de Bauffe : dangereux ;
- le chemin de Chièvres : voirie rurale qui ne permet pas le croisement de véhicules.

Le PCM recense également les accidents de 2003 à 2008 et arrive à un total de 166 accidents en 5 ans, ce qui est supérieur à la moyenne.

Il est également important de notifier les embouteillages pouvant être occasionnés par le transit de véhicules vers, le matin, et du, le soir, parc Pairi Daiza. Il arrive que **plus de 10 km de bouchons soient observés.**

Des visiteurs du parc Pairi Daiza ont tendance à se stationner en dehors du parking du parc pour éviter de payer ce dernier. Ce stationnement sauvage encombre les rues de Cambron-Casteau. La commune tente de régler cette problématique par la mise en place d'une zone bleue mais qui n'est pas respectée.

Depuis l'adoption du PCM de Brugelette en 2010, le SPW a créé une nouvelle voirie (ouverture au printemps 2015) connectant directement le parc à la N56 (accès Sud). Ce nouveau tronçon diminue les problèmes de transit dans le village de Cambron-Casteau. Un autre nouvel accès est à l'étude afin de résoudre le même type de nuisances pour le village de Gages (accès Nord).

³⁰ Source : PCM de Brugelette

³¹ Source : PCM de Brugelette

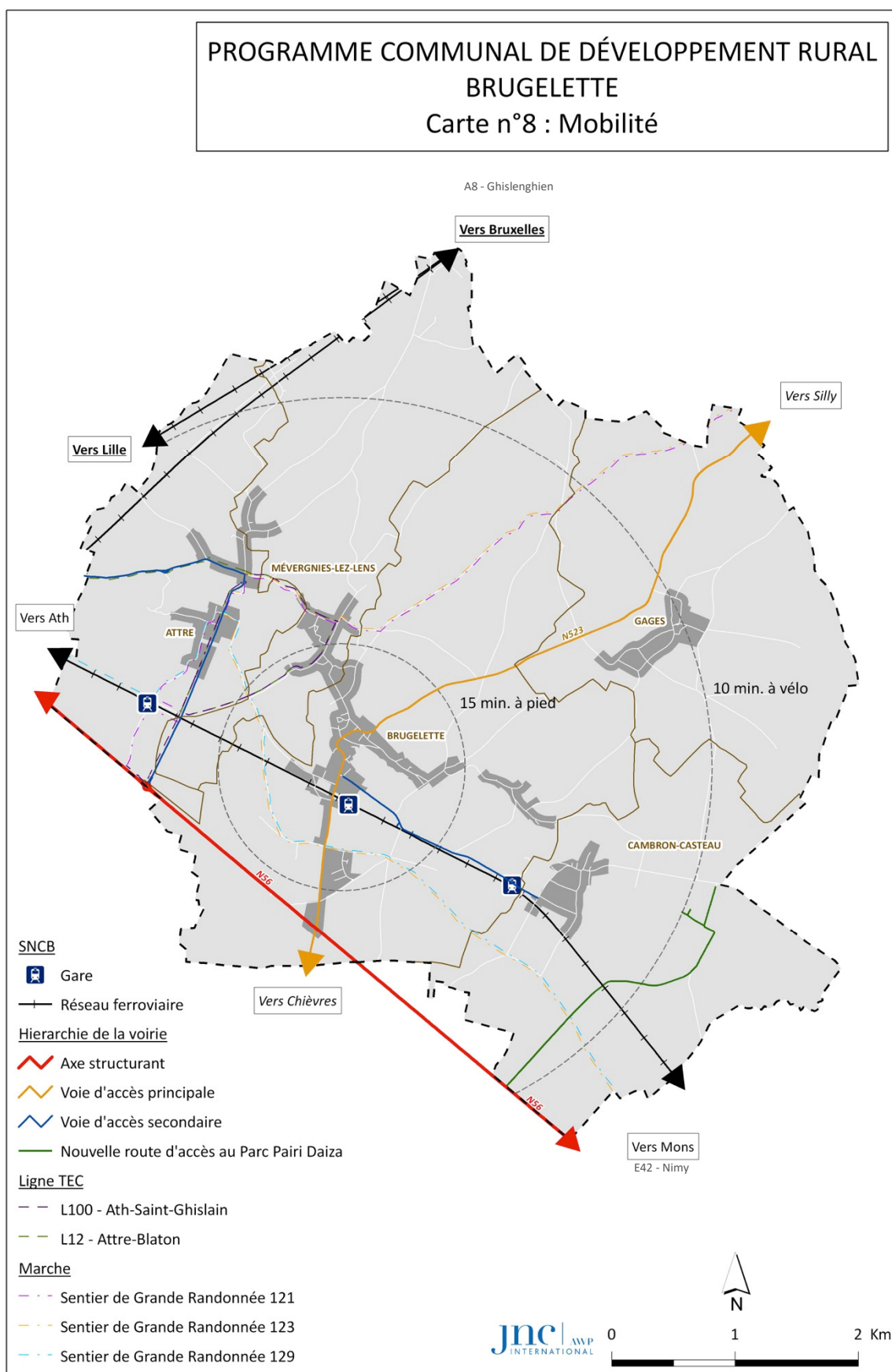


Figure 55 : Carte de mobilité (source : PCM de Brugelette, mise en page : JNC AWP)

III.1.4.5 Modes doux

Le **réseau viaire actuel est mal adapté** aux modes doux. En effet, un manque de cheminements piétonniers continus se fait remarquer, et est identifié par le PCM. La sécurité des cheminements existant est à remettre en question. De plus, Brugelette n'est pas connecté au **RAVeL**, bien que le RAVeL 4 (Saint-Aybert – Overboelare) longeant le canal Blaton-Ath passe à un peu plus d'1 km de l'extrémité Ouest de la limite communale à Chièvres.

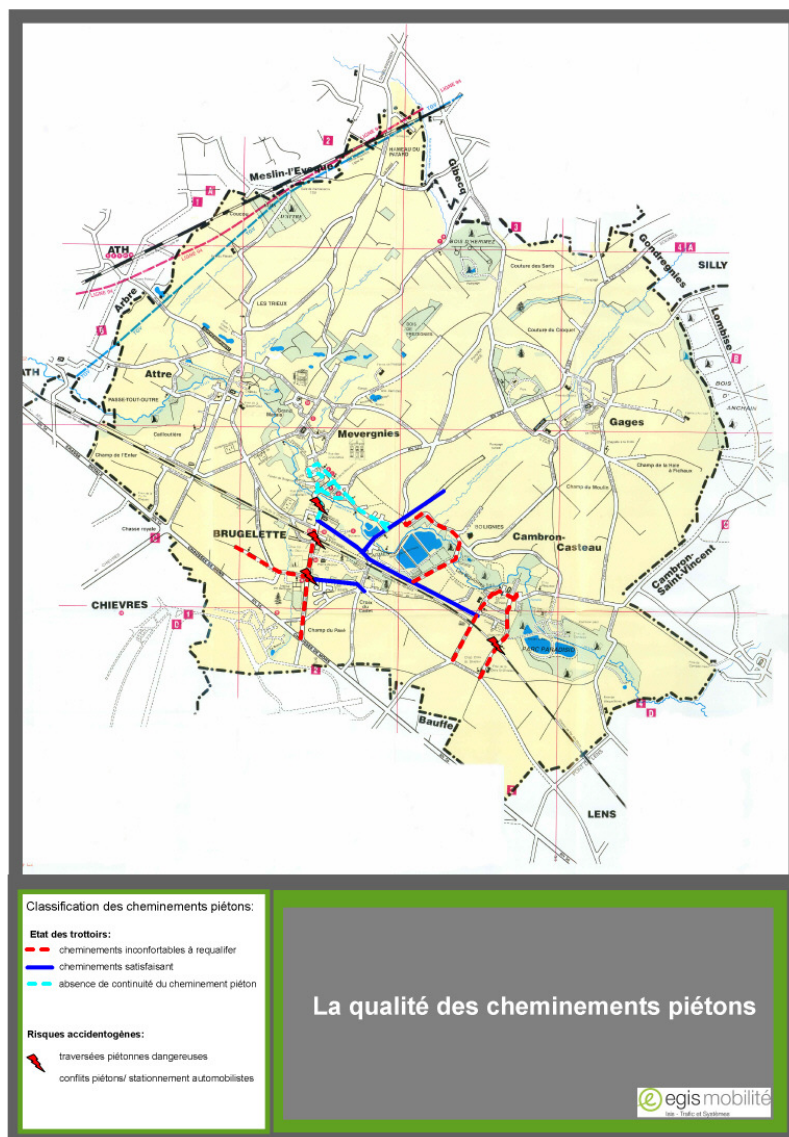


Figure 56: Qualité des cheminements piétons (source : PCM de Brugelette)

Vu ses caractéristiques agricoles, de nombreux chemins ruraux sont présents dans la commune.

La commune est en outre traversée par **trois sentiers de grandes randonnées** :

- le GR 121 – Boulogne-sur-Mer (France) à Bruxelles ;
- le GR 123 – Tour du Hainaut Occidental, qui forme une boucle autour des villes de Tournai, Renaix, Ath et Mons ;
- le GR 129 – De l'Escaut à la Meuse, qui forme une diagonale de Renaix à Dinant.

Le GR 123 et le GR 129 coïncident jusqu'au croisement avec le GR 121, après lequel le GR 121 et le GR 123 coïncident.

De plus, un groupe de Brugelettois et ensuite le Groupe de Travail, GT « Sentiers », issu de la CLDR s'attellent à faire vivre les sentiers. C'est ainsi qu'en 2013 a été inauguré le sentier « Les Bouloux » reliant Brugelette à Cambron-Casteau, en 2015 ont été réhabilités le sentier « du Banc de sable » et le sentier « de la Dendrette » reliant Brugelette et Gages. En 2016, un effort de toponymie a été fourni et les sentiers dont les noms avaient été perdus ont retrouvés une nouvelle dénomination basée sur le folklore local et les souvenirs des habitants.

III.1.4.6 Transfert modal

Malgré une **part des déplacements individuels motorisés dans la moyenne régionale (80 %)** et une **part des déplacements en train largement supérieure (13 % contre 5 %)**, le **nombre de véhicules par ménage** sur la commune **reste élevé** (1,6³² contre 1,18 pour l'arrondissement et 1,1 pour la Wallonie) .

	Brugelette	RW
Voiture	80,7 %	79,3 %
Train	13,4 %	4,8 %
A pied	2,9 %	3,3 %
Covoiturage	1,3 %	5,0 %
Vélo	1,0 %	1,5 %
Cyclomoteur, Moto	0,7 %	1,4 %
Bus, Tram, Métro	0 %	3,9 %
Transport collectif employeur	0 %	0,5 %

Figure 57: Répartition des parts de déplacement (SPF Mobilité et Transports, 2008)

La comparaison avec la moyenne wallonne montre aussi que les autres modes de transport sont sous-représentés, avec, notamment une absence du bus comme transport principal, illustrant l'accessibilité très limitée qu'offre ce service.

Face à la centralisation de l'emploi au sein des pôles extérieurs³³ et la faible offre en services de proximité, Brugelette reste largement dépendante des déplacements individuels motorisés.

³² SPF Mobilité et transport, SPF Economie – DGSIE, 2011 in Fiche de l'IWEPS, 2013

³³ Moins de 10 % des salariés résidant dans la commune travaillent à Brugelette – IWEPS, 2013

III.1.4.7 Ce qu'il faut retenir de l'accessibilité

Atouts	Faiblesses
• Plan Communal de Mobilité ; • 3 arrêts de train (Brugelette, Cambron-Casteau, Mévergnies-lez-Lens), temps de parcours compétitifs vers Ath et Mons ; • accessibilité depuis le réseau routier régional : autoroute E42 et A8 à proximité et route N56 traversant la commune ; • réseau de promenades développé : au croisement de 3 GR ; • mobilisation de bénévoles pour la réhabilitation et la pérennisation des sentiers.	• commune largement dépendante des déplacements individuels motorisés : moins de 10 % des salariés résidant dans la commune travaillent à Brugelette ; 1,6 véhicule/ménage ; • accessibilité générale essentiellement routière (RN56, A7 et A8) ; • Transit par le village de Gages (accès Nord au parc Pairi Daiza) ; • réseau TEC peu attractif, quasi inexistant en interne et très peu performant vers l'extérieur ; • peu d'aménagements pour les modes doux, pas de réseau RAVeL ; • pas de cours d'eau navigable ; • dessertes locales : charroi agricole lourd. • Circulation importante de transit en voirie inadaptée : charroi lourd du transport marchandise de et vers le zoning de Ghislenghien
Opportunités	Menaces
• différents outils : WAPI ; • mise en place d'une connexion avec le RAVeL à Chièvres ; • renforcement de l'offre en TEC ; • aménagement d'un second accès au Parc Pairi Daiza (accès nord : contournement de Gages) ; • mise en valeur des entrées depuis la N56.	• vulnérabilité du territoire et des citoyens face à la saturation (densification excessive) à court et moyens termes de certains axes et l'augmentation des coûts de l'énergie ; •

III.1.5 Structure du bâti

III.1.5.1 Structure du territoire

Presque **10 %** de la surface sont **urbanisés**, dont 45 %, environ, par des terrains résidentiels. Le territoire communal est composé de 5 entités : Attre, Brugelette, Cambron-Casteau, Gages et Mévergnies-lez-Lens.

Le schéma ci-après synthétise la structure urbanistique de la commune.

Les entités de la commune ont conservé une urbanisation assez concentrée autour des noyaux historiques et ont, jusqu'à présent, peu subi les extensions en ruban le long des voiries.

Les villages situés à proximité d'un arrêt du chemin de fer ont connu un développement plus important notamment pour rejoindre la N56.

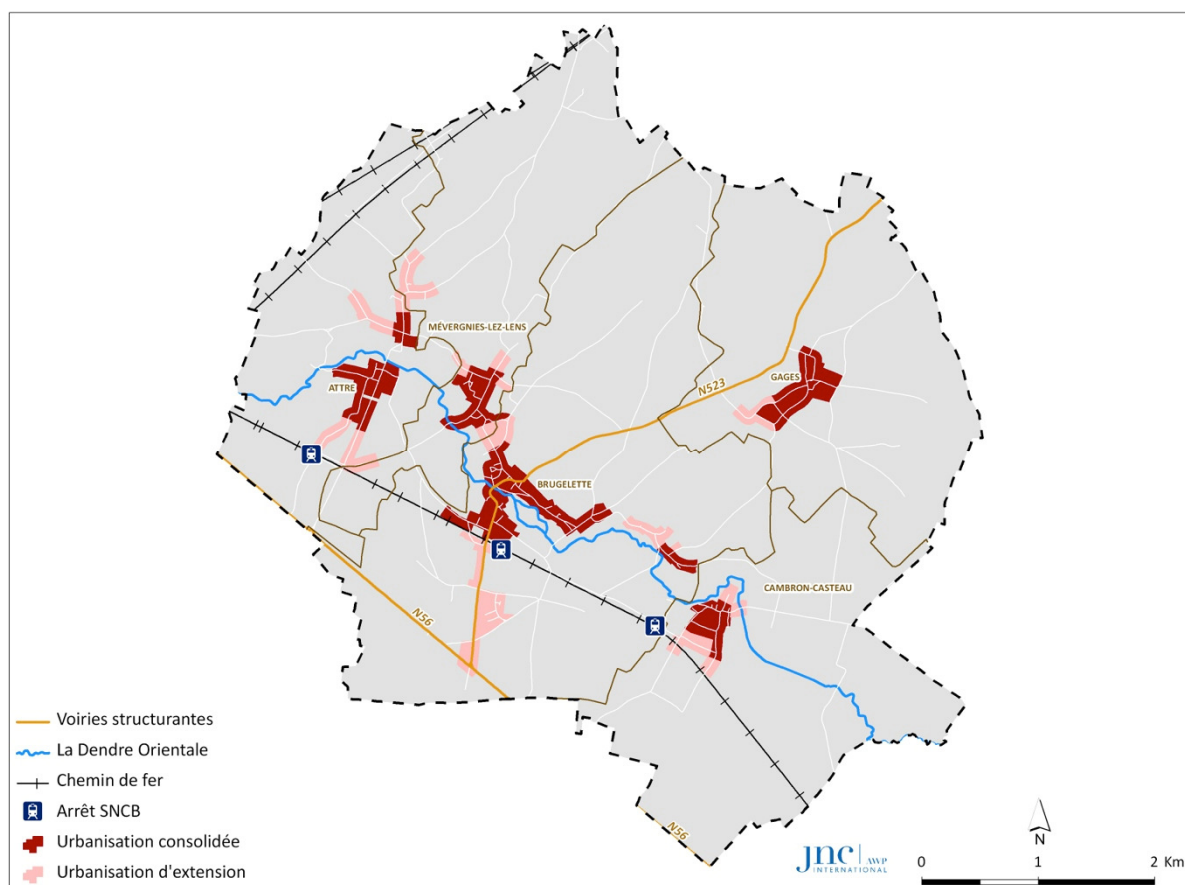


Figure 58: Schéma général de l'organisation du territoire communal (JNC AWP)

On peut distinguer :

- Une urbanisation consolidée, concernant les noyaux villageois anciens qui ont maintenu les grandes caractéristiques urbanistiques et architecturales d'origine malgré certaines interventions plus récentes.



Figure 59 : Exemples d'urbanisation consolidée (de gauche à droite : Brugelette, Cambron-Casteau, Gages) (JNC AWP et Google)

- Une urbanisation d'extension linéaire, en ordre ouvert ou semi-continu, concernant les constructions établies le long des axes sortant des villages. Cette urbanisation concerne l'ancien bâti dispersé d'anciennes fermes et de petits bâtiments d'exploitations agricoles qui a été densifié et renforcé par un bâti pavillonnaire.



III.1.5.1.1.1 Figure 60 : Exemples d'urbanisation en extension Brugelette, Attre, Mévergnies-lez-Lens, (JNC AWP et Google)

Notons qu'à l'analyse des cartes historiques (Ferraris) reprises ci-après, la structure typique constituée de noyau bâti – auréole villageoise (prairies et vergers) – cultures et forêts, a néanmoins évolué. On a ainsi observé une perte massive du patrimoine constitué d'étendues de vergers.

III.1.5.2 Structures des villages

En octobre 2011, le Gouvernement wallon a demandé aux communes sur base de leurs bonnes connaissances du terrain, de proposer une délimitation des futurs périmètres de « noyaux d'habitat », via des propositions de « lieux de centralité ».

La méthodologie³⁴ tient en compte cinq critères :

- Densité d'habitat,
- Existence de services de base,
- Desserte suffisante par les transports en commun,
- Disponibilités foncières proches de ces lieux de centralité,
- Présence de logements inoccupés.

Le Collège communal de Brugelette, en sa séance du 8 novembre 2011, a identifié trois noyaux d'habitat en fonction des critères imposés :

1. Brugelette
2. Attre
3. Mévergnies

A l'analyse du terrain, nous préférons parler du centre communal et des villages associés. Une description générale de chacun des noyaux est dressée ci-après :

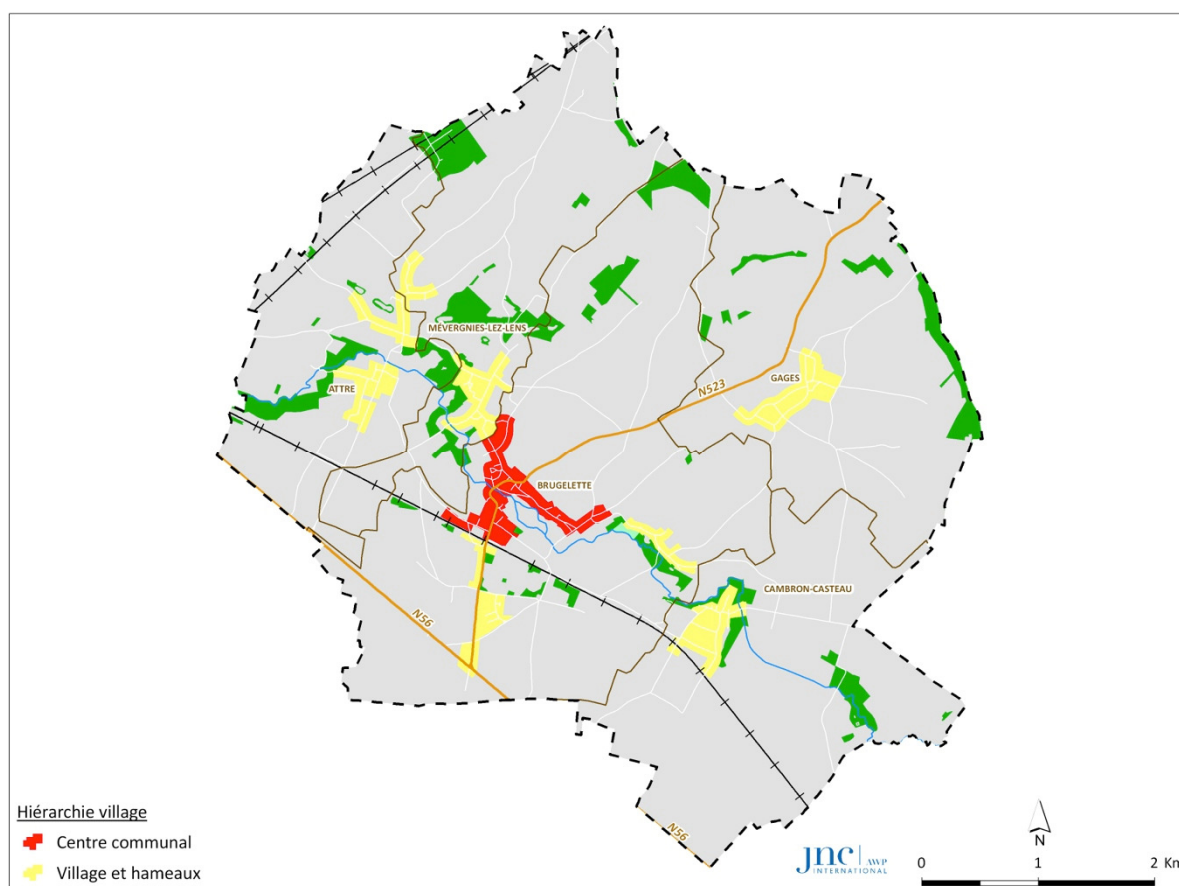


Figure 61 : Carte de hiérarchie des villages de la commune de Brugelette (JNC AWP)

³⁴ Le 1^{er} septembre 2011, le Gouvernement wallon en a approuvé la méthodologie de détermination

1. Centre communal : Brugelette



Figure 62 : Carte de cabinet J. De Ferraris (1780)



Figure 63 : Tissu urbain actuel « Brugelette »

■ Tissu urbain et structure du bâti

Brugelette est un petit bourg rural qui s'est principalement développé autour de la Dendre orientale et de vastes propriétés qui ont laissé place à la sucrerie mais dont certains héritages sont encore présents (château, parc communal, couvent de carmes ...).

Le bâti se concentre autour de la Place de la Résistance, carrefour entre la N523 et le Chemin de Soignies. Il s'est étendu le long de ces axes (excepté au Nord vers Gages) et a rejoint la N56 au Sud. Le long de cette entrée, un lotissement a pris place au Sud du Parc communal.

Une autre place est à noter aux abords de la gare. Cet espace, la place Maurice Sébastien accueille une stèle à l'honneur d'un jumelage entre communes et est entouré de quelques bancs ainsi qu'un parking pour vélos.

Si le noyau historique de Brugelette est caractérisé par un parcellaire long et étroit et par un **bâti mitoyen, les quartiers les plus récents**, tel le nouveau lotissement des Tilleuls, présentent plutôt un bâti en ordre **ouvert** ou semi-ouvert exclusivement résidentiel, et des parcelles plus larges.



Figure 64 : Grand Place (JNC AWP)



Figure 65 : Hôtel de ville (JNC AWP)



Figure 66 : Place de la Résistance (Google)



Figure 67 : Parc communal (JNC AWP)

▪ Espaces publics

Deux espaces publics polarisent et structurent le tissu urbain :

- **La Grand'Place**

Cette place linéaire a un rôle central dans la vie communale. Elle accueille la Maison Communale, le marché hebdomadaire, qui a fait son retour dans la commune depuis peu et quelques cafés.

Dominée par l'église de la Sainte Vierge, elle est entourée par plusieurs commerces. Des aménagements sommaires sont présents aux alentours, telles que des grandes jardinières. Cependant, l'absence de bancs et la présence de places de parking n'y mettent pas en valeur la convivialité.

Cette place est d'avantage associée à un axe de transit qu'à un lieu de rencontre.

Sa forme longiligne ne contribue pas à la perception de l'espace en tant que lieu de convivialité. La présence d'arbres au sein du périmètre de l'église confère un aspect plus agréable.

- **La Place de la Résistance**

L'espace public sur cette placette a été récemment réaménagé, quelques bancs sont installés autour du monument. Malgré cet aménagement, des stationnements non autorisés sont observés. Cette placette triangulaire est entourée par plusieurs établissements HORECA.

▪ Équipements

Brugelette dispose d'un **arrêt SNCB à moins de 300 mètres** du centre et des services administratifs sur la Grand'Place.

Il y a **deux établissements maternels et primaires** et un **établissement maternel et secondaire spécialisés**. Toute l'offre scolaire est concentrée dans ce noyau.

On peut signaler également l'existence des espaces de rencontre comme la **maison de jeunes** et le **parc communal**.

Aux alentours du noyau, on retrouve un camping (récemment acheté par le Parc Pairi Daiza) et l'emplacement de l'ancienne sucrerie.



III.1.5.2.1.1	<i>Figure 68 : Gare de Brugelette (Google)</i>	<i>Figure 69 : Ecole communale «L'Envolée» (Google)</i>
---------------	--	---

2. Village : Attre

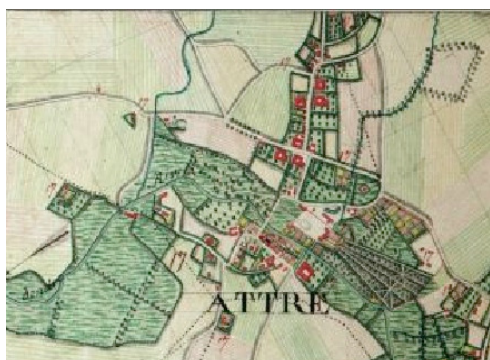


Figure 70 : Carte de cabinet J. De Ferraris (1780)



Figure 71 : Tissu urbain actuel « Attre »

■ Tissu urbain et structure du bâti

Il ressort de l'ancienne carte Ferraris que le bâti était, à son établissement, peu dense et regroupé de part et d'autre de la Dendre. On remarque déjà l'existence du château d'Attre et de son parc. Ceux-ci ont été préservés jusqu'à présent et font d'ailleurs parti des attraits touristiques au niveau régional.

Aujourd'hui, le village s'étend linéairement le long de la nationale 25. Un nouveau lotissement est en construction aux abords de la rue de la Cailloutière.



Figure 72: Place entre la N25 et la rue de l'obélisque (Google)



Figure 73 : le clocher de l'église, point de repère du village (JNC AWP)

■ Place

Connexe à l'église et prolongée au-delà de la rue de l'Obélisque, la seule place du village est dépourvue de tout aménagement mis à part un marquage de terrain de balle pelote.

Cette place est entourée de murs aveugles et longée par des rues principales.

■ Équipements

- une église,
- une salle de fêtes, cure d'Attre,
- une place avec un terrain de jeu de balles,
- un château,
- quelques commerces (boulangerie, décoration, restaurant).

Un arrêt SNCB est situé en dehors du village à plus de 300 mètre du centre (il s'agit de l'arrêt de Mévergnies).



Figure 74 : Restaurant (JNC AWP)	Figure 75 : Château d'Attre (JNC AWP)	Figure 76 : Arrêt SNCB (Google)
3. Village : Mévergnies-lez-Lens		
		
Figure 77 : Carte de cabinet J. De Ferraris (1780)	Figure 78 : Tissu urbain actuel « Mévergnies-lez-Lens »	
■ <u>Tissu urbain et structure du bâti</u> Mévergnies s’est installé entre Brugelette et Attre. Le village s’est développé autour de l’exploitation des carrières. Articulé autour des rues Petit et Grand Marais, le noyau présente un développement tentaculaire. Beaucoup de constructions sont faites de pierres des carrières. Les limites entre ces noyaux bâtis sont difficilement perceptibles.		
	■ <u>Place</u> Le village ne dispose pas de véritable place. Face à l’église un large parvis récemment aménagé est protégé des véhicules par des bornes. Autour de l’église un espace vert et un Tilleul reconnu comme arbre remarquable embellissent les lieux. Un seconde espace est aménagé entre la rue Saint Gervais et la rue du Grand Marais. Cet espace est encadré par des bornes et un alignement de jeunes arbres. Il est longé par une prairie. Par contre, à l’arrière de l’église, la rue du Petit Marais dessine un élargissement cadré par le front bâti qui présente beaucoup de qualités pour accueillir un espace public convivial. Le centre de Mévergnies-lez-Lens est éloigné des arrêts SNCB.	
Figure 79 : Place de l’église Saint-Gervais (Google)		
		■ <u>Équipements</u> - l’église Saint Gervais, - un espace public, - un cimetière.
Figure 80 : Espace public (Google)	Figure 81 : Cimetière (Google)	

4. Village : Cambron-Casteau



Figure 82 : Carte de cabinet J. De Ferraris (1780)



Figure 83 : Tissu urbain actuel « Cambron-Casteau »

- Tissu urbain et structure du bâti

Cambron-Casteau pourrait tenir son nom du château de Giamez démoli au XVII^{ème} siècle. Ce village est situé sur un plateau riche de la Dendre Orientale. L'agriculture a été l'activité fondamentale.

Au fil du temps, le tissu bâti a très peu évolué. On remarque néanmoins, à proximité du village, l'abbaye qui a été fondée en 1148 et qui accueille actuellement le parc animalier « Pairi Daiza ».



Figure 84 : Place de Keyser (Google)

- Place
- **Place de Keyser**

Située au centre du village devant l'église, elle ne dispose pas vraiment d'aménagement spécifique. Elle est souvent utilisée pour le stationnement des voitures.

- Équipements

Le village Cambron-Casteau accueille le parc animalier Pairi Daiza, équipement à rayonnement national.

On retrouve aussi un arrêt SNCB situé à 500 mètres du centre et relié au parc Pairi Daiza par un itinéraire piétonnier.



Figure 85 : Parc Animalier « Pairi Daiza » (Google)



Figure 86 : Gare de Cambron-Casteau (JNC AWP)



Figure 87: Itinéraire piéton SNCB (JNC AWP)

5. Village : Gages



Figure 88 : Carte de cabinet J. De Ferraris (1780)



Figure 89 : Tissu urbain actuel « Gages »

■ Tissu urbain et structure du bâti

Village agricole, il s'est développé le long des voiries en ordre ouvert et semi-ouvert et accueille plusieurs fermes et un château.



Figure 90 : Place de Gages et l'église (Google)

■ Place

La place de Gages est dépourvue de tout aménagement. Elle se trouve au cœur du centre ancien au pied de l'église entourée du cimetière.

■ Équipements

- une église,
- une salle des fêtes « Natfil »,
- une salle polyvalente (ancienne école).
- ne dispose pas d'un arrêt SNCB.



Figure 91 : Salle des fêtes «Natfil» (JNC AWP)



Figure 92 : Salle de l'ancienne école (Google)

III.1.5.3 Patrimoine

Cinq monuments et sites sont classés :

- à Attre : les façades et toitures du **château**, et l'ensemble qu'il forme avec ses dépendances et le domaine qui l'entoure, ainsi que les éléments intérieurs immeubles par destination des pièces suivantes : le vestibule et son oratoire, le grand salon d'été, la pièce occupée par le grand escalier, le salon chinois ;
- à Attre : le rocher artificiel sis dans le site classé du Château d'Attre à Brugelette ;
- à Attre : le pont, les vannes et le mécanisme du moulin dit « **De la passe Tout Outre** », ainsi que l'ensemble formé par ce moulin et les terrains environnants ;
- à Brugelette : les façades et toitures de l'ancien **couvent des Carmes** ainsi que la maison datée de 1830 accolée à l'ancien couvent ;
- à Cambron-Casteau : l'**église Saint-Vincent**.

Le **parc du château d'Attre** est repris dans la liste des **Jardins Exceptionnels de Wallonie**. L'ASBL « Valorisation touristique des parcs et jardins exceptionnels de Wallonie » représente et promeut les neufs parcs et jardins reconnus comme sites exceptionnels.

L'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique³⁵ (1988) relève **85 bâtiments remarquables** dans l'entité, répartis dans chacun des 5 villages. Cette liste comprend :

- 5 églises et 3 chapelles ;
- 3 châteaux ;
- 32 fermes ;
- 23 maisons ;
- 19 autres éléments divers (presbytères, couvent, potale, etc.).

Plusieurs témoins d'une occupation humaine ancestrale ont été découverts sur le territoire de la commune : des silex taillés à Bolignies, une hachette en silex et une en bronze à proximité de Frésignies... La commune compte également une **zone archéologique potentielle**, qui couvre le **domaine de l'abbaye de Cambron-Casteau**.

³⁵ La DGATLP complète et remet à jour cette liste avec la collection « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie », la commune de Brugelette n'a pas été inventoriée à ce jour.

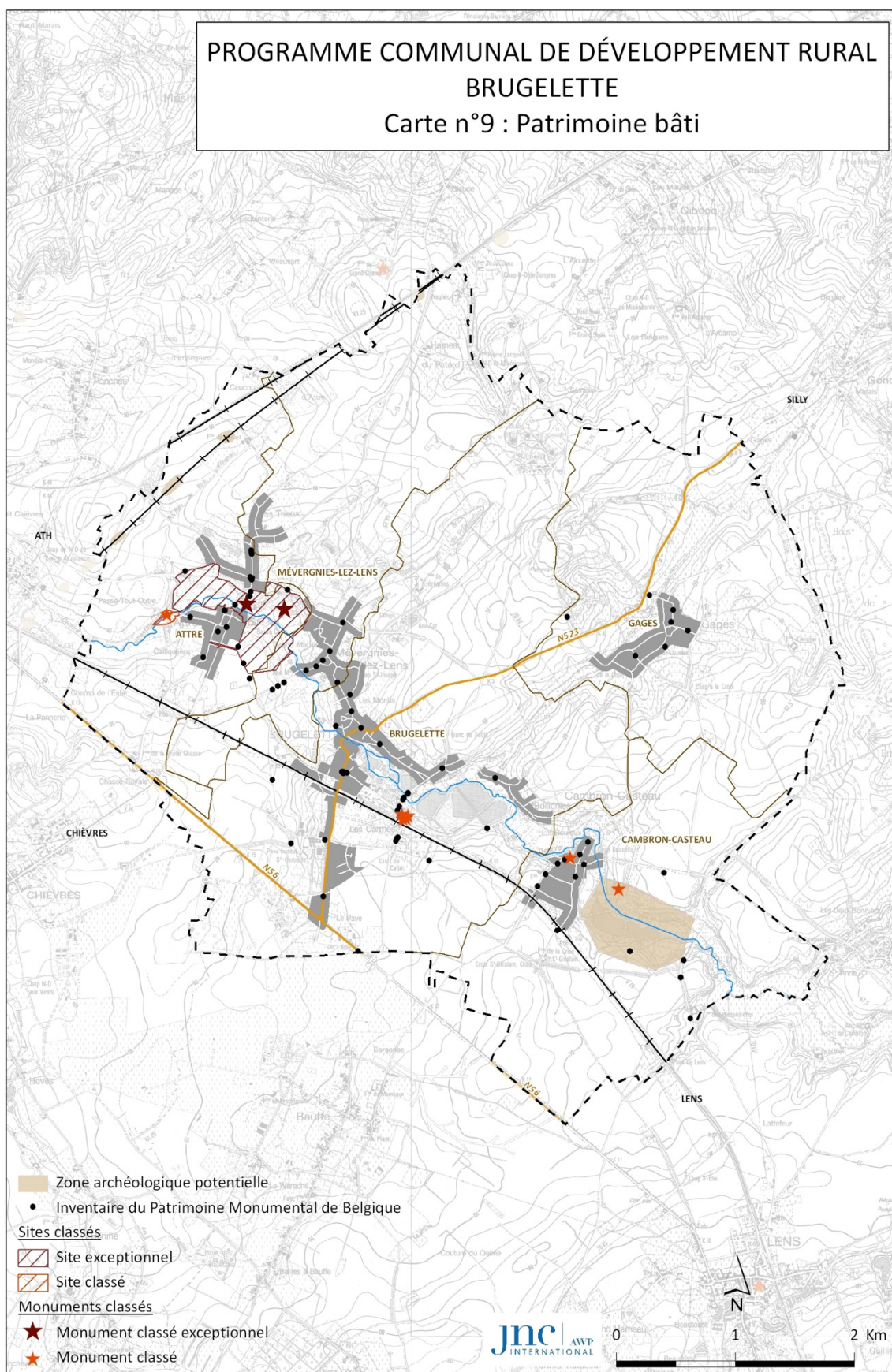


Figure 93 : Localisation du patrimoine bâti (JNC AWP)

III.1.5.4 Ce qu'il faut retenir de la structure du bâti

Constats :

- Commune composée de 5 entités à l'urbanisation marquée par l'agriculture et le bâti majoritairement rural ;
- Chemin de fer et la Dendre sont à l'origine du développement du bourg le plus important qu'est Brugelette-Centre ;
- Deux types d'urbanisation : une urbanisation consolidée des noyaux villageois anciens et une urbanisation en extension linéaire le long des axes sortant des villages ;
- Deux structures de village se dégagent : le centre communal et les villages.

Atouts	Faiblesses
• 98 biens inscrits à l'Inventaire du patrimoine culturel immobilier de Wallonie (IPIC). • nombre important de monuments et sites classés dont une majorité de fermes ; • concentration des équipements et services sur Brugelette-Centre ; • urbanisation concentrée autour des noyaux historiques ; • caractère patrimonial du bâti ancien conservé.	• peu de bâti présentant une architecture contemporaine de qualité ; • place des villages peu voire pas aménagées.
Opportunités	Menaces
• rénovation du bâti en cohérence avec l'identité architecturale. • Le réaménagement des places de villages permettront de rendre les villages aux habitants (espace de convivialité, de rencontre, ...)	• vulnérabilité du territoire due à sa dépendance aux énergies fossiles (ancienneté du bâti, maisons 4 façades) ; • manque d'adaptabilité du bâti ancien.

III.1.6 Consommation des ressources

III.1.6.1 Energie

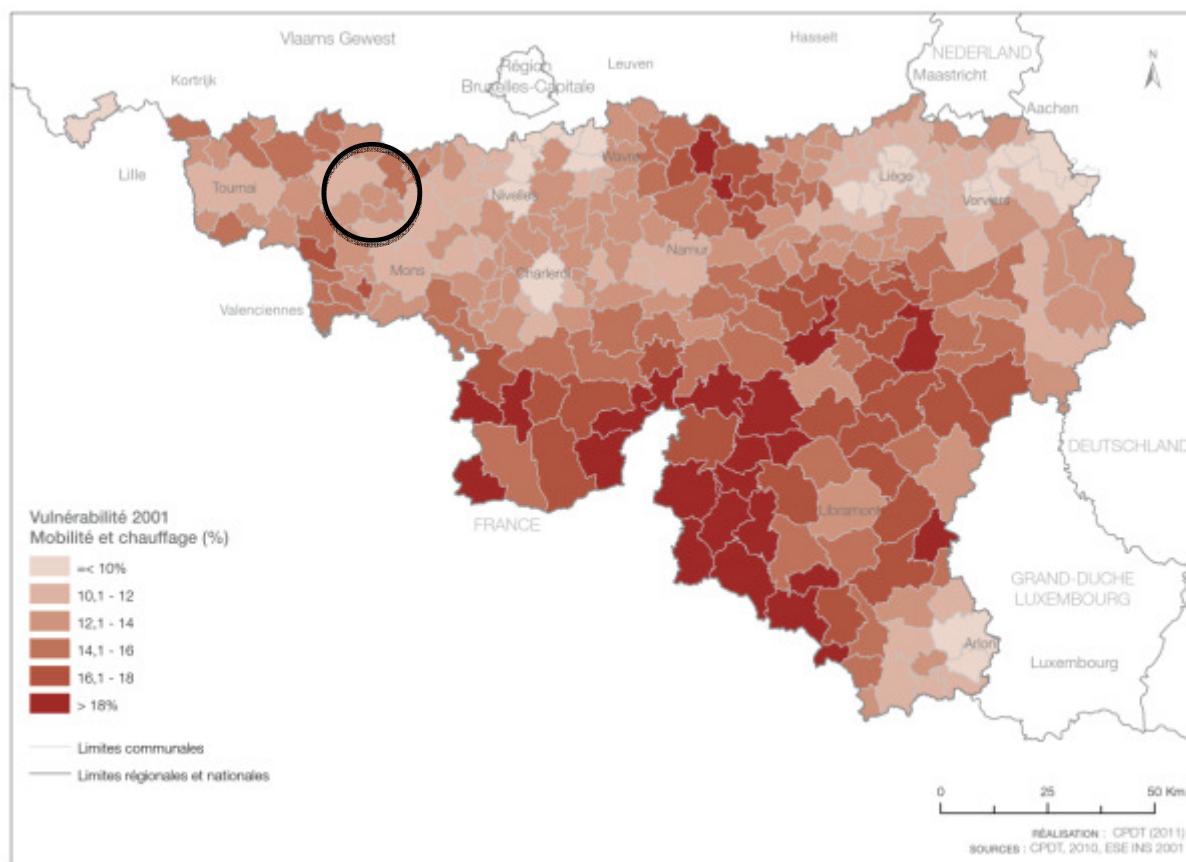


Figure 94: Part du revenu consacrée au chauffage et aux transports en 2001, par commune (Source : Diagnostic territorial, 2011)

Avec une part comprise entre 12,1 et 14,0 % du revenu consacré à l'énergie, la commune de Brugelette se classe dans la moyenne des communes en termes de vulnérabilité des citoyens face à l'évolution du coût de l'énergie. Cette situation s'explique par l'ancienneté et la structure du bâti (maisons 4 façades plus énergivores) mais aussi par une moindre dépendance aux modes de transport individuel vu l'importance du train.

Des chiffres de consommation énergétique ne sont pas encore disponibles à l'échelle communale. A titre indicatif, nous reprenons ceux de la moyenne wallonne transcrits dans le tableau de bord de l'environnement, 2012 :

- Consommation brute d'énergie, tous secteurs confondus : 158 kWh/hab/j.
- Consommation d'électricité : 19,3 kWh/hab./j.
- Part d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables par rapport à la consommation totale d'électricité en 2009 : 9,5 % (U.E : 18,25 %)
- Part de la production brute d'électricité par cogénération par rapport à la production brute totale d'électricité en 2009 : 5,8 % (U.E : 11,4 %)
- Emissions de gaz à effet de serre : 12,1 t éq CO₂/hab/an.

On note que le parc Pairi Daiza possède sa propre centrale de production, par un moteur à gaz, dont la puissance installée est de 0,436 MW.

III.1.6.1.1 Consommation des bâtiments communaux

La première démarche pour la gestion énergétique est d'élaborer un tableau de suivi de la consommation des bâtiments communaux. La commune ne dispose pas encore de ces informations cependant la déclaration de politique générale 2013-2018 évoque la mise en place d'un plan de réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux dans le but de diminuer la dépendance énergétique de la commune et de réduire la facture énergétique.

Néanmoins, **quelques mesures de réduction de consommation** ont été prises telles que :

- isolation du Centre Culturel ;
- remplacement du chauffage de la Maison Communale.

III.1.6.1.2 Production d'énergie renouvelable

Actuellement, la commune ne compte pas d'unité de production d'énergie renouvelable.

On note la présence d'une éolienne privée, rue Maurice Lelange, d'une puissance de 1,8 kWc.

L'**amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et du logement** (suivi de la consommation des bâtiments communaux) ainsi que le **développement des énergies renouvelables** sont des **enjeux** que devront occuper la commune dans les prochaines années.



Photo 1 : Éolienne privée à Brugelette (Source : <http://www.ecclipse.be>)

III.1.6.2 Eau

Selon le diagnostic territorial de la Wallonie, du point de vue de la quantité disponible, l'approvisionnement en eau de la population wallonne ne posera pas de problème d'ici 2040, en revanche la qualité des eaux notamment dans le district de l'Escaut (ainsi que la Sambre la Vesdre et la Meuse aval) **pourrait ne pas atteindre les objectifs environnementaux d'ici 2027**.

De même que pour l'énergie, les chiffres de consommation d'eau ne sont pas encore disponibles à l'échelle communale. A titre indicatif, nous reprenons également ceux de la moyenne wallonne transcrits dans le tableau de bord de l'environnement, 2012 :

- Consommation d'eau de distribution: 125,5 l/hab./j.

La protection et la valorisation des cours d'eau et de l'eau en général est un des objectifs poursuivis par la commune en partenariat avec le contrat de rivière Dendre qu'il conviendra de renforcer également.

III.1.6.3 Déchets

Les chiffres relatifs à la gestion des déchets communaux démontrent **l'absence de politique communale pour limiter la production de déchets** avec une **quantité supérieure au double de la moyenne par habitant** de la Wallonie picarde pour ces déchets communaux. Néanmoins, la quantité reste inférieure de presque 20 kg pour les déchets ménagers. En termes de traitement, il n'est pas possible d'obtenir une moyenne communale. En effet, Brugelette n'ayant **pas de parc à conteneurs**, ses habitants doivent se rendre dans les communes voisines, notamment à Chièvres.

	Déchets ménagers		Déchets communaux	
	T/AN	KG/HAB/AN	T/AN	KG/HAB/AN
Brugelette	601,37	171,77	54,38	15,53
WAPI	64.381	188,09	2.180	6,37

Tableau 5 : Tableau des quantités de déchets produits (Source : IPALLE, 2011)

Commune de Brugelette (en 2012)	Recyclé		Incinéré		Mise en décharge	
	T/AN	%	T/AN	%	T/AN	%
Parc à conteneurs ³⁶	3.706	88	422	10	70	2
Collectes sélectives ³⁷	235	100	-	-	-	-
Ordures ménagères	-	-	601	100	-	-
Total	3.941	78	1023	20	70	2

Tableau 6 : Comparaison de la répartition du traitement des déchets (Source : IPALLE, 2013 et TBE de Wallonie, 2012)

³⁶ Les données sont celles du parc à conteneur de Chièvres, étant donné qu'il n'y en a pas sur la commune de Brugelette. Les habitants de la commune se rendent principalement au parc à conteneur de Chièvres.

³⁷ Les collectes sélectives comprennent : la collecte du verre des bulles à verre sur la commune et la collecte en porte à porte des sacs bleus et papiers/cartons.

III.1.6.4 Ce qu'il faut retenir de la consommation des ressources :

Constats :

- Consommation brute d'énergie, tous secteurs confondus : 158 kWh/hab/j.
- Consommation d'électricité : 19,3 kWh/hab/j.
- Part d'énergie renouvelables : 9,5 % (U.E : 18,25 %)
- Part de la cogénération: 5,8 % (U.E : 11,4 %)
- Emissions de gaz à effet de serre : 12,1 t éq CO₂/hab/an ;
- Consommation d'eau de distribution: 125,5 l/hab/j.

Atouts	Faiblesses
• initiatives privés (éolienne, étude sur la biométhanisation...) • station d'épuration de Brugelette/Mévergnies et réseau de collecteurs en phase de finalisation	• absence de mesures de réduction de consommation énergétiques pour les bâtiments communaux ; • pas encore de station d'épuration à Gages
Opportunités	Menaces
• développement des énergies alternatives autour du potentiel de la commune (ancienne sucrerie, Pairi Daiza biométhanisation...).	• vulnérabilité de la population face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

III.1.7 Infrastructures techniques

III.1.7.1 Voies de communication

Longueur du réseau de voies de communication :

Réseau routier régional	10,1 km
Réseau routier communal	75,0 km
Voie ferrée (conventionnelle)	7,7 km
Voie ferrée (TGV)	2,5 km

Pour plus de détails voir point III.1.4.

III.1.7.2 Réseaux de distribution

La **distribution d'électricité** est assurée sur l'ensemble de la commune par l'Intercommunale d'Electricité du Hainaut (IEH).

La **distribution d'eau** est assurée sur l'ensemble de la commune par la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) qui possède deux **stations de captage** en eaux souterraines à **Gages**.

La commune est **desservie en gaz naturel** par l'Intercommunale de Gaz du Hainaut (IGH).

Le réseau de **télécom** (Internet, télévision digitale en haute définition, téléphonies fixe et mobile, Home Control...) est couvert **par Belgacom**. Les cartes ci-dessous affichent la couverture du territoire par ce réseau. Il apparaît que la zone correspondant à Brugelette est **mal couverte** en intérieur. Le réseau 4G n'est pas disponible sur la commune.

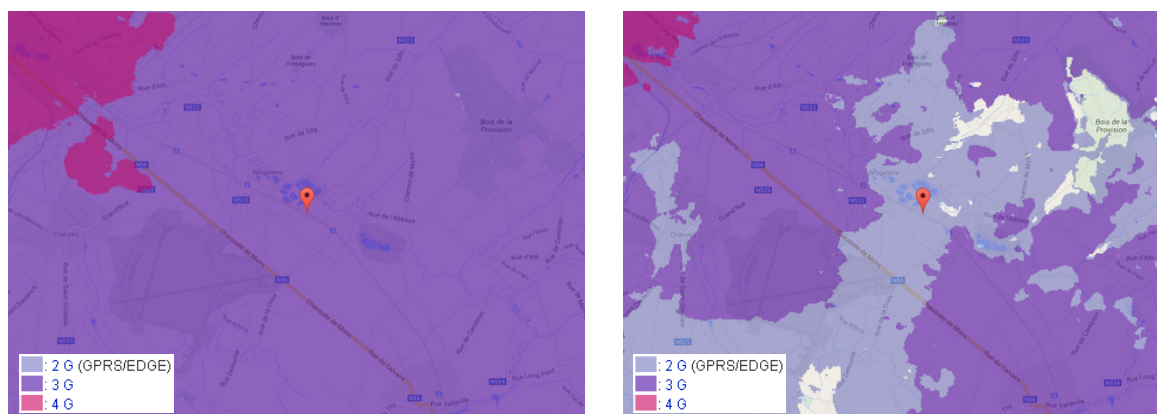


Figure 95: Qualité du réseau pour l'internet mobile en extérieur (à gauche) – en intérieur (à droite) (Source: Belgacom)

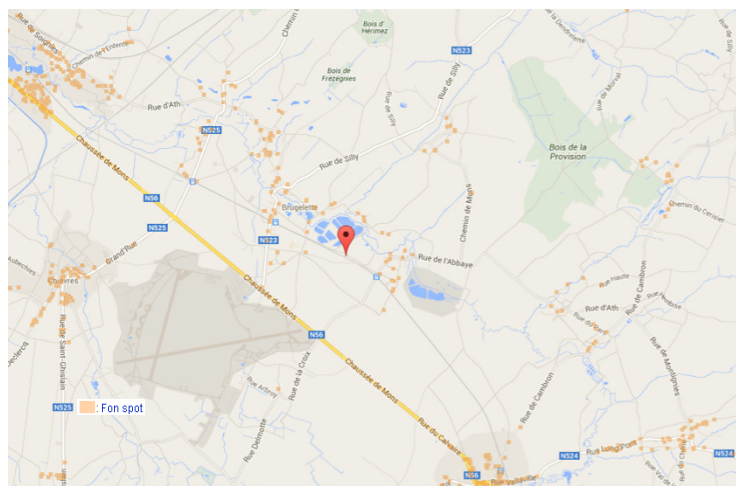


Figure 96: Localisation des Fon spots (accès WIFI en lieu public) (Source: Belgacom)

Le réseau de téléphonie mobile est couvert par quatre antennes GSM :

- Rue de l'Abbaye à Cambron-Casteau au Parc Pairi Daiza (Mobistar – Proximus)
- Rue Notre-Dame/Avenue de Cambron à Cambron-Casteau (Proximus)
- Rue des Carmes à Brugelette (Mobistar)
- Rue des Carmes/Chemin du Cadet à Brugelette (Mobistar)

A noter, aucune antenne Base ne se trouve dans la commune.

Pour les connexions à l'extérieur des bâtiments, le réseau couvre l'ensemble de la commune mais pour l'intérieur, le réseau est trop faible **surtout pour Gages**.

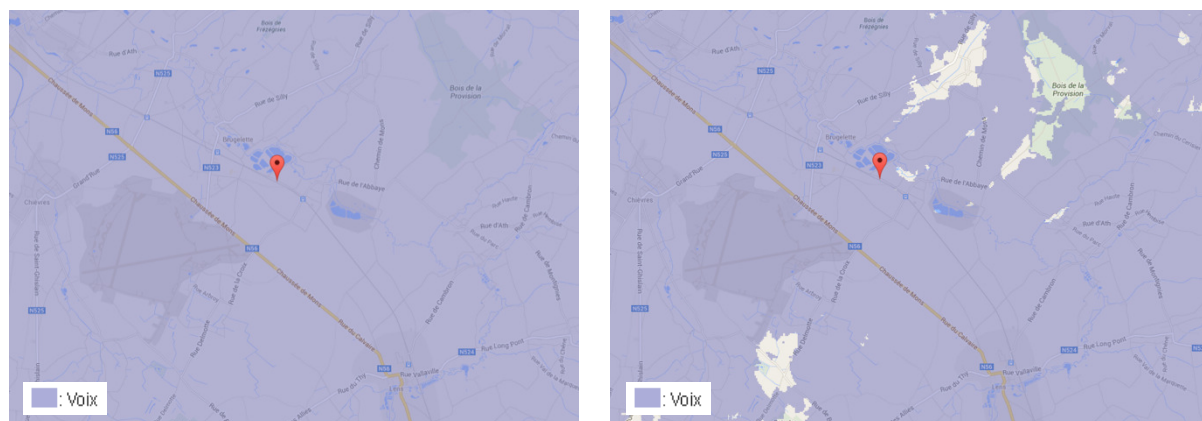


Figure 97: Qualité du réseau pour les appels sur le réseau Proximus en extérieur (à gauche) – en intérieur (à droite) (Source: Belgacom)

L'entité ne compte plus de cabines téléphoniques et le réseau d'oléoducs de l'OTAN traverse la commune.

III.1.7.3 Réseau d'épuration des eaux

L'intercommunale en charge de l'épuration sur le territoire de Brugelette est IPALLE. Dans la commune, 83 % de la population est en régime d'assainissement collectif, 15 % en zone d'épuration individuelle et 2 % en régime transitoire.

Population par régime d'assainissement prévu aux PASH (2007)

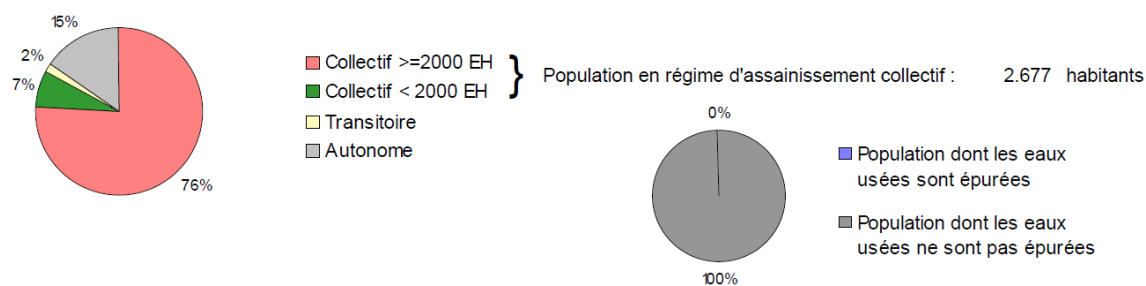


Figure 98: Etat de l'assainissement des eaux (source: SPW-DGO3 - fiche environnementale, 2008)

Sur le territoire communal, à l'heure actuelle, deux stations d'épuration sont prévues :

1. Station n°1 (3.450 EH) pour Brugelette, Mévergnies, Attre et Cambron-Casteau
2. Station n°2 (300 EH) pour Gages

Station n°1 :

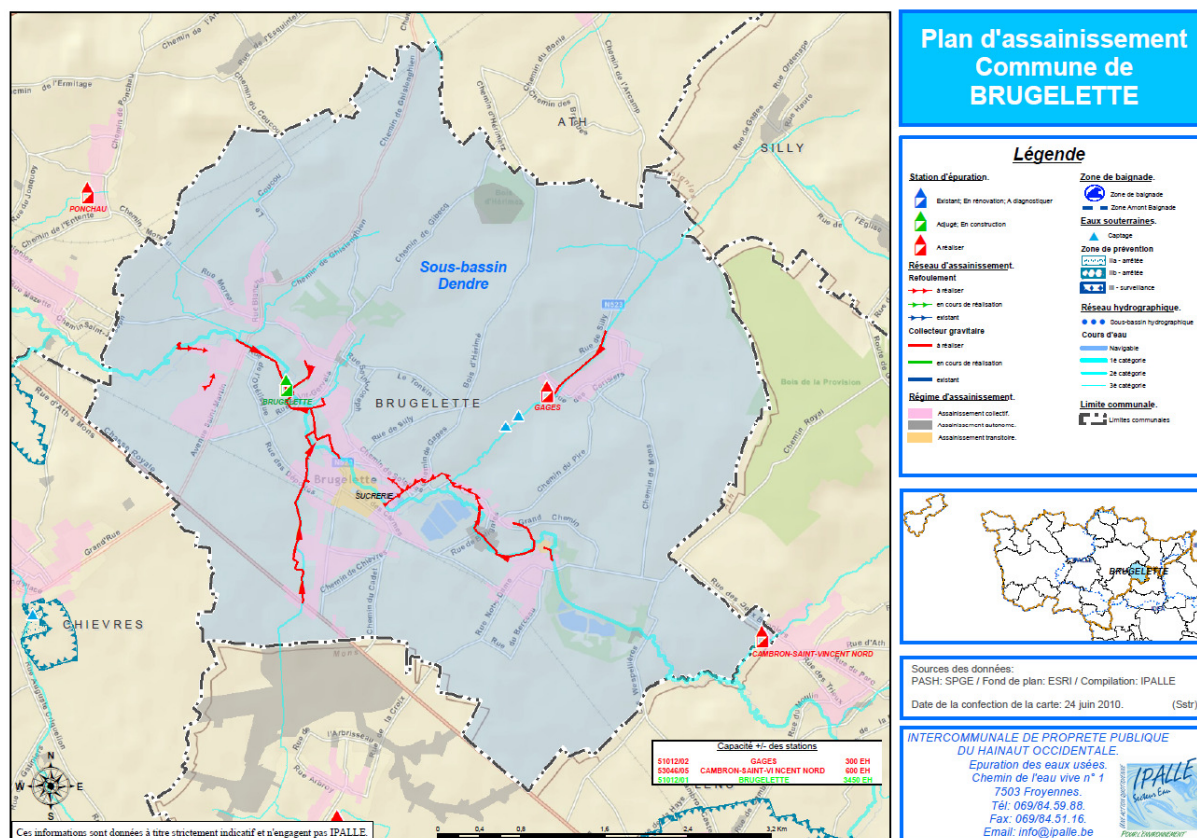
La station proprement dite est construite, les travaux sont en phase de finalisation. Le réseau de l'ensemble des collecteurs est identifié et les différents itinéraires sont arrêtés.

Les adjudicataires sont désignés et l'ordre de réaliser les sondages a été donné et les entrepreneurs sont actuellement statés.

À ce jour, janvier 2017, nous sommes dans l'attente de nombreuses emprises et une date d'acquisition de l'ensemble de celles-ci ne peut être avancée. La mise en route effective de la station d'épuration ne pourra avoir lieu d'après réalisation, au moins partielle, du réseau de collecteurs.

Station n°2 :

La station est prévue le long de la Dendrette (Rieu de Gages) mais, le permis d'urbanisme n'est même pas encore déposé.



III.1.7.4 Gestion des déchets

IPALLE gère aussi la collecte des déchets et des encombrants de la commune. Il n'y a **pas de parc à conteneurs** dans la commune, les plus proches se trouvent dans les communes d'Ath, Chièvres et Silly.

Les déchets sont récoltés à l'aide de **sacs payants**.

La commune compte **7 emplacements** pour les **bulles à verre** : un dans chaque village et trois à Brugelette.



Figure 99 : Localisation des bulles à verre (Source : IPALLE)

III.1.7.5 Ce qu'il faut retenir des infrastructures techniques

Atouts	Faiblesses
• commune desservie en gaz naturel ; • réseaux complets : eau, électricité, téléphonie ; • seulement 15 % de la population en épuration individuelle.	• pas de station d'épuration en fonction : déversement des égouts dans la nature ; • couverture du réseau de Telecom moyenne ; • réseau d'égouttage non complet.
Opportunités	Menaces
• développement du réseau d'épuration ; • recherche de solution alternative à l'épuration « traditionnelle ».	• objectifs de qualité des eaux non atteints.

III.2 Dynamique de développement

III.2.1 Structure socio-professionnelle

III.2.1.1 Population active

La population active est composée des habitants âgés de 15 à 64 ans qui travaillent (population active occupée) ou sont à la recherche d'un emploi (population active inoccupée).

Le rapport entre les actifs occupés et la population en âge de travailler est exprimé par le taux d'emploi¹. Le rapport entre les actifs inoccupés et la population active est exprimé par le taux de chômage².

	POPULATION TOTALE 2010	POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 2010	POPULATION ACTIVE	ACTIFS OCCUPES	ACTIFS INOCCUPES	TAUX D'EMPLOI ¹ 2010	TAUX DE CHOMAGE ² 2010
WALLONIE	3.498.384	2.312.590	1.583.420	1.321.440	261.980	57,1%	16,5%
PROVINCE DU HAINAUT	1.309.880	866.143	576.082	466.757	109.325	53,9%	19,0%
COMMUNES VOISINES	46.935	30.942	21.922	19.452	2.470	62,9%	11,3%
BRUGELETTE	3.430	2.278	1.597	1.399	198	61,4%	12,4%

Tableau 7 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage (Source : IWEPS 2013)

Inscrite dans un Hainaut post-industriel en reconversion, la commune de Brugelette tout comme ses voisines³⁸ se détachent par leurs **bonnes performances en matière d'indicateurs socio-économiques**. Ainsi la commune présente **un taux d'emploi supérieur** aux entités de références (+3 % par rapport à la moyenne wallonne) et un **taux de chômage inférieur** à la Wallonie (-4 % par rapport à la moyenne Régionale).

III.2.1.2 Revenus

Pour l'année 2010, le contribuable moyen de Brugelette déclarait avoir gagné un revenu de 21.074,00 €. Comme revenu du contribuable moyen, nous avons choisi le revenu médian par déclaration (celui-ci n'est pas influencé par les valeurs extrêmes). Les Brugelettois ont, en moyenne, un revenu médian inférieur à celui de communes voisines (21.998,00 €). Ce revenu médian **est néanmoins supérieur aux autres entités de référence** (+14 % par rapport à la Province et +8 % par rapport à la Wallonie).

	NOMBRE DE DECLARATIONS	REVENUS MOYENS PAR HABITANT	REVENU MEDIAN PAR DECLARATION
WALLONIE	2.011.752	14.763 €	19.477 €
PROVINCE DU HAINAUT	756.194	13.794 €	18.473 €
COMMUNES VOISINES	27.022	15.878 €	21.998 €
BRUGELETTE	1.926	14.844 €	21.074 €

Tableau 8 : Revenus par habitant et par déclaration en 2010 (Source : SPF Finances 2013)

³⁸ Les communes voisines de Brugelette sont Ath, Chièvres, Lens et Silly.

III.2.1.3 Formation

La commune de Brugelette présente un **niveau global d’instruction inférieur à la Wallonie**. Le pourcentage de personnes diplômées de l’enseignement primaire y est moins élevé (-1,9 %). Le pourcentage de diplômés de l’enseignement secondaire est plus élevé que la moyenne régionale (+5,3 %). Enfin la proportion de diplômés de l’enseignement supérieur est inférieure aux moyennes de référence (-4,6 % par rapport aux communes voisines, -3.5 % par rapport à la Wallonie).

	PROPORTION DE DIPLOMES DE L’ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	PROPORTION DE DIPLOMES DE L’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	PROPORTION DE DIPLOMES DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
WALLONIE	17,2%	57,7%	25,2%
PROVINCE DU HAINAUT	19,4%	59,0%	21,6%
COMMUNES VOISINES	15,8%	57,9%	26,3%
BRUGELETTE	15,3%	63,0%	21,7%

Tableau 9 : Niveau d’instruction en 2001 (Source : Cytise Web, Gédap UCL & Région wallonne)

III.2.1.4 Ce qu’il faut retenir de la structure socio-professionnelle

Atouts	Faiblesses
• bonnes performances en matière d’indicateurs socio-économiques (taux d’emploi et de chômage) ; • revenu médian supérieur aux entités de référence. • Trois écoles maternelles et primaires dont une d’enseignement spécial. •	• proportion de diplômés de l’enseignement primaire et supérieur inférieur aux entités de référence.
Opportunités	Menaces
• amélioration du niveau d’instruction.	• difficulté d’accession aux écoles secondaires suite à l’augmentation des coûts de déplacement scolaire.

III.2.2 Économie locale

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des établissements³⁹ localisés sur le territoire de l'arrondissement d'Ath. La commune de Brugelette a vu son nombre d'établissements diminué de moitié en dix ans (de 154 établissements en 2000 contre 68 en 2009) réduisant par la même occasion son influence au sein de l'arrondissement (10 % des établissements en 2000 contre 4 % en 2009). Sur les 8 entités seules Ath, Chièvres et Frasnes ont vu leurs nombres d'établissements augmentés sur la dernière décennie

ENTITE	REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR COMMUNE DANS L'ARRONDISSEMENT D'ATH ENTRE 2000 ET 2009			POIDS COMMUNE DANS L'ARRONDISSEMENT EN 2009	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENT PAR COMMUNE 2000-2009
	2000	2004	2009		
ATH	137	110	655	39,6%	378%
BELOEIL	569	590	284	17,2%	-50%
BERNISSART	235	247	178	10,8%	-24%
BRUGELETTE	154	157	68	4,1%	-56%
CHIEVRES	75	76	111	6,7%	48%
ELLEZELLES	147	126	102	6,2%	-31%
FLOBECQ	98	93	55	3,3%	-44%
FRASNES-LEZ-ANVAING	96	93	202	12,2%	110%
TOTAL	1511	1492	1655	100%	10%

Tableau 10 : Répartition des établissements dans l'arrondissement d'Ath entre 2000 et 2009 (Source : Le Forem)

Au 1^{er} janvier 2010, Brugelette comptait **66 établissements sur son territoire**. L'établissement standard brugelettois est une **très petite entreprise** (TPE / moins de 10 personnes) correspondant à plus de 80 % des d'établissements. En revanche, ce sont les **moyennes entreprises** (entre 51 et 250 personnes) qui sont les **premiers pourvoyeurs** en termes de postes de travail avec près de **60 % des postes** de l'entité.

TAILLE DE L'ETABLISSEMENT	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS DANS LA COMMUNE	% D'ETABLISSEMENT DANS LA COMMUNE	% DE POSTE DANS LA COMMUNE
DE 1 A 4 PERSONNES	49	74,2%	12,8%
DE 5 A 9 PERSONNES	5	7,6%	4,2%
DE 10 A 19 PERSONNES	2	3,0%	3,0%
DE 20 A 49 PERSONNES	5	7,6%	18,8%
DE 50 A 99 PERSONNES	4	6,1%	41,4%
DE 100 A 199 PERSONNES	1	1,5%	19,8%
TOTAL	66	100%	100%

Tableau 11 : Répartition des établissements et des postes de travail suivant la classe de taille en 2010 (Source : IWEPS)

Le secteur d'activité le **plus représenté** à Brugelette est celui **des services**, et ce tant en nombre d'établissements (81,8 %) qu'en nombre de postes de travail (92,4 %). Ces pourcentages sont plus forts que ceux des communes voisines et particulièrement en ce qui concerne le nombre de postes de travail (-14 % pour les communes limitrophes, cf. employeurs page suivante). Excepté le secteur primaire, **l'industrie et la construction sont sous-représentées** tant en nombre d'établissements qu'en nombre de postes de travail par rapport aux communes voisines.

³⁹ Le terme « établissement » est utilisé en place d'unité d'établissement. L'unité d'établissement est un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel elle est exercée.

	NOMBRE D'ETABLISSEMENT DANS LA COMMUNE	% D'ETABLISSEMENT DANS LA COMMUNE	% D'ETABLISSEMENT AU SEIN DES COMMUNES VOISINES	NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL DANS LA COMMUNE	% DES POSTES DE TRAVAIL DANS LA COMMUNE	% DES POSTES DE TRAVAIL AU SEIN DES COMMUNES VOISINES
AGRICULTURE	3	4,5%	2,1%	3	0,4%	0,3%
INDUSTRIE	3	4,5%	7,8%	19	2,7%	16,6%
CONSTRUCTION	6	9,1%	11,4%	31	4,5%	5,1%
SERVICES	54	81,8%	78,7%	643	92,4%	78,0%
TOTAL	66	100%	100%	696	100%	100%

Tableau 12 : Répartition des établissements et postes de travail par secteur d'activités - 2010 (Source : ONSS)

Les employeurs les plus importants sont :

- les services :
 - l'enseignement et la santé (Institut Médico-Pédagogique Sainte-Gertrude, ASBL Le Défi) ;
 - les arts, spectacles et activités récréatives (Pairi Daiza) ;
 - l'administration publique (Commune de Brugelette, CPAS) ;
 - le transport et l'entrepôt (Société Brugelettoise de Travaux).
- la construction :
 - le génie civil (Decaigny Travaux) ;
- l'industrie :
 - l'industrie manufacturière (Niezen Traffic, Béton Decaigny).

Le **nombre de travailleurs indépendants**, en évolution depuis 2003 (+13 %), dans la commune, est moins important que les échelles de référence (6 indépendants pour 100 habitants contre 8 dans les communes voisines et 7 en Wallonie). Parmi les indépendants, les secteurs les plus représentés sont le commerce (30,6 %), l'industrie et l'artisanat (22,1 %) et les professions libérales et intellectuelles (21,2 %). Notons l'**importance du secteur primaire** (14 % contre 9 % en Wallonie) induite par les **caractéristiques agricoles et rurales de la commune**.

	BRUGELETTE	MICRO-RÉGION	PROVINCE DU HAINAUT	WALLONIE
INDEPENDANTS POUR 100 HABITANTS	6,4	8,1	6	7
REPARTITION PAR SECTEUR (EN %)				
• AGRICULTURE	14	17,4	7,8	9
• INDUSTRIE ET ARTISANAT	22,1	15,7	18,6	19,7
• COMMERCE	30,6	32,7	37,3	34,3
• PROFESSIONS LIBERALES ET INTELLECTUELLES	21,2	26	27,5	28,5
• SERVICES	12,2	7,8	8,5	8,1
• AUTRES	0	0,4	0,4	0,4

Tableau 13 : Indicateurs de l'emploi indépendant en 2010 (Sources : INASTI, IWEPS)

III.2.2.1 Mobilité des travailleurs

Avec 88 % des actifs occupés résidents mais ne travaillant pas dans la commune, les Brugelettois **se distinguent des entités de référence** en termes de mobilité (48 % pour la Wallonie Picarde, 56 % pour la Province, 62 % pour la Région wallonne).

En effet, en 2009, seulement 12 % des postes de travail salarié dans la commune étaient occupés par des Brugelettois (cf. tableau 14).

Ce taux, très bas, d'actifs résidant et travaillant dans la commune, entraîne des déplacements plus ou moins longs vers les pôles de travail extérieurs. 24 % des actifs salariés résidant dans la commune travaillent dans l'Arrondissement (excluant la commune), 31 % dans la Province (excluant l'Arrondissement) et près de 30 % en Belgique (excluant la Wallonie).

	NOMBRE DE SALARIES	REPARTITION EN % DES SALARIES
TRAVAILLEURS SALARIES RESIDANT DANS LA COMMUNE		
TRAVAILLANT DANS LA COMMUNE	79	7%
TRAVAILLANT DANS L'ARRONDISSEMENT (EXCL. LA COMMUNE)	257	24%
TRAVAILLANT DANS LA PROVINCE (EXCL. L'ARRONDISSEMENT)	336	31%
TRAVAILLANT EN WALLONIE (EXCL. LA PROVINCE)	95	9%
TRAVAILLANT EN BELGIQUE (EXCL. LA WALLONIE)	313	29%
TOTAL	1080	100%
TRAVAILLEURS SALARIES TRAVAILLANT DANS LA COMMUNE		
RESIDANT DANS LA COMMUNE	79	12%
RESIDANT DANS L'ARRONDISSEMENT (EXCL. LA COMMUNE)	206	32%
RESIDANT DANS LA PROVINCE (EXCL. L'ARRONDISSEMENT)	298	47%
RESIDANT EN WALLONIE (EXCL. LA PROVINCE)	32	5%
RESIDANT EN BELGIQUE (EXCL. LA WALLONIE)	19	3%
RESIDANT A L'ETRANGER	5	1%
TOTAL	639	100%

Tableau 14 : Répartition géographiques des travailleurs salariés résidant et travaillant à Brugelette – 2009 (Sources : ONSS)

III.2.2.2 Ce qu'il faut retenir de l'économie locale

Constats :

- Établissement standard brugelettois correspondant à une très petite entreprise (moins de 10 personnes) ;
- Les services constituent le secteur d'activité le plus représenté en nombre d'établissements et en postes de travail.

Atouts	Faiblesses
• nombre de travailleurs indépendants en hausse ; • attractivité touristique de la commune (Paire Daiza). • Développement du Parc Paire Daiza et augmentation du nombre de travailleurs de l'ordre de 10 et 15%/an. • Développement d'une zone d'activité économique (zone artisanale, zone pour TPE) dans le site de l'ancienne sucrerie	• évolution négative du nombre d'établissements sur l'entité ; • nombre de travailleurs indépendants inférieur aux territoires de référence ; • fermeture de la sucrerie en 2008 = perte de revenus communaux : 250.000 euros/an.
Opportunités	Menaces
• reconversion de l'ancienne sucrerie. • Agrandissement du Parc Paire Daiza (besoin de logement (hébergement touristique et hébergement des nouveaux travailleurs)	

III.2.3 Agriculture

Le secteur primaire sur l'entité brugelettoise occupe une place particulière en raison de son caractère fortement **agricole**. La **sylviculture et la pêche** n'y sont **pas représentées**.

En 2011, l'agriculture occupait, en termes d'occupation du sol, environ 79 % du territoire communal. La Surface Agricole Utile (SAU) de 1.451 hectares en 2011 est en diminution : **237 hectares ont été retranchés à la SAU depuis 2000**, soit une diminution de 14 % depuis 10 ans.

L'activité agricole sur la commune peut être caractérisée comme suit :

- 82 % de la SAU sont constitués de terres arables occupées de la manière suivante :
 - 42 % sont attribués à la culture de céréales pour le grain (88 % de froment) ;
 - 19 % sont attribués à la culture de pommes de terre ;
 - 19 % sont attribués aux cultures industrielles (70 % aux cultures de betteraves sucrières) ;
 - 11 % sont attribués aux fourrages (93 % de maïs fourrager) ;
 - 7 % par la culture de légumes en plein air ;
 - 1 % sont laissés en jachère.
- 18 % de la SAU sont destinés de façon permanente aux pâtures (contre 25 % pour les communes voisines).

On remarque la **proportion plus importante** à Brugelette de la **culture de pommes de terre** (19 % contre 9 % en Wallonie) ainsi que **des cultures industrielles** (19 % contre 16 % pour la Wallonie). D'après le recensement agricole de 2011 effectué par l'INS, 14 exploitations possèdent des bovins.

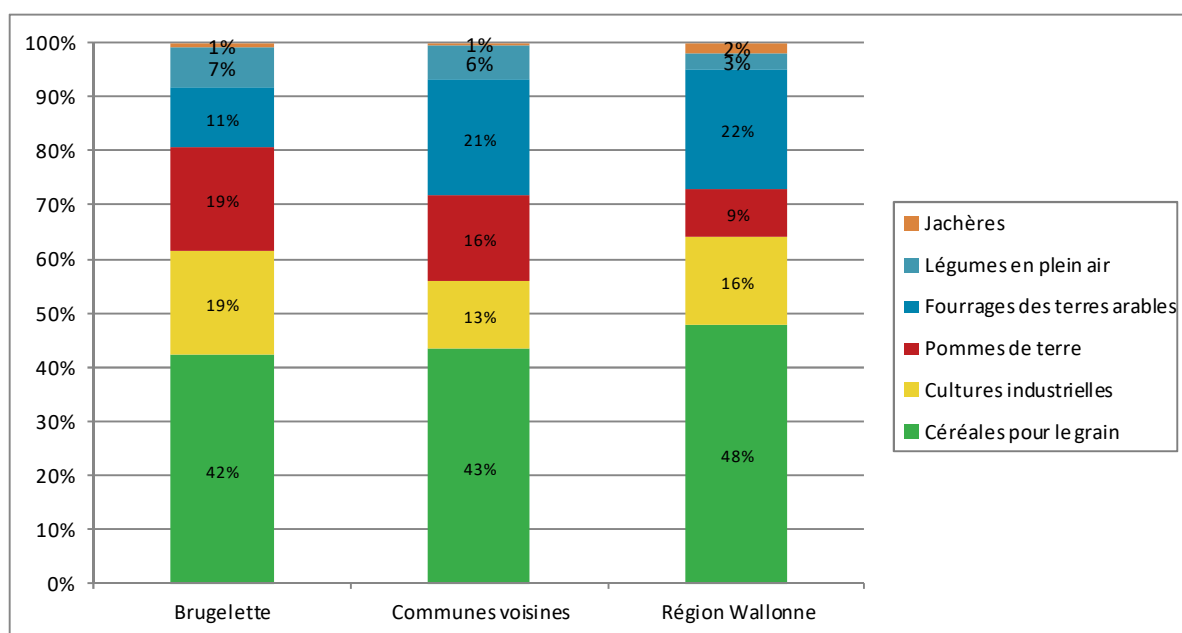


Figure 100 : Principales cultures – 2010 (Source : INS – DGSIE)

En 1990, Brugelette abritait **57 exploitations**. Elles n'étaient plus que 39 en 1995, 28 en 2000 et **19 en 2011**. Cette tendance risque de s'accroître. 1 tiers des exploitants se rapprochant de la pension (**31 % ont + de 55 ans** et à peine 5 % ont - de 35 ans).

Parallèlement à cette chute du nombre d'exploitations, nous assistons à une **réorganisation de la taille des exploitations** vers des exploitations de tailles plus importantes (50 ha et plus).

La **part des exploitations en diversification agricole**⁴⁰ d'environ entre 5 % et 6 % est dans la moyenne régionale (6 % en Wallonie).

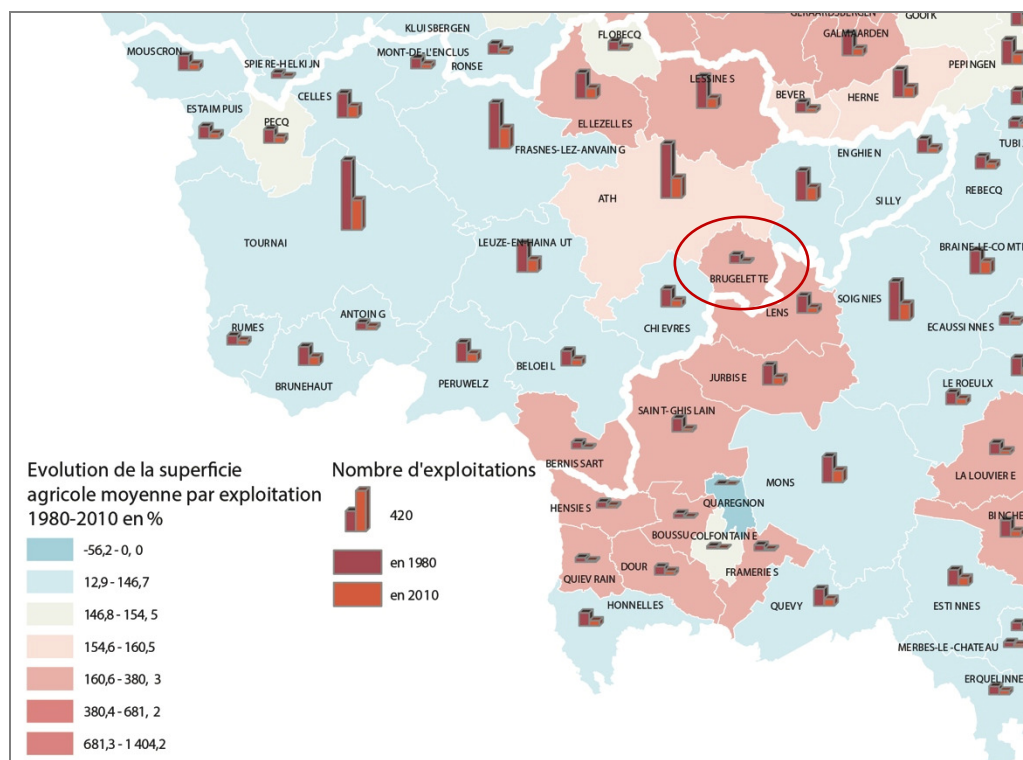


Tableau 15 : Évolution des exploitations agricoles en 2010 (Source : Atlas de la Wallonie picarde - 2012)

III.2.3.1 Valorisation agricole

La foire agricole, organisée par l'ASBL B.R.U.F.I. en collaboration avec la commune de Brugelette et Hainaut Développement, participe à la **valorisation du secteur agricole** et des produits dérivés des agriculteurs de la région. Elle se déroule dans le parc communal (10 ha) au mois de juillet et attire près de 3.000 visiteurs. Lors de celle-ci, sont organisés une exposition de matériel agricole, des concours (bovins BBB, chevaux de trait...), un marché de terroir, une restauration, des animations...



Figure 101 : Affiche de la foire agricole 2013 (Source : brugelette-initiative.be)



Figure 102 : Concours de chevaux de trait (Source : <http://pluc.wordpress.com>)

La Marche Gourmande, anciennement organisée par l'ASBL B.R.U.F.I., promeut les produits locaux de Brugelette au fil d'une balade champêtre traversant les cinq entités de la commune.

⁴⁰ La diversification agricole correspond aux activités générées par un agriculteur mais issues de sources non agricoles.

Informations utiles

VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'APRES AVOIR REALISE CES DEUX FORMALITES.

RESERVATION:

Inscription avant le **12 septembre**
soit par email : bru.fi@hotmail.com
par téléphone : 068... 45 47 13
par courrier adressé à : BRUFI asbl
Chemin Ma Sœur Capelle, 2-7943 GAGES

PAIEMENT:

Par virement au compte : - ASBL Foire et Initiatives -
n° BE65 0012 6043 7396 + communication nom et
nombre de repas

DEPART:

De 10h00 à 11h45
Parc Communal de Brugelette
Rue Gabrielle Petit

Parcours pédestre : +/- 16 km

Parcours cycliste : +/- 27 km

ÉDUL : 30 € pour tout le menu.

Menu réduit (entrée, plat et dessert) à 20 €

Toute consommation supplémentaire sera à charge
des participants.

Remarques : Les organisateurs déclinent toutes res-
ponsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours
et dans les lieux de restauration. Les participants sont
tenus de respecter le code de la route.

L'activité sera organisée quel que soit le temps. En
aucun cas, le montant du repas ne sera remboursé.

L'inscription à la randonnée vaut
certificat de bonne santé.



BRUFI asbl.
Foire et Initiatives de Brugelette avec l'aide
de l'Administration Communale, l'Envolée
des Arts de Brugelette et la Maison de la
Culture d'Ath.

Silège social : chemin Ma Sœur Capelle, 2-7943 GAGES
N° entreprise : 449 805 628
Messagerie : bru.fi@hotmail.com
Site : www.bruglette-initiative.be



Soyez au Brugelette
Découverte gourmande

Cinq communes à découvrir au fil
d'une balade champêtre.

Cinq étapes pour une découverte
gourmande.

Cinq animations pour un éveil
culturel

**Le dimanche 23 septembre
2012**

Les étapes

Ecole Communale
Parc Communal de BRUGLETTE.

Ferme Saint Ghislain – CAMBRON C.
Chez Mr et Mme H. DESCAMPS

Ferme du Blocus – GAGES
Chez Mr et Mme J. LOYENS

Le crin de sole
Le Patard à MEVERGNIES
Chez Mr L. DELCORPS.

Remise à carrosses du château d'ATTRE
Chez Mr DE MEESTER DE HEYDONCK C.

Parc Communal de BRUGLETTE
Ecole Communale

Le menu

Accueil – départ de 10h à 11h45
Café au jus de fruits

Apéritif à partir de 11h00
- Pom de Pom - et sa mise en bouche

Entrée à partir de 12h00
Filet de poulet de Gibeau mariné à
l'orientale et aux herbes fraîches
Salade de légumes Al Dente

Le plat à partir de 13h00
Carré de cochon de lait sur lit de
tagliatelles sauce crème et morilles
Fleur de carottes et brocolis

Le fromage à partir de 14h00
L'assiette de fromages régionaux

Le dessert à partir de 15h00
Assiette de mini desserts

Les boissons ne sont pas comprises dans le prix.

Les animations

Avec la collaboration de l'Envolée des
Arts de Brugelette et la Maison de la
Culture d'Ath.

Intervention musicale « Les Anchoises »
Exposition de peintures de Ruth Koelliker

Exposition d'objets détournés
Michel Jamin

Exposition d'aquarelles
André Remy

Intervention musicale « Les Anchoises »
Exposition de peintures de Ruth Koelliker

Exposition de « Fis & Chips »
Hughes et Marie Liessens

Figure 103 : Affiche de la Marche Gourmande 2012 (Source : bruglette-initiative.be)

III.2.3.2 Ce qu'il faut retenir de l'agriculture

Atouts	Faiblesses
- agriculture = 80 % du territoire communal ; - exploitations de taille assez importantes (50 ha de superficie moyenne à Brugelette = moyenne wallonne : 56 ha) ; 6 % en diversification.	- SAU en diminution constante : - 14 % en 10 ans ; - diminution constante du nombre d'exploitations : plus que 19 en 2011 ; - pourcentage de prairies plus faible que les communes voisines ; 31% des exploitants ont plus de 55 ans.
Opportunités	Menaces
- présence active du secteur agricole (entretien du Paysage) ; - renforcement de la valorisation du secteur agricole en collaboration avec la dynamique athoise.	augmentation de la taille des exploitations = intensification.

III.2.4 Secteur secondaire du secteur seconaire

Le secteur secondaire, qui regroupe l'industrie et la construction, occupe une **place moindre à Brugelette comparée aux entités de référence**. Le tissu économique du secteur secondaire est caractérisé par des **TPE (9)** représentant 14 % des établissements brugelettois (contre 19 % pour les communes voisines) mais les effectifs au sein de ces entreprises **constituent seulement 8 % des postes de travail** présents sur de l'entité (contre 22 % pour les communes voisines). 20 % des indépendants travaillent dans ce secteur.

Les activités qui pourvoient le plus d'emplois dans le secteur de l'industrie et de la construction sont :

- Le génie civil (34 %) -> Decaigny Travaux ;
- la fabrication de produits métalliques (18 %) -> Niezen Traffic ;
- la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (12 %) -> Béton Decaigny.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des établissements dans le secteur secondaire. Le **faible nombre d'établissements (9 au total)** ne nous permet pas de tirer de grandes conclusions sur cette répartition.

	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	% D'ETABLISSEMENTS
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	3	33%
FABRICATION DE DENREES ALIMENTAIRES	1	11%
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	1	11%
FABRICATION D'AUTRES ARTICLES METALLIQUES	1	11%
CONSTRUCTION	6	67%
CONSTRUCTION DE BATIMENTS	2	23%
GENIE CIVIL	1	11%
TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPECIALISES	3	33%
TOTAL	9	100%

Tableau 16 : Répartition des établissements dans le secteur de l'industrie et de la construction – 2012 (Source : INS)

III.2.4.1 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
• diversité de l'activité (industrie alimentaire, industrie de l'habillement, métallurgie, fabrication de meubles, génie civil, etc.).	• nombre de postes de travail très en dessous des entités de référence.
Opportunités	Menaces
• reconversion du site de l'ancienne sucrerie : développement d'une zone d'activité économique (zone artisanale, zone pour TPE)	• Délocalisation.

III.2.5 Secteur tertiaire dont tourisme

Le secteur tertiaire reprend les activités de commerce et différents services (transports, réparations, services financiers, etc.) ainsi que les administrations publiques, la santé et l'éducation. **Un poste de travail sur trois**, à Brugelette, concerne ce secteur.

Les activités qui pourvoient le plus d'emplois dans le secteur tertiaire sont :

- **l'enseignement** (29 % des postes de travail) -> Enseignement spécialisé de Sainte-Gertrude, écoles communales et libres ;
- **la santé et l'action sociale** (22 %) -> Institut Médico-Pédagogique Sainte-Gertrude, ASBL Le Défi ;
- les arts et spectacles (14 %) -> Pairi Daiza ;
- l'administration publique (14 %) -> Commune de Brugelette, CPAS.

	% DE POSTE DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR TERTIAIRE
COMMERCE	3,9%
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	10,3%
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	1,2%
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANCES	0,8%
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	0,2%
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1,4%
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	0,5%
ADMINISTRATION PUBLIQUE	14,3%
ENSEIGNEMENT	29,1%
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	21,6%
ARTS, SPECTACLES	14,3%
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	2%
ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS	0,5%
TOTAL	100%

Tableau 17 : Répartition des postes de travail dans le secteur des services – 2010 (Source : IWEPS)

Spatialement, les commerces et services sont **centralisés sur l'entité de Brugelette-centre**. Elle concentre près de 80 % des commerces et services. Viennent ensuite Attre (11 %) et Mévergnies-lez-Lens (7 %), les villages de Cambron-Casteau (4 %) et Gages (2 %) sont peu pourvus en commerces et services (6 % cumulé) bien que Cambron accueille Pairi Daiza, un des plus grands pôles touristiques de Wallonie.

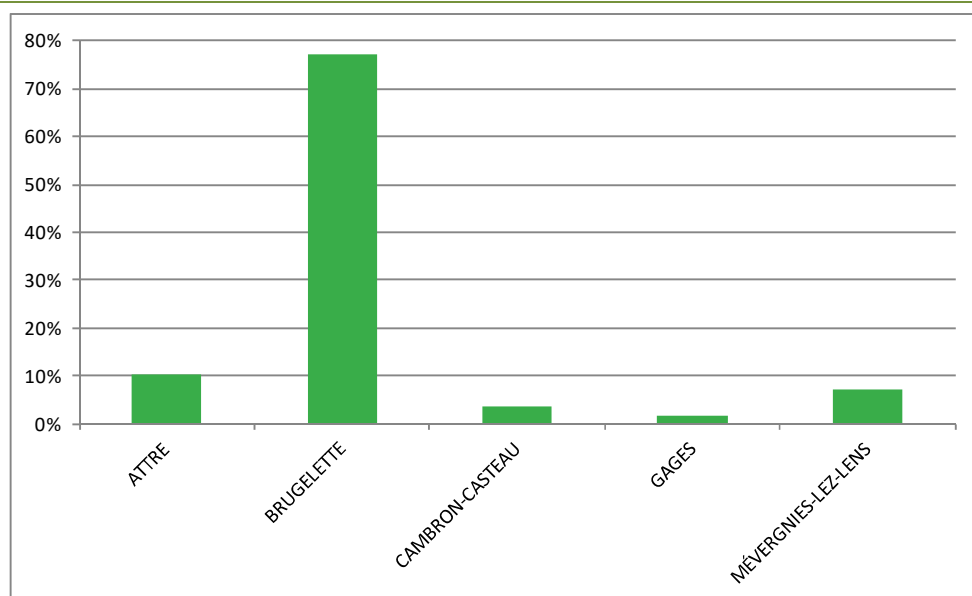


Figure 104 : Répartition spatiale des commerces et services (Source : JNC AWP)

III.2.5.1 Le tourisme

III.2.5.1.1 Attraits touristiques

Les **principaux atouts touristiques** de la commune sont :

- **le Château d'Attre** : classé au patrimoine majeur de Wallonie, ce château est un des plus authentiques témoins du XVIII^e siècle. Entièrement meublé dans un style Louis XV, il a gardé son mobilier rocaille, ses collections et son décor néoclassique d'origine. Son homogénéité et la distribution claire de ses pièces le caractérisent⁴¹ ;
- **Parc du Château d'Attre** : ce domaine de 17 hectares limité par la Dendre est classé « Jardin exceptionnel de Wallonie ». A la fois jardin à l'anglaise et parc forestier, il abrite quelques monuments tels que la tour en ruine du Belvédère, le colombier du XV^e^{me} siècle, l'ermitage, la tour Vignou, le chalet suisse, le Pavillon des bains ;
- **Pairi Daiza** : un domaine de 55 ha qui héberge plus de 4.000 animaux du monde entier sur le site de l'ancienne abbaye cistercienne de Cambron aux nombreux bâtiments historiques. Élu meilleur Parc à Thème et Zoo de Belgique en 2013, il a accueilli plus d'1.200.000 visiteurs en 2013.



Photo 2 : le Château d'Attre (JNC AWP)



Photo 3 : Pairi Daiza (Source : visitwapi.be)

La commune **ne dispose pas de structure d'accueil et d'information** touristique sur son territoire.

⁴¹ Source : visitwapi.be

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde ou bien à l'Office de Tourisme d'Ath.



Figure 105 : Logo de la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde

III.2.5.1.2 Le tourisme en chiffre

Bien que Brugelette soit **peu pourvue en équipements touristiques**, en termes de postes de travail, le tourisme tient **une place prépondérante dans le secteur des services**. Avec plus de 160 employés (dont 150 pour Pairi Daiza), il occupe 15 % des employés dans le secteur tertiaire.

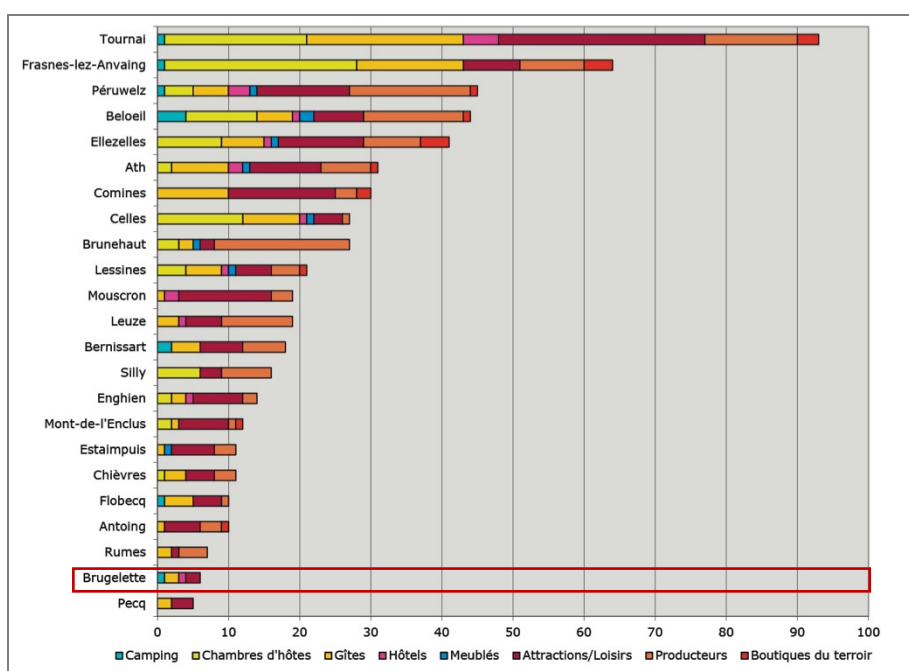


Figure 106 : Équipements touristiques en Wallonie picarde - 2010 (Source : Atlas de la Wallonie picarde - 2012)

La fréquentation touristique est **en augmentation entre 2000 et 2010** à Brugelette. La carte suivante illustre **cette évolution positive**.

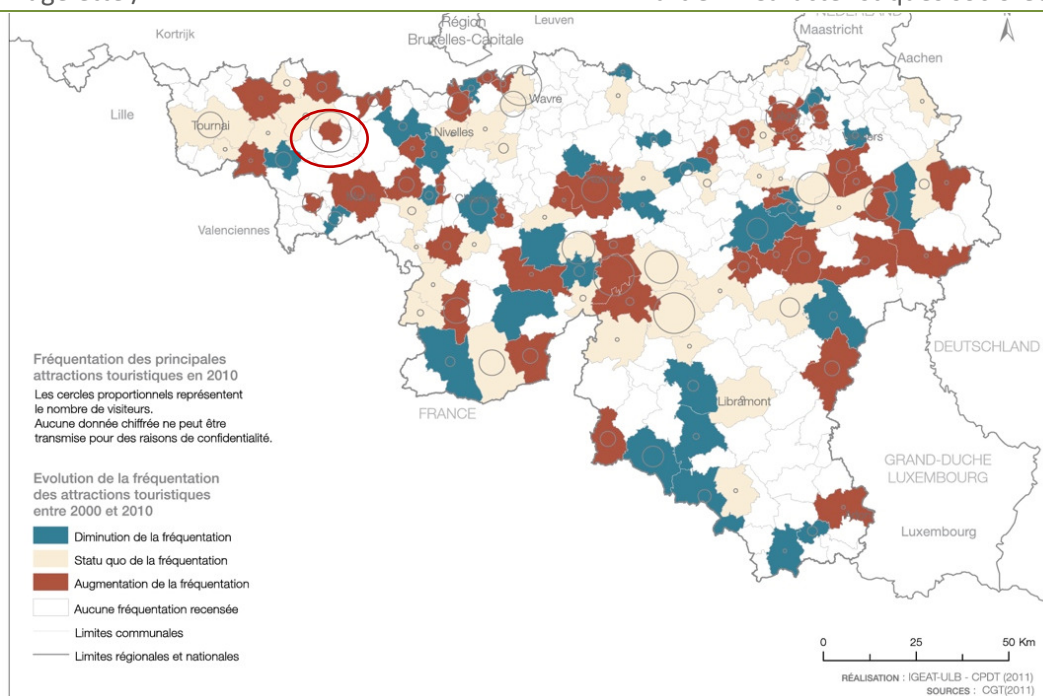


Figure 107 : Évolution de la fréquentation des attractions touristiques (2000 - 2010) (Source : CPDT 2011)

Concernant la capacité d'hébergement de Brugelette, on remarque **une diminution de sa capacité hôtelière** (un seul établissement sur l'entité) à contrario de la **capacité des hébergements touristiques de terroir (2 gîtes ruraux) en augmentation**. L'offre en hébergement reste cependant faible comparée à ses communes voisines (Ath et Lens notamment).

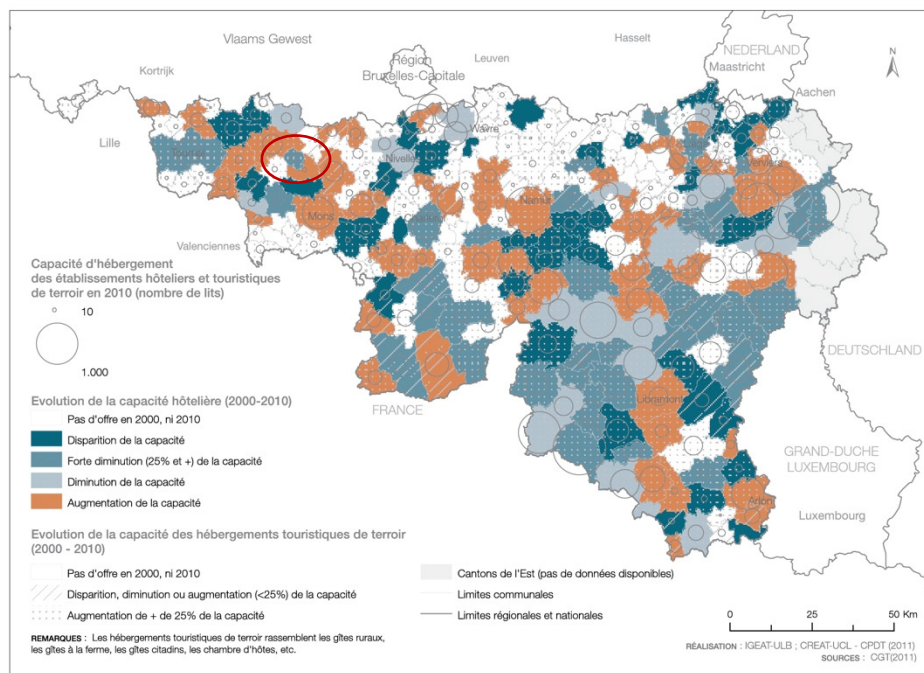


Figure 108 : Évolution de la capacité d'hébergement des établissements hôteliers et touristiques de terroir (2000-2010) (Source : CPDT 2011)

Le Parc Pairi Daiza a programmé le développement d'offre d'hébergements touristiques avec le projet d'un hôtel et également d'un village de vacances.

Le Parc a également acheté la ferme IMPLAN de Gages (ancienne entreprise de soins capillaire) et le camping de Brugelette. Il est certain que l'offre d'hébergement touristique devrait connaître dans les années à venir un boom significatif.

III.2.5.2 HORECA

Une **douzaine d'établissements HORECA** est répertorié sur l'entité, nous les avons regroupées par type.

<u>Hébergement</u>			
NOM	ADRESSE	CAPACITE	TYPE
FERME DE BOLIGNIES	Grand Chemin, 18 – Brugelette	14	Gîtes ruraux
LES AUGES	Place de la Résistance, 12 – Brugelette	17	Hôtel

<u>Restauration</u>		
NOM	ADRESSE	TYPE
AU SAM'SUFFIT	Place de la Résistance, 8 – Brugelette	Restaurant
TAVERNE LES MONTILS	Rue de Silly, 23 – Brugelette	Restaurant
LE VIEUX CHAUDRON	Avenue du Château, 14 – Attre	Restaurant
LE MANOIR DE LA TOUR	Chemin de Beloeil, 13 – Brugelette	Traiteur
FRITERIE VIVI	Chaussée de Mons, 46 – Brugelette	Friteries-Snacks

<u>Cafés</u>	
NOM	ADRESSE
L'ASTERIX	Avenue du Château, 1 – Attre
CAFE DE L'UNION	Grand'Place, 13 – Brugelette
LE MADELEIN	Grand'Place, 13 – Brugelette
LE XIII	Grand'Place, 3 – Brugelette

Tableau 18 : Liste des établissements HORECA à Brugelette (Sources : Guide Vlan, Guide WAPI 2013)

L'offre HORECA comporte 2 établissements de type hôtellerie, 5 de type restauration et 4 cafés sur la commune. Cette offre se concentre sur Brugelette-centre avec plus des trois quarts des établissements HORECA et Attre se partagent le quart restant. Les villages de Cambron-Casteau, Gages et Mévergnies-lez-Lens **ne dispose pas d'établissement HORECA**.

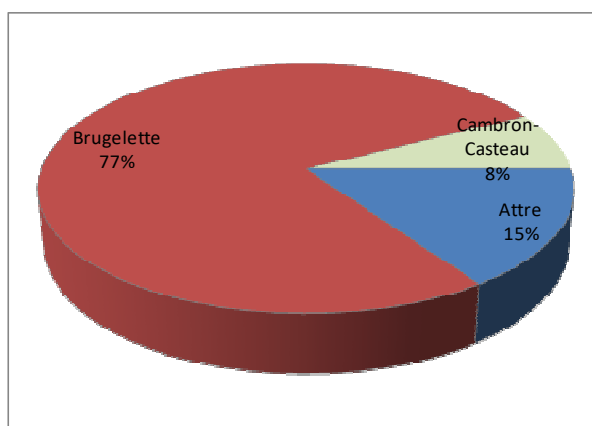


Figure 109 : Répartition spatiale de l'offre HORECA à Brugelette (Sources : Guide Vlan, Guide WAPI 2013)

III.2.5.3 Ce qu'il faut retenir du secteur tertiaire

Atouts	Faiblesses
• 1/3 des postes dans le secteur tertiaire (enseignement, administration publique, arts et spectacles) ; • commerces centralisés sur Brugelette ; • un pôle d'attractivité touristique de renommée internationale : Pairi Daiza ; • le château d'Attre et le restaurant « Le Vieux Chaudron » ; • augmentation de la fréquentation touristique.	• faible dynamique ; • pas de structure d'information/accueil ; • Brugelette peu reconnue, malgré la présence de Pairi Daiza, peu d'établissements HORECA répondent aux besoins de celui-ci.
Opportunités	Menaces
• développement du tourisme de terroir ; • accentuation des retombées locales (liées à la présence de Pairi Daiza).	• pression sur le cadre de vie due au développement touristique ; • désertification de Cambron ; • accentuation de l'indépendance du pôle Pairi Daiza notamment par le développement de voiries d'accès contournant les villages de Cambron-Casteau et de Gages.

III.3 Cohésion sociale

III.3.1 Structure démographique

III.3.1.1 Évolution de la population

Au 31 décembre 2016, la population brugelettoise s'élevait à **3.648 habitants**. Inscrite dans un contexte hennuyer de **faible croissance démographique**, Brugelette présente une évolution de sa population (**+11,32 %** depuis 1993) supérieure à la moyenne régionale (+8,3 %) et presque au même niveau que le développement de la population Ath (+11,38 %)*.

Cette **évolution positive** de la population **est très récente**. En effet, depuis la fusion des communes en 1977, la population de Brugelette s'est maintenue jusqu'en 2006, alternant les baisses et hausses. Depuis 2006, celle-ci s'accroît suivant la tendance générale de la Wallonie, à un rythme plus modéré.

Cette augmentation devrait se poursuivre pendant les 15 prochaines années à un rythme plus soutenu dépassant la croissance régionale. Une étude du Centre de démographie et Société de l'UCL estime que la population atteindrait 4.353 habitants (**+ 1.132 unités ou encore une évolution de + 35 % par rapport à 2013**).

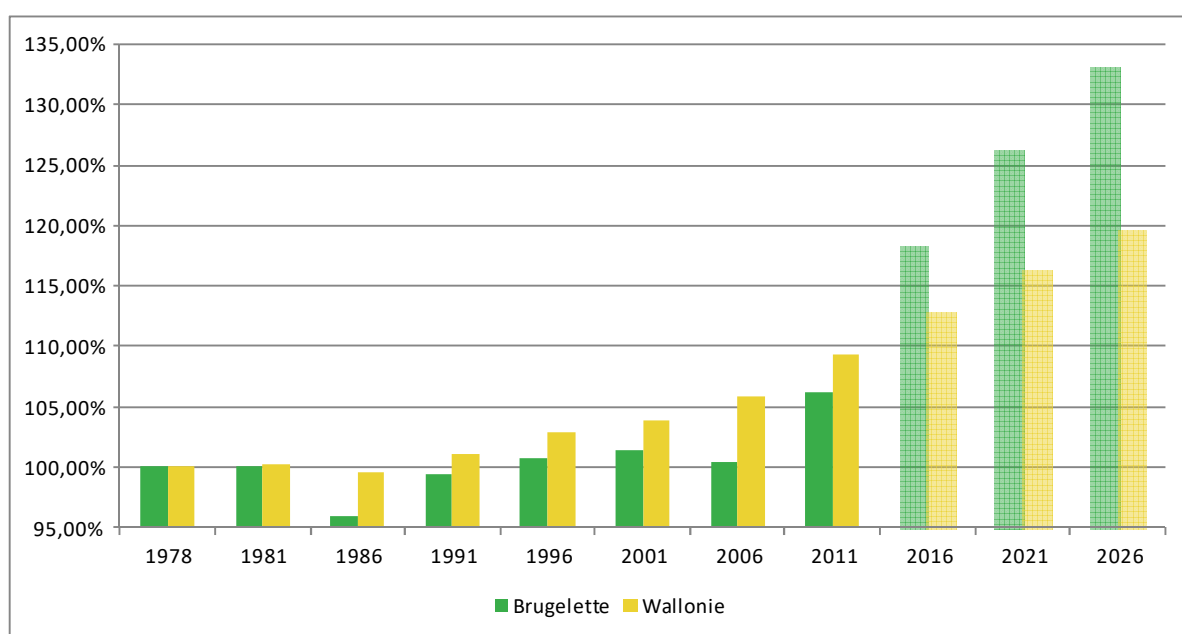


Figure 110 : Évolution comparée de la population (indice Base 1978 = 100) (Source : IWEPS)

Au sein des villages, **l'évolution de la population n'est pas répartie de manière homogène**. Ainsi, sur la période 1991-2009, trois entités (**Attre, Gages et Mévergnies-lez-Lens**) ont vu leurs populations **augmenter**, **Brugelette** a vu sa population **se maintenir** et **Cambron-Casteau** a vu sa population **fortement diminuer**.

* source : INS, institut national de statistique

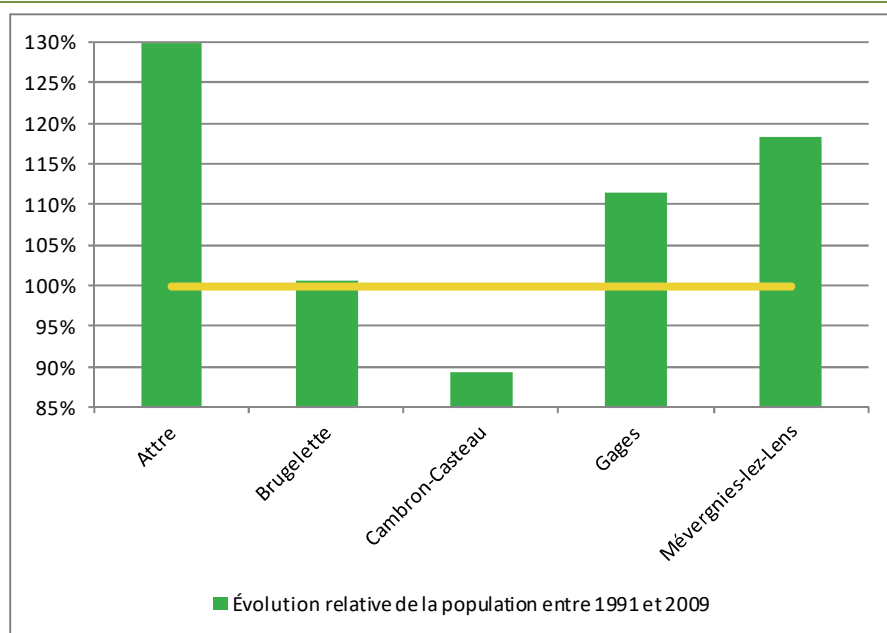


Figure 111: Évolution comparée de la population par entité (indice Base 1991 = 100) (source : DGSIE)

III.3.1.2 Répartition spatiale de la population

La densité moyenne de la population brugelettoise est de **126 habitants au km²**. Cette densité faible, très inférieure à la moyenne de l'ensemble des communes hainuyères (351 hab./km²), témoigne du **caractère rural de la commune**.

ENTITE	1993	2013	ÉVOLUTION
WALLONIE	196 hab./km ²	212 hab./km ²	8%
PROVINCE DU HAINAUT	340 hab./km ²	351 hab./km ²	3%
COMMUNES VOISINES	140 hab./km ²	164 hab./km ²	18%
BRUGELETTE	113 hab./km ²	126 hab./km ²	11%

Tableau 19 : Densité de population entre 1993 et 2013 (Source : IWEPS)

Au sein de la commune, on constate des **disparités, la densité variant du simple au double**. La figure ci-dessous illustre ces différences.

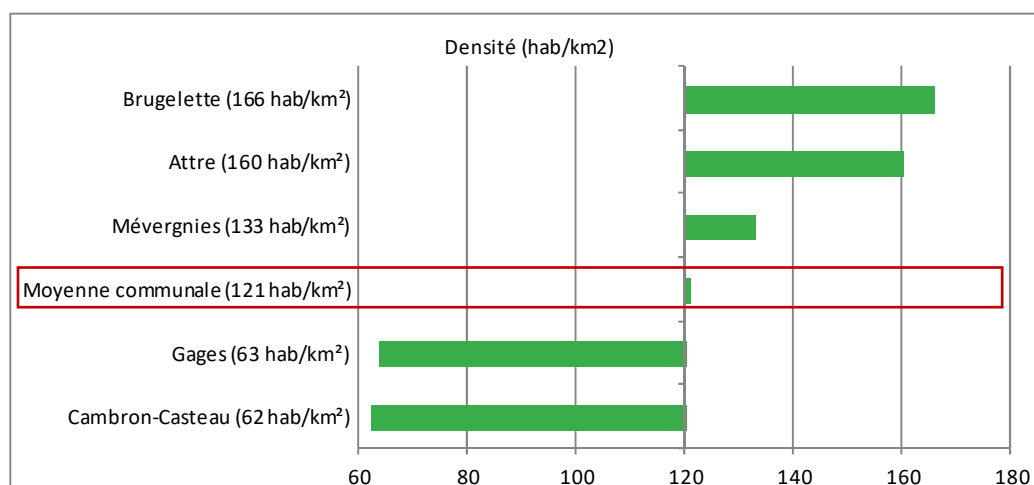


Figure 112 : Densité par ancienne commune (Source : DGSIE 2013)

Au 1^{er} janvier 2009, la population de la commune se répartissait parmi les différentes entités comme suit:

ANCIENNE COMMUNE	POPULATION EN 1991	% DE LA POPULATION TOTALE EN 1991	POPULATION EN 2009	% DE LA POPULATION TOTALE EN 2009	ÉVOLUTION DE LA POPULATION 1991 - 2009
ATTRE	456	14,02 %	592	17,26 %	+ 29,82%
BRUGELETTE	1.548	47,60%	1.558	45,42 %	+ 0,65%
CAMBRON-CASTEAU	375	11,53 %	335	9,77 %	- 10,67%
GAGES	307	9,44 %	342	9,97 %	+ 11,40%
MÉVERGNIES-LEZ-LENS	504	15,50 %	597	17,41 %	+ 18,45%
NON LOCALISABLE	62	1,91 %	6	0,17 %	
TOTAL	3.252	100 %	3.430	100 %	+ 5%

Tableau 20 : Répartition spatiale de la population brugelettoise (Source : DGSIE)

Noyau central de l'entité brugelettoise, l'ancienne commune de **Brugelette** concentre **près de la moitié de sa population**. Les localités d'Attre et de Mévergnies-lez-Lens se partagent un tiers de la population totale de la commune. Enfin, les villages de Cambron-Casteau et Gages se partagent un cinquième de la population totale de la commune. **La moitié de la population est regroupée dans des villages** ne comptant que 300 à 600 habitants (Attre, Cambron, Gages et Mévergnies).

III.3.1.3 Mouvements de la population

Les mouvements de population sont calculés à partir des naissances et décès (solde naturel) et des arrivées et départs (solde migratoire). Le tableau suivant reprend les chiffres pour la commune de Brugelette durant la dernière décennie.

	1992-1996	1997-2001	2002-2006	2007-2011
SOLDE NATUREL	29	84	36	62
SOLDE MIGRATOIRE	2	-100	24	103
ÉVOLUTION DE LA POPULATION	31	-16	60	165

Tableau 21 : Mouvements de la population à Brugelette entre 1992 et 2011 (Source : IWEPS)

Depuis 1992, **l'évolution de la population est presque toujours positive**, excepté sur la période 1997-2001 où le solde migratoire fortement négatif ne parvient pas à être compensé par le solde naturel. On remarque que le **solde naturel de Brugelette est toujours positif**. Cela peut être expliqué par le **fort taux de natalité** de Brugelette (12,5 pour 1000 habitants contre 11,4 pour la Province en 2007) couplé à un **faible indice de vieillissement**⁴² (0,53 contre 0,69 pour la Province en 2010).

⁴² L'indice de vieillissement est le rapport entre le pourcentage d'habitants de plus de 65 ans et le pourcentage d'habitants de moins de 20 ans.

III.3.1.4 Structure par âge

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de la population par tranches d'âges à Brugelette, dans ses communes voisines, la Province du Hainaut et la Wallonie.

ENTITE	POPULATION TOTALE	0 - 18 ANS	19 - 64 ANS	65 ANS ET PLUS
WALLONIE	3.563.060	21%	62%	17%
PROVINCE DU HAINAUT	1.328.760	21%	62%	17%
COMMUNES VOISINES	47.782	22%	61%	17%
BRUGELETTE	3.577	23%	63%	14%

Tableau 22 : Structure par âge en 2012 (Source : INS)

La population brugelettoise présente un **profil différent des territoires de référence**. Sa pyramide des âges affiche une forme en dents de scie. Les jeunes de moins de 18 ans ainsi que les adultes de 19 à 64 ans sont plus nombreux. A l'inverse les seniors de plus de 65 ans sont sous-représentés.

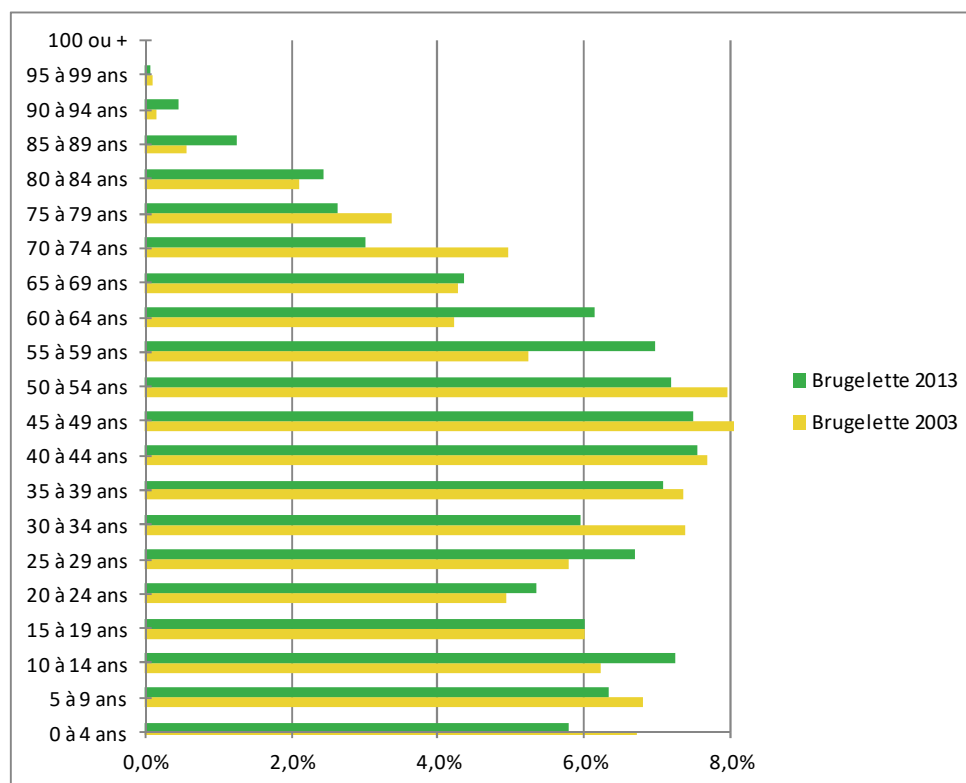


Tableau 23 : Pyramide des âges comparative entre 2003 et 2013 (Source : INS)

En 10 ans, la pyramide des âges a sensiblement changé :

- les jeunes de moins de 10 ans ont diminué au profit des 10 – 14 ans ;
- les 20 - 29 ans ont augmenté ;
- les 30 - 54 ans ont diminué au profit des 55 - 69 ans qui ont augmenté ;

Ce changement de la structure par âge de la population devrait s'accroître davantage dans les années à venir. Malgré une population plus jeune à Brugelette, par rapport aux entités de référence, l'arrivée des générations du « baby-boom » dans la classe des 65 ans et plus, va **entraîner un vieillissement de la population et engendrer une réflexion sur les besoins en équipements et logements adaptés**.

III.3.1.5 Ménages

En 2010, Brugelette comptait **1.431 ménages**. Le pourcentage de ménages isolés à Brugelette (**31 %**) est supérieur à celui de ses communes voisines (30 %) mais inférieur aux moyennes provinciale et régionale (respectivement 34 et 33 %). La proportion de ménages de 3 personnes et plus est supérieure aux moyennes de référence.

Notons que la **taille des ménages** à Brugelette est **supérieure aux moyennes provinciale et régionale** (2,40 contre 2,31 et 2,34 respectivement) mais **inférieure aux communes limitrophes** (2,42).

ENTITE	NOMBRE TOTAL DE MENAGES PRIVES	ISOLES	MENAGES 2 PERS.	MENAGES 3 PERS.	MENAGES 4 PERS.	MENAGES 5 PERS.	MENAGES 6 PERS. ET +	NOMBRE DE PERSONNE PAR MENAGE
WALLONIE	1.493.817	33,5%	31,4%	15,8%	12,4%	4,8%	2,1%	2,34
PROVINCE DU HAINAUT	566.174	34,0%	31,4%	16,5%	11,7%	4,4%	2,1%	2,31
COMMUNES VOISINES	19.374	29,8%	32,1%	17,2%	14,0%	4,8%	2,0%	2,42
BRUGELETTE	1.431	31,0%	30,3%	18,4%	13,4%	4,7%	2,2%	2,40

Tableau 24 : Répartition des ménages selon leur type en 2010 (Source : IWEPS)

Si le pourcentage de **ménages isolés** est encore inférieur à la moyenne régionale, celui-ci est en **constante augmentation** depuis 1991, au détriment des ménages de 3 personnes et plus.

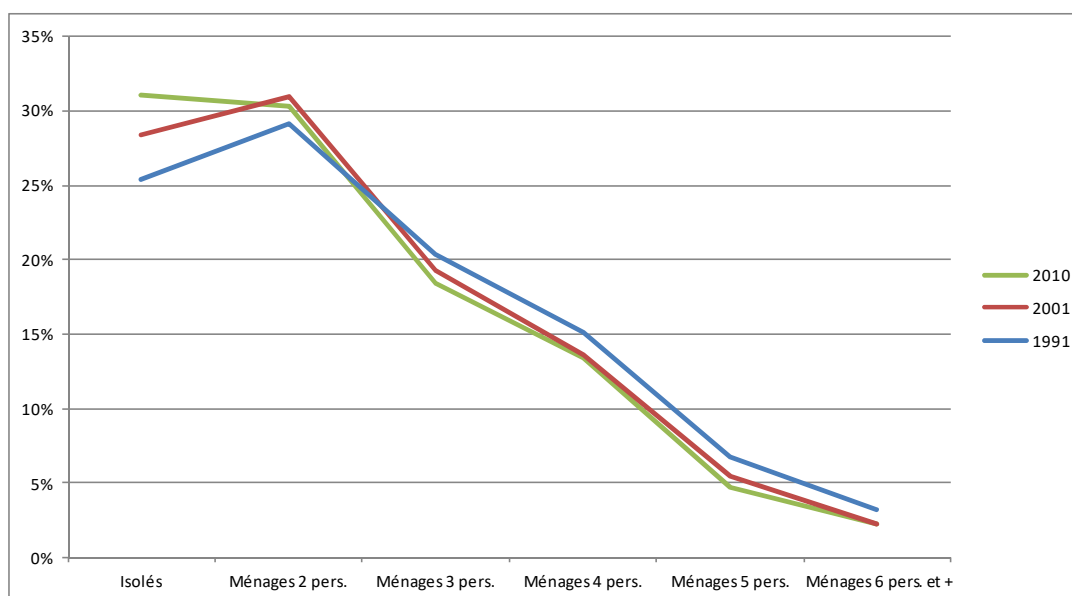


Figure 113 : Évolution de la taille des ménages à Brugelette entre 1991 et 2010 (Source : IWEPS)

Cette **augmentation des ménages isolés** observée en Wallonie en général, **induit la mise sur le marché de logements et formes d'habiter plus créatives et certainement des logements de taille plus réduite**.

III.3.1.6 Ce qu'il faut retenir de la structure démographique

Constats :

- La commune compte 3.648 habitants au 31 décembre 2016 ;
- La densité de la commune, en augmentation lors des 20 dernières années (+11,3 %), reste très faible comparée à la densité hennuyère (126 hab./km² contre 351 hab./km²) et marque le caractère rural de la commune.

Atouts	Faiblesses
• population en constante évolution depuis 1993 (+11 %), devrait continuer à croître pendant les 15 prochaines années ($\pm$ 1.132 habitants en plus en 2026) ; • solde naturel systématiquement positif depuis 1992 ; • fort taux de natalité et faible indice de vieillissement ; • taille des ménages supérieure à la moyenne régionale ; • pourcentage de ménages isolés inférieur à la moyenne régionale.	• faible densité ; • croissance hétérogène au sein de l'entité ; • perte d'attractivité de Cambron-Casteau et Brugelette ; • non-maintien des seniors ; • diminution de la taille moyenne des ménages et une augmentation du nombre d'isolés.
Opportunités	Menaces
• reconversion du site de l'ancienne sucrerie : une crèche, une séniorie/home pour personnes âgées, nouveau quartier de type écoquartier, ...	• vieillissement de la population ; • augmentation des ménages isolés ; • difficultés de répondre aux nouvelles demandes en équipements communautaires et logements (crèches, maisons de soins et de repos...).

III.3.2 Logement

Au 31 décembre 2016, la commune de Brugelette comportait **1.600 logements** sur son territoire.

Le parc de logement de la commune en 2012 se répartit de la manière suivante :

- **97 % de maisons** (contre 88 % en Wallonie) ;
- **3 % d'appartements** (contre 12 % en Wallonie).

Le tableau suivant illustre la proportion des logements en fonction de leurs typologies ainsi que leurs évolutions entre 2001 et 2012 :

TYPE DE LOGEMENT	2001		2012		ÉVOLUTION
MAISONS ISOLEES	585	45%	648	44%	11%
MAISONS MITOYENNES	277	21%	296	20%	7%
MAISONS SEMI-MITOYENNES	429	33%	470	32%	10%
BUILDINGS ET IMMEUBLES A APPARTEMENTS	14	1%	53	4%	279%
TOTAL	1.305	100%	1.467	100%	12%

Tableau 25 : Évolution de la part des logements à Brugelette selon leur type (Source : IWEPS)

Brugelette est caractérisée par une **forte proportion de maisons isolées** (44 % contre 33 % pour la Région wallonne) à l'inverse des maisons mitoyennes (20 % contre 30 % pour la Wallonie). Les logements de **type appartement**, dont la proportion est minime (4 % contre 14 % pour la Wallonie), sont en **forte évolution depuis 10 ans** (+279 %).

L'âge moyen du logement brugelettois est beaucoup **plus élevé qu'en Wallonie**. En effet, plus de 71 % des logements sont antérieurs à 1946 dont 60 % sont antérieurs à 1900 (contre 53 % pour la Région wallonne).

ANCIENNETE DU BATI	BRUGELETTE	WALLONIE
ANTERIEUR A 1946	71%	53%
DE 1946 A 1970	7%	18%
DE 1971 A 1981	8%	12%
DE 1981 A NOS JOURS	14%	17%
TOTAL	100%	100%

Tableau 26 : Ancienneté du bâti (Source : IWEPS)

Le **logement public** représente une **part inférieure à 2,5 % des logements** à Brugelette, bien loin de la moyenne Régionale (8 %) et de l'objectif poursuivi par la Région wallonne⁴³ (10 %).

La Commune de Brugelette a présenté des programmes d'action successifs via les plans d'ancrage communal et à chaque édition, des efforts pour développer le parc de logement ont clairement été consentis.

Ancrage 2007-2008 : + 5 logements
 Ancrage 2009-2010 : +10 logements
 Ancrage 2012-2013 : + 7 logements
 Ancrage 2014-2016 : + 6 logements

⁴³ Chaque commune doit tendre vers un objectif de 10 % de logements publics sur son territoire, qu'il s'agisse de logements subventionnés ou conventionnés, Programme communal du logement 2014-2016.

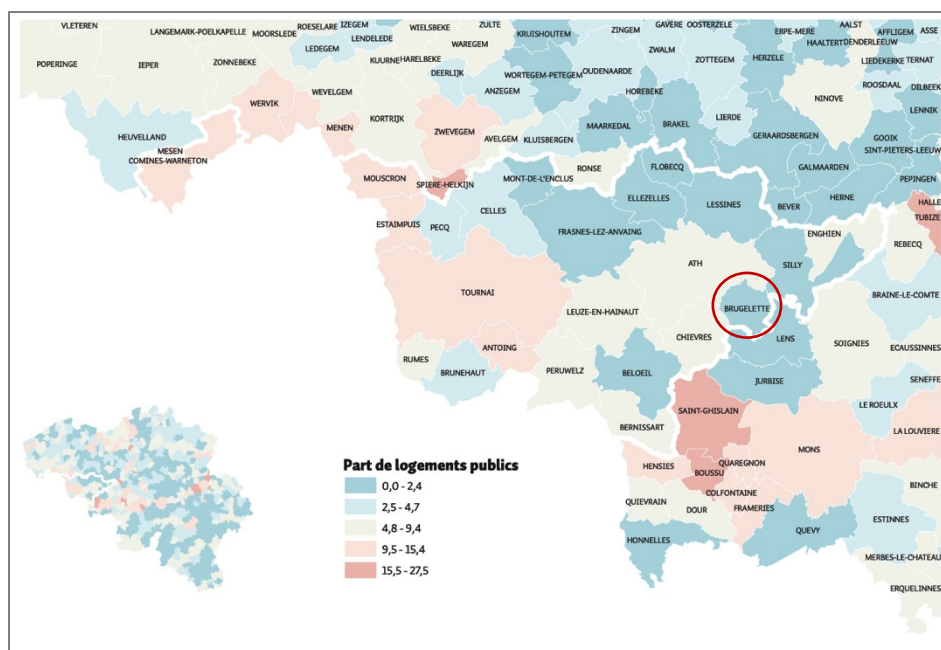


Figure 114 : Part de logements publics en Wallonie picarde - 2010 (Source : Atlas de la Wallonie picarde - 2012)

La commune compte une **quarantaine de logements privés inoccupés à contrôler** sur son territoire ainsi que **huit bâtiments publics**⁴⁴ soit une part de **2,7 % de logements inoccupés (2,5 % en moyenne en Région wallonne)**.

La Commune de Brugelette a **adhéré à la politique régionale en matière d'Habitat Permanent** au début des années 2000.

Brugelette a réussi à stabiliser le phénomène en prenant des mesures règlementaires (arrêté de fermeture du camping « Parc et loisirs » à la rue de Bollignies, 20 – 7940 Brugelette) en 2014. Ce premier pas a permis de réduire le nombre de personnes présentes au camping en dessous de 50.

L'année suivante, un accord est intervenu entre le propriétaire des lieux et Pairi Daiza concernant la vente du camping au parc animalier et l'arrêt des domiciliations au camping. Cela a permis de stabiliser les entrées et de résorber progressivement l'habitat permanent dans les équipements qui ne pourront être reconvertis en zone d'habitat.

Fin 2015, il y avait 25 personnes habitant au camping mais ce nombre n'a fait que diminuer étant donné que la vente des lieux a été portée à la connaissance de ses résidents.

En 2016, Pairi Daiza en est devenu propriétaire et un délai de 9 mois a été accordé aux personnes encore présentes pour quitter les lieux.

Actuellement, le camping est vide et Pairi Daiza ne souhaite pas communiquer sur le projet qui sera mis en œuvre sur ce site.

⁴⁴ La liste exhaustive fournie par la commune, dans le cadre de son programme communal d'actions 2014-2016 en matière de logement, est reprise en annexe.

III.3.2.1 Ce qu'il faut retenir du logement

Atout	Faiblesses
• Habitat Permanent terminé. • Caractère rural très présent. • Un cadre familial, petite commune. • Situation géographique intéressante (entre Ath et Mons, entre deux autoroutes E42 et A8 et deux routes régionales importantes RN56 et RN 57). • Maisons avec le fond de jardin les pieds dans l'eau (Dendre). • Maisons de caractère (en pierre à Mévergnies). • Trois écoles maternelles et primaires dont une d'enseignement spécial.	• forte proportion de maisons isolées (44 % contre 33 % en Wallonie) ; • plus de 70 % des logements sont antérieurs à 1946 dont 53 % antérieurs à 1900 ; • faible part de logements publics ; • 2,7 % de logements inoccupés. •
Opportunités	Menaces
• renouvellement du patrimoine bâti ; • reconversion/réhabilitation des logements inoccupés et site de l'ancienne sucrerie ; • effort énergétique (rénovation -> habitat passif).	• dépendances aux énergies fossiles.

III.3.3 Services à l'enfance et à la jeunesse

16 places maximum en structure d'accueil sont disponibles sur Brugelette pour les enfants âgés de 0 à 3 ans. Ces places sont proposées par **un service d'accueillantes d'enfants conventionnées**, l'ASBL « La Babillarde » (agrée et subventionnée par l'ONE). A l'heure actuelle, 2 accueillantes et 2 co-accueillantes travaillent sur l'entité brugelettoise pour un équivalent total de 16 places à temps plein.



Figure 115: Service d'accueillantes conventionnées à domicile « La Babillarde » (Source : lababillarde.be)

Le **taux de couverture de la petite enfance**⁴⁵ est très inférieur à l'objectif européen (14 % contre 33 %).

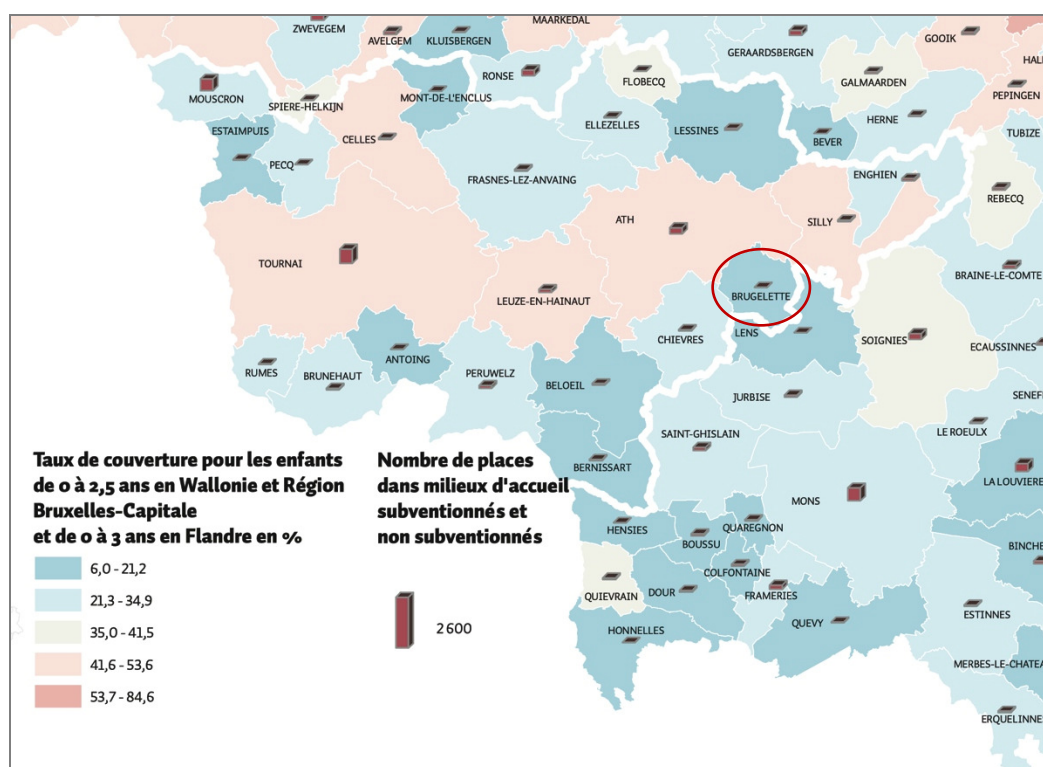


Figure 116 : Services à la petite enfance (Source : Atlas de la Wallonie picarde - 2012)

Plusieurs associations sont présentes pour proposer aux enfants de 3 à 18 ans des activités dans des domaines variés :

- l'ASBL la Maison des Jeunes « Les Chardons », située à l'arrière du parc communal de Brugelette ;
- la Maison Culturelle d'Ath ;
- le Patro Saint-Martin de Brugelette.

⁴⁵ Le taux de couverture de la petite enfance est le rapport entre la capacité d'accueil et le nombre d'enfant en âge d'être en structure d'accueil



Photo 4 : Maison des Jeunes « Les Chardons » (JNC AWP)

Des plaines de vacances sont organisées par l'administration communale et le CPAS durant les vacances de Carnaval, Pâques et une partie des vacances d'été pour les enfants âgés de 2 ans et demi à 12 ans.

La commune ne dispose **pas encore d'aires de jeux** sur son territoire mais envisage d'un implanter une dans le parc communal.

III.3.3.1 Ce qu'il faut retenir de l'enfance et la jeunesse

Atouts	Faiblesses
- dynamisme de l'ASBL « Les Chardons » (maison des jeunes). - Patro très actif. - Accueil extra scolaire très actif.	- taux de couverture de la petite enfance inférieur à l'objectif européen : 14 % contre 33 % ; - pas d'aire de jeux.
Opportunités	Menaces
- renforcement de l'offre en accueil de la Petite Enfance notamment via le plan cigogne III. - Une future crèche sur le site de l'ancienne sucrerie de Brugelette - Bientôt, une plaine de jeu dans le parc communal	fuite des parents vers d'autres communes.

III.3.4 Enseignement

Voici une liste des établissements scolaires à Brugelette :

<u>Enseignement fondamental communal</u>		
NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE	TELEPHONE
L'ENVOLEE (MATERNEL + PRIMAIRE : 130 ENFANTS AU 1ER JANVIER 2017)	Avenue Gabrielle Petit, 6 7940 Brugelette	068/45.50.48

<u>Enseignement fondamental libre</u>		
NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE	TELEPHONE
ÉCOLE LIBRE SAINT-LOUIS (MATERNEL + PRIMAIRE : 185 ENFANTS AU 1ER JANVIER 2017)	Rue Maurice Lelangue, 1 7940 Brugelette	068/45.49.15

<u>Enseignement fondamental spécialisé</u>		
NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE	TELEPHONE
ÉCOLE FONDAMENTALE SPECIALISEE SAINTE-GERTRUDE (MATERNEL + PRIMAIRE: 275 ENFANTS AU 1 ^{ER} JANVIER 2017)	Chemin Gabrielle Petit, 2 7940 Brugelette	068/45.49.42

<u>Enseignement secondaire spécialisé</u>		
NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE	TELEPHONE
INSTITUT SECONDAIRE SPECIALISE SAINTE-GERTRUDE (226 enfants au 1 ^{er} janvier 2017)	Rue de Bauffe, 2 7940 Brugelette	068/45.49.41

L'ensemble de cette offre **est concentrée** sur Brugelette-centre.

La commune ne dispose **pas d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire** sur son territoire. Les établissements d'enseignement secondaire ordinaire les plus proches se situent à moins de 10 km sur la commune d'Ath et Chièvres.

La commune ne dispose **pas d'établissement d'enseignement supérieur** sur son territoire. Les établissements d'enseignement supérieur les plus proches se situent à moins de 20 km sur les communes d'Ath ou encore Mons.

L'absence d'établissement secondaire ordinaire sur la commune oblige les Brugelettois à se tourner vers les communes voisines. Cela résulte en une **distance temps à un établissement secondaire supérieure** (cf. figure 115) à la Région wallonne mais acceptable vu la présence d'écoles dans les communes riveraines (Ath et Mons) et la connexion ferroviaire.

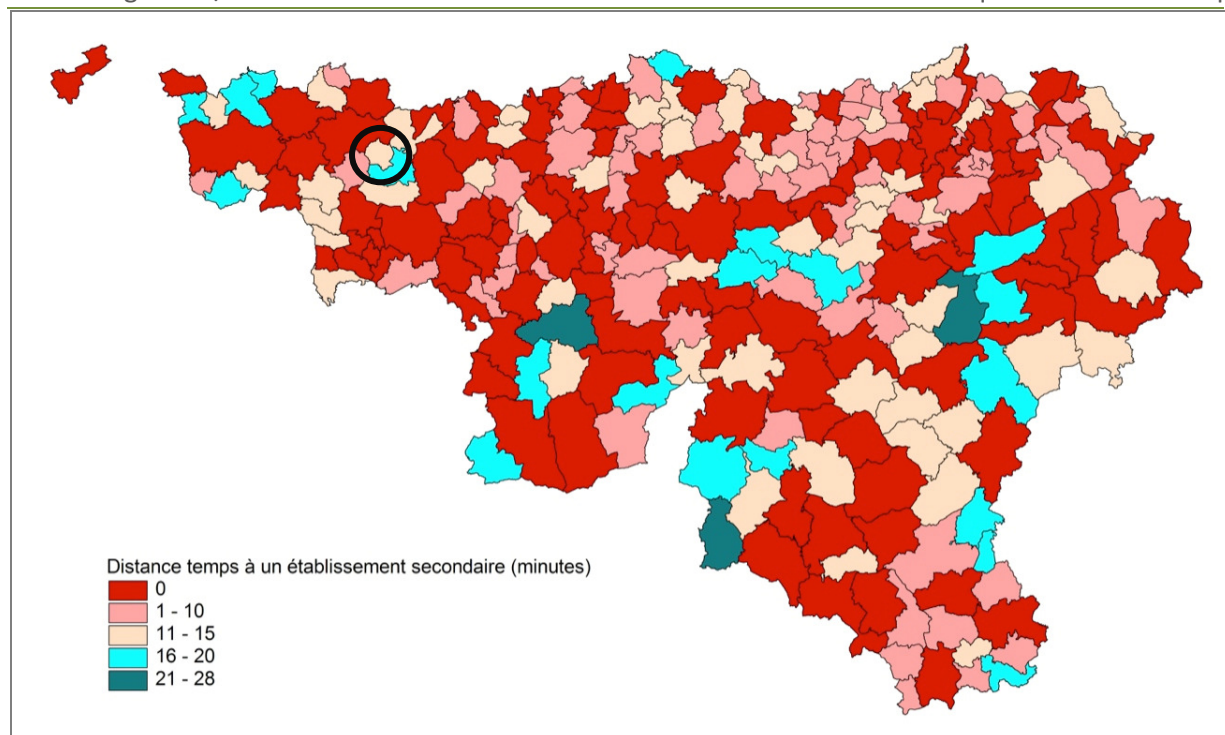


Figure 117 : Distance-temps à un établissement scolaire en 2008 (Source : CAPRU 2011)

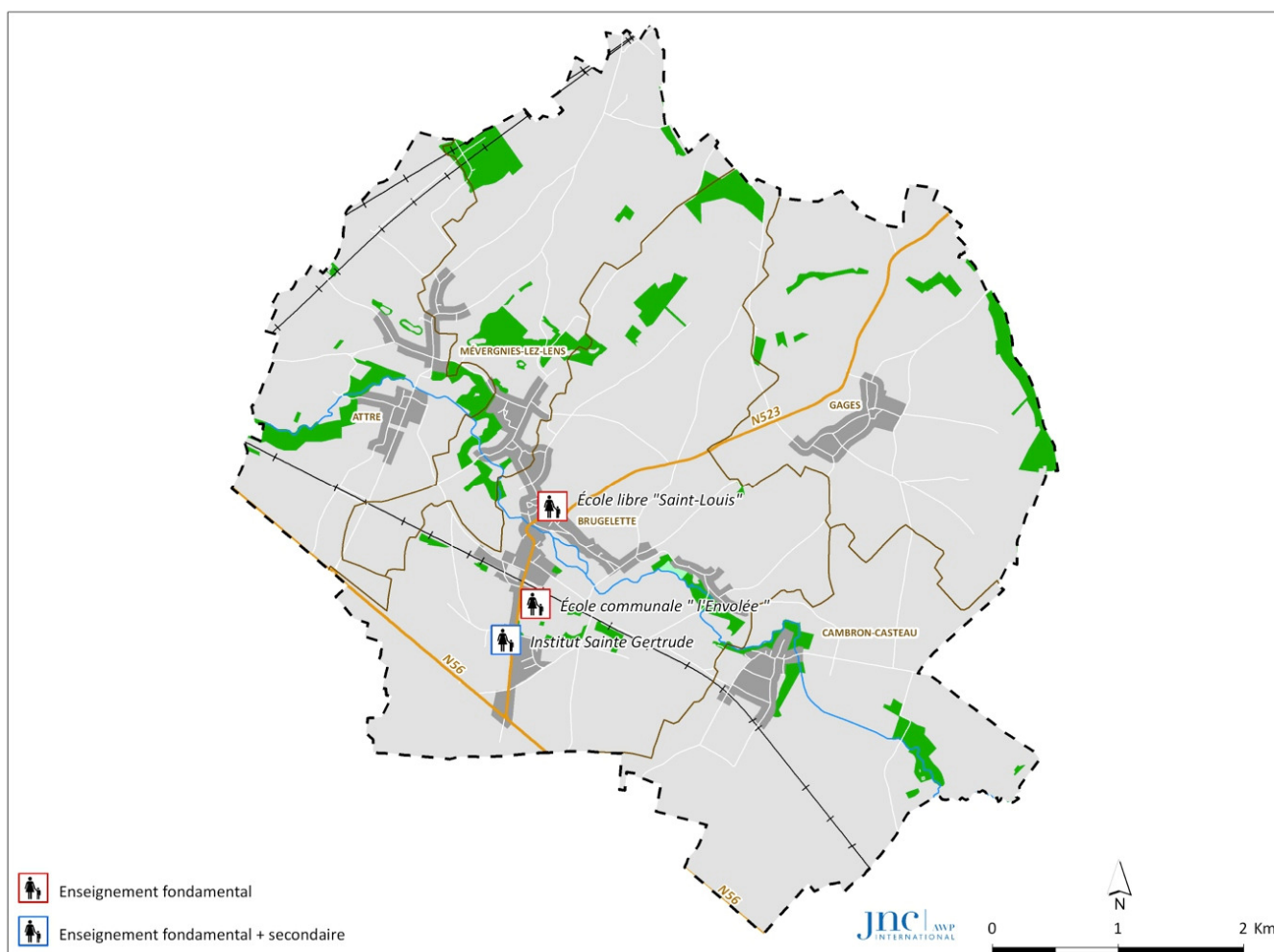


Figure 118 : Localisation de l'offre scolaire à Brugelette (JNC AWP)

III.3.4.1 Ce qu'il faut retenir de l'enseignement

Atouts	Faiblesses
• institut spécialisé Sainte-Gertrude ; • école maternelle et primaire dans un cadre attractif : parc communal ; • connexion SNCB avec les écoles.	• pas d'établissement d'enseignement secondaire ; • pas d'établissement d'enseignement supérieur ; • les écoles sont situées dans le centre de Brugelette, plus d'école dans les villages.
Opportunités	Menaces
• développement de l'offre scolaire (école de devoirs...) et modernisation des outils pédagogiques ; • école en immersion (anglais ou néerlandais).	• diminution de la proportion des jeunes adultes (15-24 ans) en raison de l'absence d'écoles secondaires ordinaire et supérieures ; • difficulté d'accession aux écoles secondaires ordinaires et supérieures suite à l'augmentation des coûts de déplacement.

III.3.5 Services aux seniors

Brugelette est la commune de la Wallonie picarde qui compte le **moins d'habitants âgés de 65 ans et plus** (14 % contre 17 % pour la moyenne de la Wallonie picarde).

Elle fait partie des deux communes de la Wallonie picarde (avec Rumes) à ne proposer **aucune infrastructure d'accueil** pour personnes âgées.

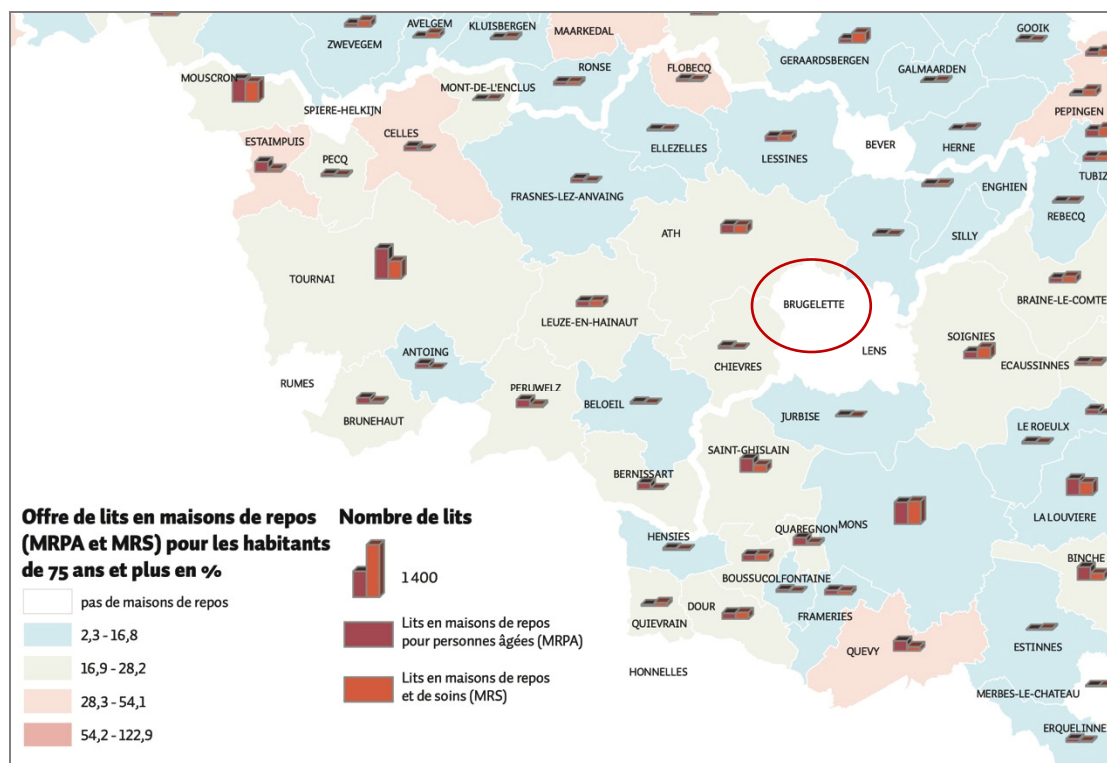


Figure 119 : Services aux personnes âgées (Source : Atlas de la Wallonie picarde - 2012)

Le CPAS de Brugelette propose un service de livraison de repas à domicile.

En ce qui concerne les soins à domicile, 2 infirmières prodiguent ce type de soin sur l'entité.

Plusieurs associations sont présentes pour proposer aux seniors des activités dans des domaines variés :

- le Conseil des Aînés : après-midi récréative, excursion, atelier cuisine, exposé, etc. ;
- la Main dans la main : groupe de personnes du 3ème âge qui se donnent rendez-vous à l'école Saint-Louis les 1^{er} mercredis du mois ;
- les Toujours Jeunes : groupe de personnes du 3ème âge qui se retrouvent fraternellement autour d'un thème culturel ou de détente ;
- Vie féminine : atelier couture, atelier aquarelle, etc.

III.3.5.1 Ce qu'il faut retenir des services aux seniors

Atouts	Faiblesse
• dynamisme des associations ; • offre en repas à domicile ; • faible proportion de personnes âgées.	• absence d'offre de lits en maisons de repos pour les seniors.
Opportunités	Menace
• développement des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées. • Reconversion du site de l'ancienne sucrerie : construction d'une maison de repos.	• Les seniors quittent Brugelette pour les villes qui accueillent les personnes âgées

III.3.6 Sport et santé

III.3.6.1 Infrastructures sportives

En termes d'infrastructure sportive, la commune dispose :

- en intérieur :
 - d'une salle Omnisports, implantée sur le site de l'école communale de Brugelette, permettant d'accueillir une série de disciplines sportives en salle (arts martiaux, sports de raquette, danse, fitness, football en salle, gymnastique, volley-ball, etc.).
- en extérieur :
 - de deux terrains de football, deux terrains de tennis (en mauvais état) et un terrain de basket-ball dans le parc communal ;
 - d'un mur de balle fronton (mur latéral de la salle omnisports).



III.3.6.1.1.1 Terrain de football (JNC AWP)



III.3.6.1.1.2 Terrain de tennis (JNC AWP)

On note que sur les nombreuses associations sportives présentes sur l'entité, seuls le football et le Hoshin Moosool (cours de défense personnelle) nécessitent des infrastructures adaptées. Le succès de sports en plein air tels que la pêche, la marche, l'équitation, le vélo ou encore de jeux de table (trois clubs de billard) sur la commune peuvent expliquer le manque d'infrastructures sportives sur la commune.

La déclaration de politique générale 2013-2018 mentionne la **création d'un espace multisports (plaine de jeux)** dans le **parc communal**.

III.3.6.2 Répertoire des clubs

La **diversité et le nombre d'activités sportives pratiquées** par des clubs au sein de la commune (reprises dans le paragraphe III.3.7.8) démontre le dynamisme brugelettois puisqu'on dénombre une quinzaine d'associations sportives passant du football à la pêche en passant par la marche et du tir à l'arc au cyclisme...

III.3.6.3 Activités et manifestations sportives

La commune propose des **activités sportives** aux plus jeunes lors **des plaines de vacances**.

La commune **n'organise pas de manifestation sportive** de haut niveau.

III.3.6.4 Infrastructures et offres de santé

Aucun centre hospitalier ou centre de soins n'est implanté dans l'entité brugelettoise. Elle est toutefois située à moins de 10 km de l'Hôpital de La Madeleine (Epicura) à Ath qui totalise 215 lits.

Six médecins généralistes sont établis à Brugelette dont quatre sont âgés de plus de 50 ans.

On retrouve une offre assez diversifiée de spécialistes sur le territoire communal : dentistes, kinés, pharmaciens, infirmiers à domicile, logopède, etc.

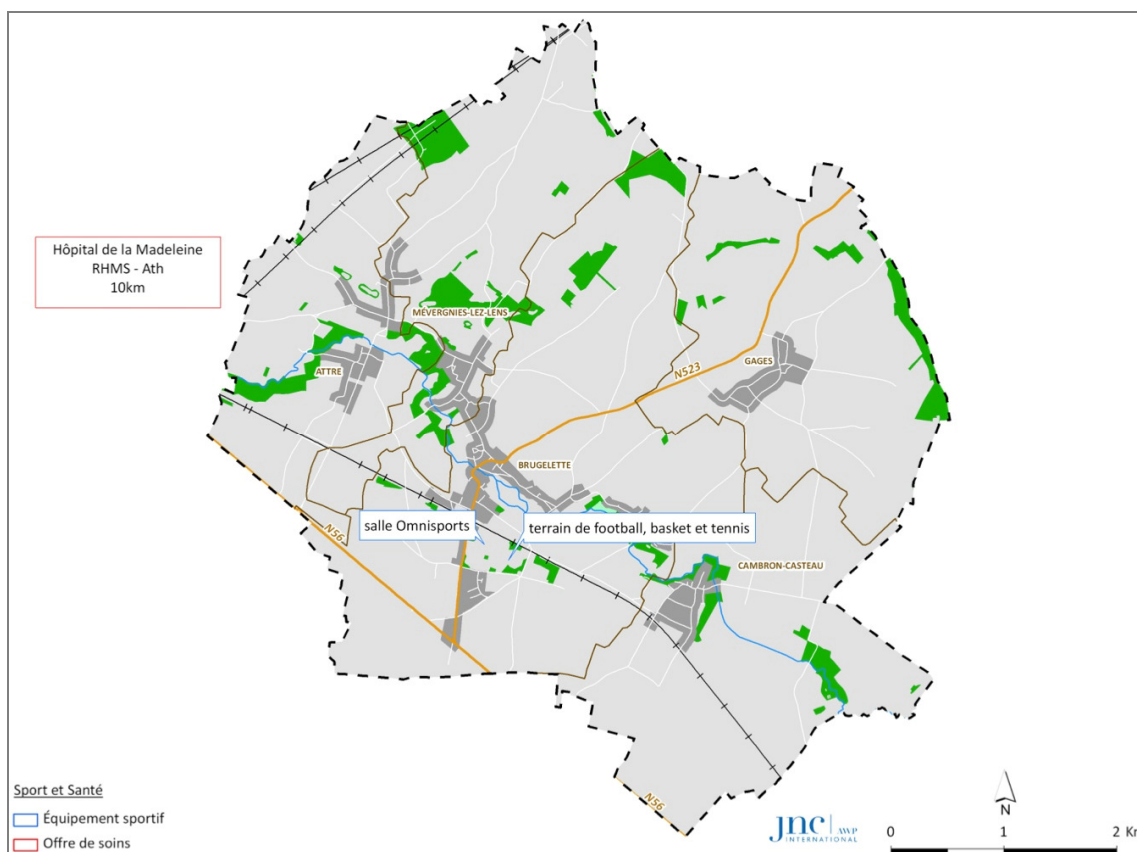


Figure 120 : Répartition de l'offre sportive et des soins de santé (JNC AWP)

III.3.6.5 Ce qu'il faut retenir de l'offre en sport et santé

Atouts	Faiblesses
- diversité et quantités d'activités sportives ; - proximité du centre hospitalier athois. - Proximité de piscines (Ath, Soignies, Enghien, Lessines) - Proximité d'une salle de fitness (Ath et Lens)	2/3 des médecins généralistes sont âgés de plus de 50 ans ; - manque d'infrastructures sportives de plein air.
Opportunité	Menace
- un parc communal qui n'attend qu'à être aménagé en faveur de quelques sports accessible à tous (ex : piste Vita)	/

III.3.7 Culture et gouvernance

III.3.7.1 Infrastructures culturelles

La commune de Brugelette possède **deux pôles principaux de développement de la culture** :

- la **Maison Culturelle d'Ath (MCA)**, un centre régional de catégorie 2⁴⁶. Gérée en ASBL, elle développe une animation décentralisée sur l'entité brugelettoise en partenariat avec les associations et les pouvoirs locaux ;
- la **bibliothèque paroissiale** de Brugelette (non reconnue par la FWB).



III.3.7.1.1.1



III.3.7.1.1.2

Photo 5 : MCA et Centre de Lecture Publique de Brugelette (Sources: mcath.be et Google)

Notons que :

- la **salle du « Centre Culturel »** de Brugelette, située dans les anciennes écuries du Château Goffinet, **n'accueille pas d'événements culturels** au sens strict du terme. C'est **une salle de réception**, en location aussi bien pour les particuliers que pour les associations, les entreprises... ;
- sous l'impulsion de l'ASBL « L'Envolée des Arts » et de la Maison Culturelle d'Ath, **la Chapelle des Carmes du Couvent des Carmes a accueilli de nombreuses manifestations** (théâtre, exposition, concert, exposition, etc.) jusqu'en 2006. L'état de la Chapelle ne garantissant plus la sécurité des visiteurs, les manifestations ont cessé depuis.

En 2008, la Commune a racheté la Chapelle afin de la restaurer et de disposer de sa propre salle culturelle.

La toiture a entièrement été refaite. Quant à la réhabilitation de ce bâtiment, plusieurs pistes ont été étudiées et c'est un espace polyvalent pour le monde associatif qui a rencontré le plus de suffrage.



III.3.7.1.1.3

III.3.7.1.1.4 Photo 6 : "Centre culturel" de Brugelette (Source : commune)



III.3.7.1.1.5

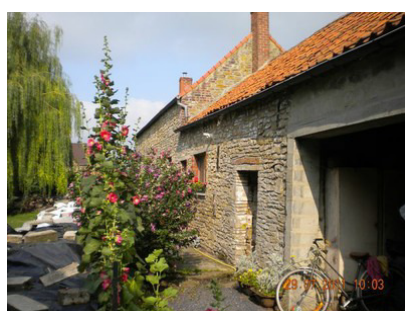
III.3.7.1.1.6 Photo 7 : Entrée de la Chapelle des Carmes (JNC AWP)

⁴⁶ 115 centres culturels sont reconnus en Communauté française. 103 centres culturels locaux (catégorie 1) et 12 centres culturels régionaux (catégorie 2).

III.3.7.2 Manifestations récurrentes

Quelques manifestations se déroulent chaque année aux mêmes dates ou époques de l'année. On retiendra :

- Le **Carrefour des Générations** : l'évènement se déroule dans l'école et le parc communal : différentes activités intergénérationnelles ;
- la **Foire Agricole** (cf. III.2.3.1) ;
- la **Marche Gourmande** (cf. III.2.3.1) ;
- « **Village en fleurs** » : ce concours floral qui a eu lieu pour la 19^{ème} fois en 2016 se déroule du 1^{er} juillet au 31 août. Plus de 70 participants y prennent part chaque année ;
- la **Ducasse des Montils** : chaque deuxième weekend de septembre. A chaque ducasse sont organisés un souper le vendredi soir, le mariage des Géants le samedi après-midi, un cortège folklorique le dimanche après-midi et un feu d'artifice le lundi soir ;
- la Ducasse de Mévergnies, relancée depuis peu.



III.3.7.2.1.1

Photo 8 : Village en fleurs 2011 (Source : commune)



III.3.7.2.1.2

III.3.7.2.1.3

Photo 9 : Ducasse des Montils (Source : WAPI)

III.3.7.3 Gouvernance multi-niveaux

« La Wallonie picarde est aujourd'hui un véritable bassin de vie dont l'identité de territoire s'affirme autour du développement de la qualité de vie. Cette identité est désormais intimement liée à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Ce Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) rassemble 147 communes et plus de 2 millions d'habitants. Ses objectifs reposent sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance transnationale et sur l'intensification des liens entre les principales agglomérations dans les domaines de l'emploi, des transports, de l'aménagement du territoire, de la culture, du tourisme, etc. [...] Les espaces ruraux ont également la part belle. Engagés dans des dynamiques de développement local, ils ont pris leur avenir en main : cadre de vie, produits et savoir-faire locaux, tourisme, folklore, art d'être ensemble sont leurs principaux axes de travail. Ils se développent en parfaite harmonie avec les pôles urbains tout proches.⁴⁷ »

La **dynamique de gouvernance** associant aux pouvoirs politique et administratif le milieu socio-économique est présente dans les différentes structures de gestions territoriales : à l'échelle internationale (GECT), à l'échelle supracommunale et infrarégionale (Conseil de Développement de la Wallonie Picarde, Contrat de rivière) ou à l'échelle locale par notamment le PCDR.

III.3.7.4 Identité

Si l'**émergence de l'identité** « Wallonie Picarde » et les efforts de communication et gouvernance ont permis de véritablement affirmer les caractéristiques du territoire du Hainaut occidental sur la scène régionale, une identité « brugelettoise » ne se démarque ni au sein de la commune ni au sein de la WAPI, où sa position excentrée est peut-être un frein à son rayonnement .

⁴⁷ Atlas de la Wallonie picarde

III.3.7.5 Projets participatifs

Quelques **projets participatifs** sont présents sur Brugelette, citons les collaborations dans le cadre :

- du Contrat de rivière Dendre ;
- des MAE ;
- du fauchage tardif ;
- du plan MAYA ;
- de la semaine de l'arbre ;
- de la foire agricole de juillet ;
- La semaine de la mobilité ;
- La fête des sentiers (sentier.be) ;
- Week-end, Wallonie bienvenue.

En nature de **coopération au développement** :

- la « Maison Croix-Rouge des Deux Dendres ».

Néanmoins, cette dynamique participative est relativement récente et elle s'est affirmée lors de l'élaboration du PCDR.

III.3.7.6 Consultations

Un organe consultatif est présent sur la commune :

- le **Conseil des Aînés** : Il a pour but de **promouvoir le bien-être des seniors** et leur intégration dans la société. Il se réunit une fois par trimestre afin de mettre en place différentes activités (après-midi récréative, excursion, atelier cuisine, exposé, etc.).

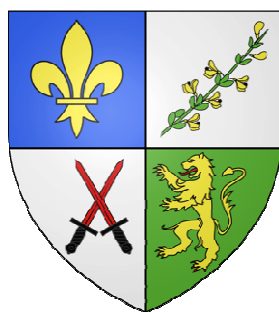
Ce conseil est quant à lui **dynamique** et a notamment permis la mise en place d'un marché hebdomadaire, les mardis matin sur la « Grand'Place ».

Depuis fin 2015, la commune **dispose d'une Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)**. Il s'agissait d'un objectif de la déclaration de politique générale 2013-2018. La formule permet à des représentants de la population de s'impliquer au cœur de leur village et propose 6 réunions par an

Il existe également une commission **Accueil Temps Libre**.

III.3.7.7 Jumelages

Depuis 1978, les villages de Brugelette et d'Avon-les-Roches (Indre-et-Loire, FRANCE) ont signé un accord de **jumelage**.



Armoirie de la ville d'Avon-les-Roches

Chaque année, les villages organisent à tour de rôle des activités en y associant les habitants.

III.3.7.8 Vie associative

Près de cinquante **associations** sont répertoriées sur l'entité, nous les avons regroupées par anciennes communes. Les domaines couverts vont de l'artistique au sportif en passant par la jeunesse ou encore le social.

À Attre :

- Amicale Athoise Amateurs Automobiles Anciennes ;
- Cercle Royal Théâtral « Les Vaillants » ;
- Club « Les Gaulois » ;
- Communauté Foi et Lumière « La barque » ;
- Les Toujours Jeunes ;
- Société ballante « Astérix » ;
- Société Fosse à Reines.

À Brugelette :

- ASBL « Le Centaure » ;
- ASBL « Mu » ;
- Associations patriotiques Anciens Combattants 40–45 Prisonniers de guerre ;
- Bruchavon ;
- Cercle Royal Horticole et du Petit Elevage ;
- Cercle Sportif Brugelette ;
- Club de marche « Les Sucriers » ;
- Conseil des Aînés ;
- Croix-Rouge d'Ath – Brugelette ;
- Fonds Jean-Claude Heuson ;
- Hoshin Moo Sool ;
- JSC Brugelette ;
- La Brocante des Montils ;
- La Fanfare l'Avenir ;
- La main dans la main ;
- L'Envolée des Arts ;
- Les Aigles et les Sucrières des Montils ;
- Les pêcheurs réunis ;
- Les Tyroliens ;
- Maison des Jeunes « Les Chardons » ;
- Mini-foot Castel XIII ;
- MR Brugelette ;
- Paroisses de Brugelette ;
- Patro Saint-Martin ;
- Radio Quart d'Onde ;
- TGV Brugelette ;
- Union Philatélique Brugelettoise ;
- Vélo club brugelettois ;
- Vie Féminine.

À Cambron-Casteau :

- « Les pêcheurs du Moulin de Cambron » ;
- Fabrique d'Eglise ;
- Les moines et les elfes de Cambron.

À Gages :

- ASBL « Le Relais du Cheval Blanc » ;
- ASBL Brugelette Avenir ;
- Moto-cross team gageois.

À Mévergnies-lez-Lens :

- B.R.U.F.I ASBL ;
- Comité « Au p'tit Paroissien » ;
- Harmonie des énergies ;
- Les crins de soie ;
- Société de Tir à l'Arc « Saint Gervais et Protais ».

On constate que Brugelette **concentre la majeure partie des associations**. Chaque entité possède au **moins une association** sur son territoire. 1 tiers des associations sont de type sportif, viennent ensuite le divertissement (15 %), le social (13 %) et le 3^{ème} âge (11 %).

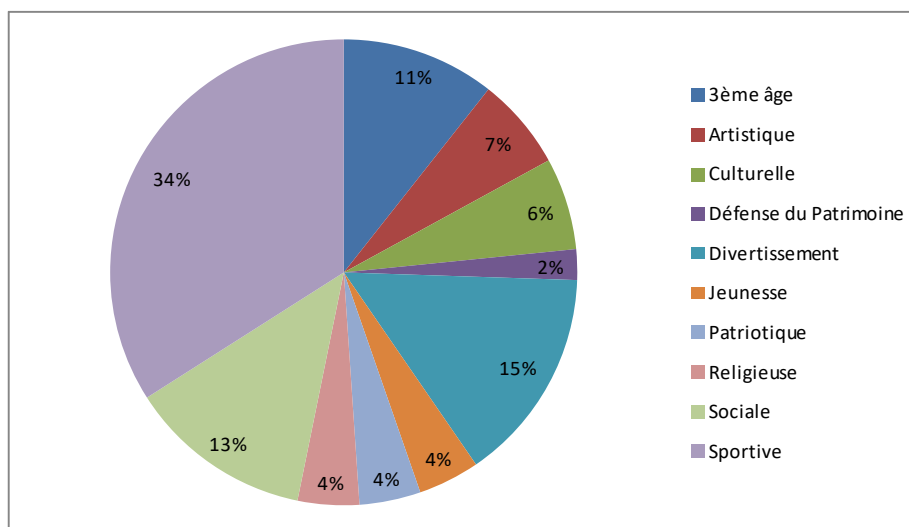


Figure 121 : Distribution des types d'associations à Brugelette

III.3.7.9 Outils d'information et de communication

L'administration communale dispose **en interne d'une structure de communication** et de **plusieurs vecteurs de diffusion** de l'information :

- un **bulletin d'informations communales** intitulé « Brugelette : vivre dans ma commune », distribué en « toutes boîtes » et également disponible sur le site internet de la commune et à l'Hôtel de Ville ;
- un **site internet** « www.brugelette.be » ;
- des **panneaux d'affichage libre** implantés dans le centre des agglomérations ;
- des **agents communaux**.



Site internet communal

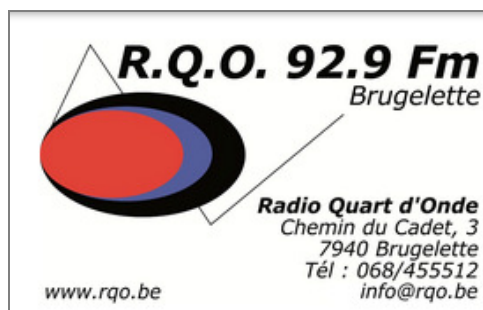


Bulletin communal

A l'échelle **supra communale**, on retiendra également l'existence :

- de la **télévision** de la Wallonie picarde « Notélé » ;

- du **journal gratuit** « Proxi Mag » toutes les semaines ;
- les **journaux** « Nord Éclair », « le Courrier de l'Escaut », « la Dernière Heure » et « le Soir » proposent dans leurs pages réservées aux informations régionales, des articles concernant Brugelette ;
- **d'une radio** « Radio Quart d'Onde ».



Radio communale Quart d'Onde

III.3.7.10 Ce qu'il faut retenir de la culture et de la gouvernance

Atouts	Faiblesses
• dynamique du jumelage ; • dynamique associative : une cinquantaine d'associations sur l'entité.	• faible nombre d'infrastructures culturelles ; • peu d'organes consultatifs.
Opportunités	Menaces
• rayonnement culturel d'Ath (notamment grâce à la MCA). • Nombreux artistes/artisans locaux (Wallonie Week-end Bienvenue 2015)	• essoufflement des associations et du bénévolat.

IV. Aide à la décision

IV.1 Situation de droit

IV.1.1 Plan de secteur

Avec à peine **10,3 %** du territoire repris **en zones urbanisables**, le plan de secteur souligne à nouveau le caractère rural de la commune.

Nous précisons ci-après le zonage en superficie et en localisant sur la carte :

Zones au plan de secteur	Superficie (ha)	Superficie (%)	Zones au plan de secteur	Superficie (ha)	Superficie (%)
Zones urbanisables	287	10,23 %	Zones non urbanisables	2.564	89,77%
Habitat	25	0,88%	Agricole	2.243	78,54%
Habitat à caractère rural	166	5,82%	Espaces verts	57	1,99%
Activité économique industrielle	24	0,84%	Forestière	164	5,75%
Services publics et équipements communautaires	59	2,06%	Naturelle	1	0,04%
Loisirs	6	0,20%	Parc	88	3,07%
Aménagement communal concerté*	7	0,25%	Plan d'eau	11	0,38%

Tableau 27 : Répartition des zones au sein du plan de secteur pour la commune de Brugelette (SPW-DGO4)

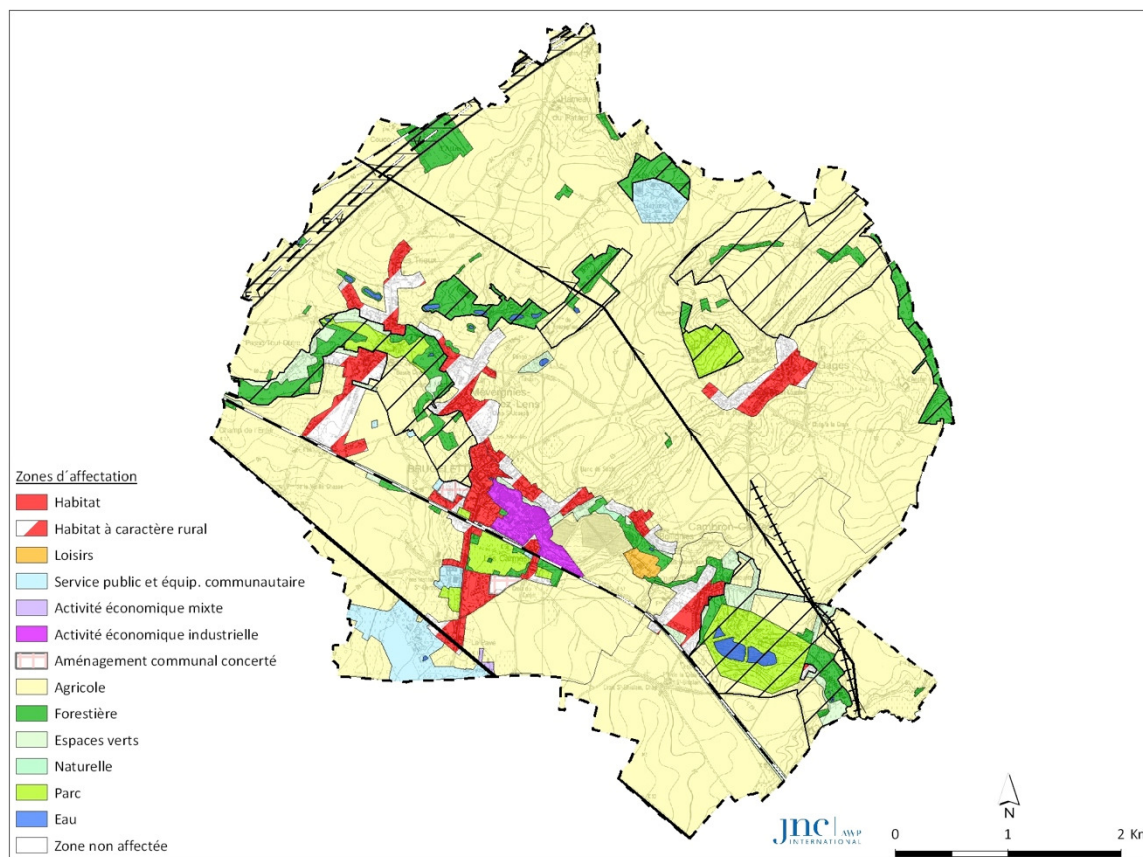


Figure 122 : Plan de secteur de la commune de Brugelette (SPW-DGO4)

* La ZACC n°2 dite « d'Avon les Roches », Zone Aménagement communal concerté, est mise en œuvre et devra bientôt faire l'objet d'un permis d'urbanisation (3ha 32a 80ca).

IV.1.2 Autres périmètres juridiques

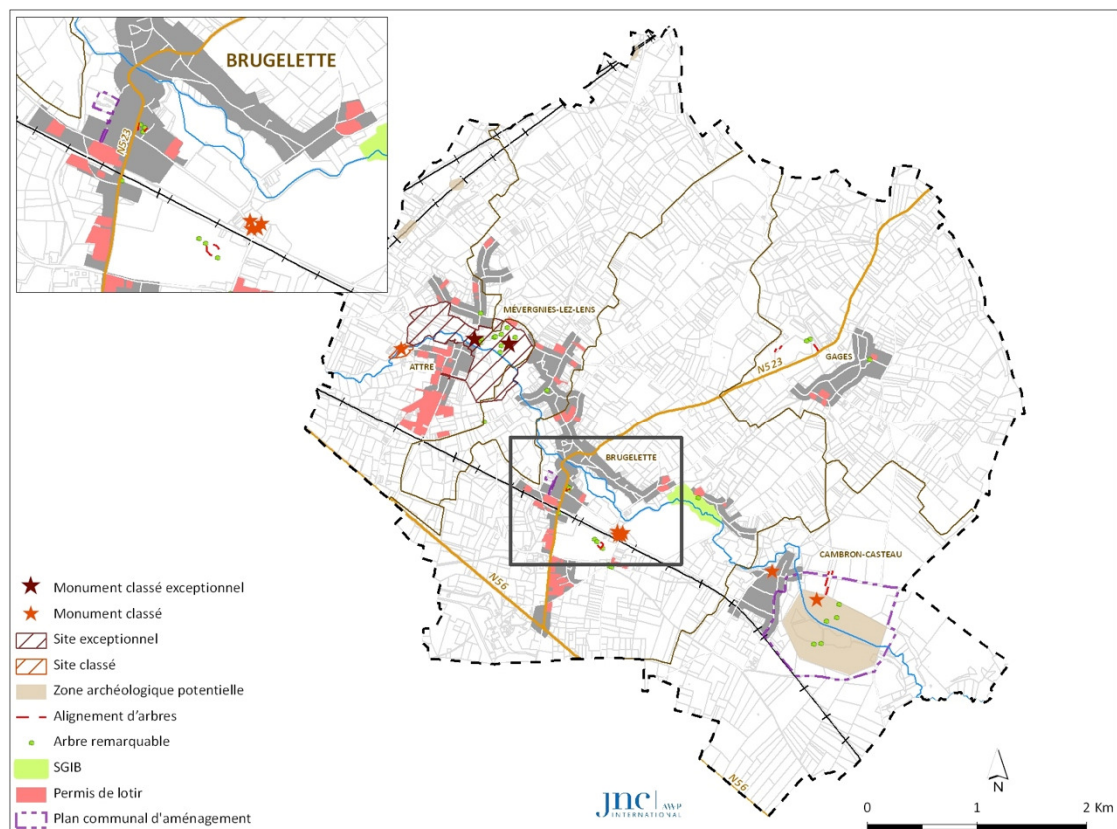


Figure 123: Situation juridique de la commune de Brugelette (JNC AWP) – voir carte A1

IV.2 Moyens humains et financiers de la commune

IV.2.1 Composition du collège communal 2013-2018



André DESMARLIERES

Bourgmestre

Attributions :

- Administration générale - Finances - Police - État civil
- Économie et commerce
- Plan HP
- Bien-être animal
- Affaires sociales.



Didier STREBELLE

Premier Echevin

Attributions :

- Travaux publics
 - Urbanisme et environnement
 - Développement rural
 - Bâtiments communaux et logement
 - Mobilité
- Cimetières.



Isabelle LIEGEOIS

Deuxième Echevin

Attributions :

- Enseignement – Jeunesse – Culture – Accueil Temps Libre
- Bibliothèque
- Agriculture
- Aménagements et déplacements.



Marcel LUMEN (remplaçant Jeanine Délégnes depuis septembre 2015)

Troisième Echevin

Attributions :

- Sport
- Santé - Petite enfance
- Tourisme - Fêtes et cérémonies - Jumelage
- Conseil des aînés – 3^{ème} âge.



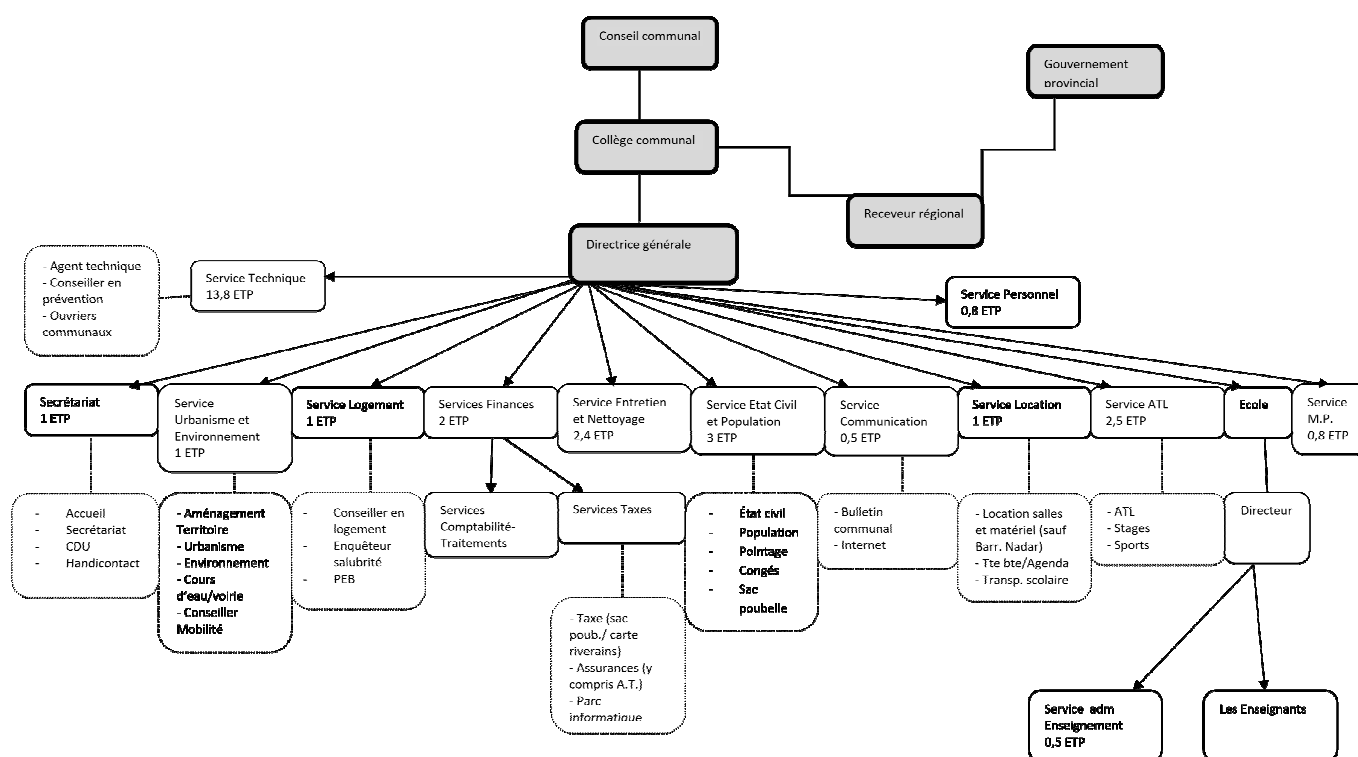
Raoul ROLIN

Président du CPAS

IV.2.2 Liste des conseillers communaux complétant le collège

- Claude FORTEZ (Brugelette) ;
- Géry PATERNOTTE (Mévergnies) ;
- Freddy LEBLON (Cambron-Casteau) ;
- Ginette RENARD (Cambron – Casteau) ;
- Martine SCULIER (Brugelette) ;
- Xavier COENEN (Gages) ;
- Jean-Marie BAUDUIN (Brugelette) ;
- Cristel LE MAIRE (Brugelette) ;
- Michel LIMBOURG (Brugelette).

IV.2.3 Organigramme des services



IV.2.4 Capacité d'emprunt de la commune

Possibilités d'emprunt auprès de BELFIUS, banque et assurances, sur base d'excédent de recettes :

Durée (ans)	Taux indicatif (%)	Pouvoir d'emprunt
20	1,183	33.030.000,00
15	1,181	25.490.000,00
10	1,177	17.480.000,00
5	1,164	9.000.000,00

IV.2.5 Propriétés publiques

La commune et le CPAS sont propriétaires de peu de terrains avec respectivement 22,3 ha et 14,6 ha.

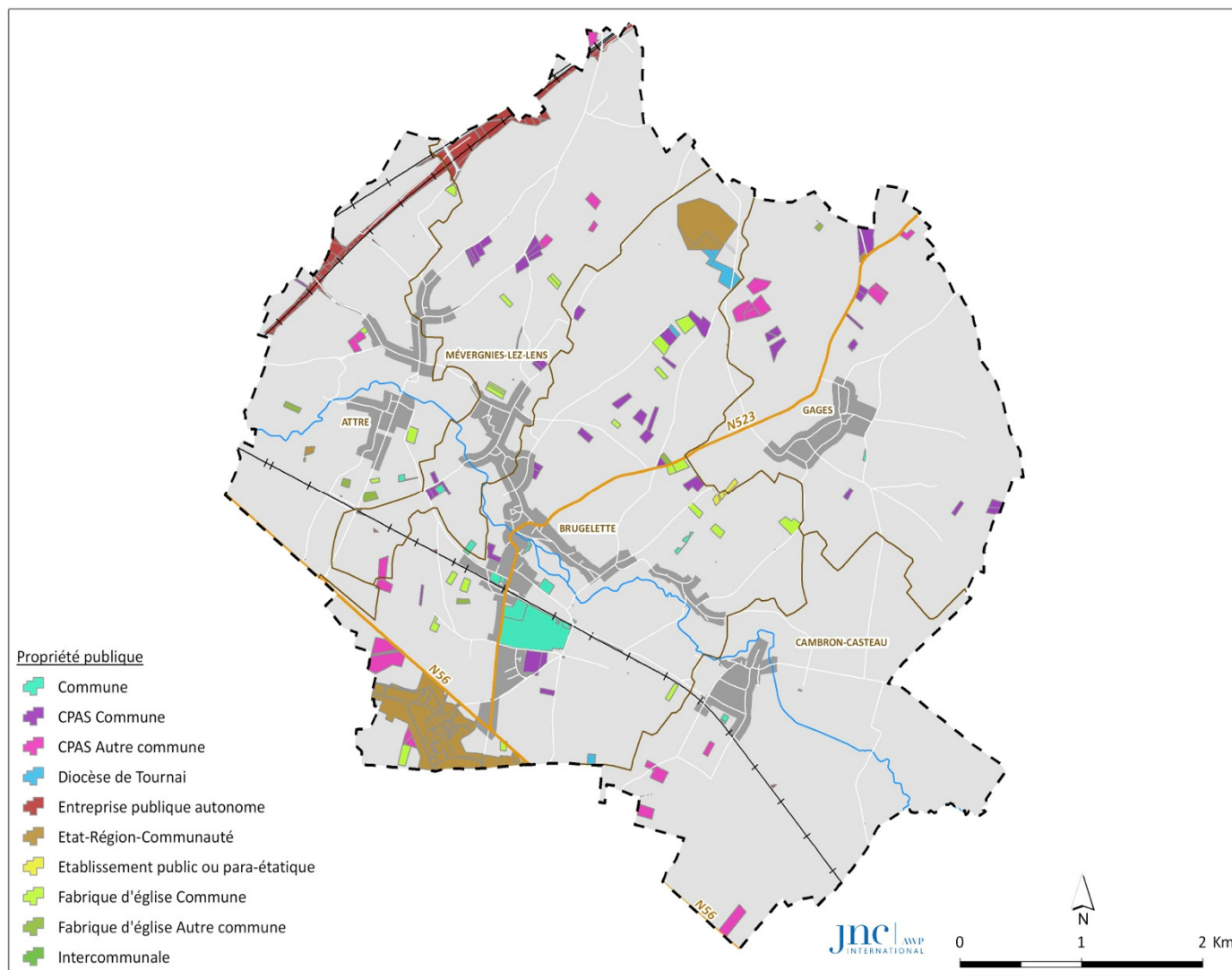


Figure 124: Localisation des propriétés publiques au sein de la commune (Matrice cadastrale)

V. Bibliographie

- www.belgacom.be
- www.brugelette.be, site internet officiel de la commune de Brugelette
- www.brugelette-initiative.be
- <http://carto1.wallonie.be>
- <http://www.choq.be/fr/>
- <http://cytisecommunes.gedap.be>
- <http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/default.asp>
- www.econet.ulg.ac.be
- www.environnement.wallonie.be
- www.etat.environnement.wallonie.be
- www.formation-tourisme.be
- <http://freepages.genealogy.rootsweb.ancestry.com/~delcadan/popp/pdf/brugelette.pdf>
- www.geoportail.wallonie.be
- www.google.be/streetview
- www.hainaut-developpement.be
- www.ideta.be
- www.institut-destree.org
- www.iweps.be
- www.leforem.be
- www.leguidevlan.be/flippbooks/Chievres/#/1/
- www.natura2000.wallonie.be
- www.spw.wallonie.be
- <http://statbel.fgov.be>
- www.visitwapi.be
- <http://webgisdgo4.spw.wallonie.be>
- Wallonie picarde – Guide Touristique 2013, Maison du Tourisme de la Wallonie picarde, 2013
- Bibliothèque Royale de Belgique
- Carte de Cabinet de Ferraris, 1780
- Carte hydrogéologique de Wallonie : Notice explicative, Blicquy-Ath (38/5-6), SPW-DGO3, 2008
- Carte hydrogéologique de Wallonie : Notice explicative, Lens-Soignies (38/7-8), SPW-DGO3, 2006
- Communes de Belgique : Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, Crédit Communal de Belgique, 1983
- Contrat de rivière Dendre, 2010

- Diagnostic territorial de la Wallonie, CPDT, 2011
- Documents et données fournis par l'Administration communale
- État des lieux socio-économique de la Wallonie picarde, LeForem, 2011
- Les indicateurs clés de l'environnement wallon 2012, SPW, 2012
- Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique, 1988
- Plan Communal de Mobilité de Brugelette, EGIS Mobilité, 2008
- Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT (sous la Direction de C. Feltz), MRW-DGATLP, 2004
- Tableau de bord de l'environnement wallon, SPW, 2010
- Données du Cadastre
- Données d'ELIA, 2013
- Données du FOREM
- Données de Fluxys, 2013
- Données de l'INS
- Données de l'INASTI
- Données d'IPALLE, 2013
- Données de l'ONEM
- Données de l'OTAN
- Données du MET
- Données de comptage de la SNCB, 2013
- Données de la SPF Mobilité et Transport
- Données de la SPW-DGO3
- Données de la SWDE, 2013
- Données du TEC Hainaut, 2013
- Plans photographiques numériques communaux, SPW, 2012
- Observations de terrain, JNC AWP

VI. Annexes

VI.1 Liste des abréviations

A21L	Agenda 21 local
A.R.	Arrêté Royal
A.M.	Arrêté Ministériel
ADESA	Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents
ASBL	Association Sans But Lucratif
CATU	Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme
CCATM	Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
CPDT	Conférence Permanente du Développement Territorial
CPAS	Centre Publics d'Action Sociale
CR	Contrat de rivière
CRAT	Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
CWATUPE	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
CWEDD	Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable
DGATLP	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
DGO1	Direction Générale Opérationnelle 1 – Routes et bâtiments
DGO2	Direction Générale Opérationnelle 2 – Mobilité et voies hydrauliques
DGO3	Direction Générale Opérationnelle 3 – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
DGO4	Direction Générale Opérationnelle 4 – Aménagement du territoire, logement, patrimoine, énergie
DGO5	Direction Générale Opérationnelle 5 – Pouvoirs locaux, action sociale et santé
DGO6	Direction Générale Opérationnelle 6 – Economie, emploi, Formation, Recherche
EH	Equivalent-habitant
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
GES	Gaz à Effet de Serre
GR	Sentiers de Grande Randonnée
HORECA	Hôtellerie Restauration Cafés
ICEDD	Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable
IGN	Institut Géographique National
INASTI	Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

INS	Institut National de la Statistique
IPMB	Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique
IWEPS	Institut Wallon de l’Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
JNC AWP	JNC Agence Wallonne du Paysage
MAE	Mesures agro-environnementales
MCA	Maison Culturelle d’Ath
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODR	Opération de Développement Rural
ONE	Office de la Naissance et de l’Enfance
ONSS	Office National de sécurité sociale
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCA	Plan communal d'Aménagement
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
PCGE	Plan Communal Général d'Egouttage
PCM	Plan Communal de Mobilité
PGDA	Programme de Gestion Durable de l’Azote
PICC	Plan Informatique de Cartographie Continue
PIP	Périmètre d’Intérêt Paysager
PLI	Plan de localisation informatique
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PNPC	Parc Naturel du Pays des Collines
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRE	Périmètre de Reconnaissance Économique
PWDR	Programme Wallon de Développement Rural
RAVeL	Réseau Autonome de Voies Lentes
RCU	Règlement Communal d'Urbanisme
RGBSR	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
RIS	Revenu d'Intégration Sociale
RUE	Rapport Urbanistique et Environnemental
RW	Région wallonne
SAR	Site A Réaménager
SAU	Surface Agricole Utilisée
SDER	Schéma de Développement de l'Espace Régional
SGIB	Site de Grand Intérêt Biologique

SHAPE	Supreme Headquarters Allied Powers Europe
SIG	Système d'information Géographique
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges
SPF	Service Public Fédéral
SPW	Services Public Wallonie
TGV	Train à Grande Vitesse
TPE	Très Petite Entreprise
UCL	Université Catholique de Louvain
UE	Union Européenne
WAPI	Wallonie picarde
ZACC	Zone d'Aménagement Communal Concerté
ZPU	Zone Protégée en matière d'Urbanisme

VI.2 Liste des arbres remarquables

Liste des arbres référencés par la Région Wallonne sur la commune de **Brugelette**

1. Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>)	Brugelette : RUE DE SILLY, 44	circ : 350cm	hauteur : 28m	en : 1992
2. Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Brugelette : AVENUE DU CHATEAU	circ : 650cm	hauteur : 35m	en : 2007
3. Chêne pédonculé 'Strypemonde' (<i>Quercus robur</i>)	Brugelette : AVENUE DU CHATEAU	circ : 85cm	hauteur : 6m	en : 2007
4. Erable sycomore 'Leopoldii' (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	Brugelette : AVENUE DU CHATEAU	circ : 251cm	hauteur : 25m	en : 2007
5. Févier à trois épines var. inermis (<i>Gleditsia triacanthos</i>)	Brugelette : AVENUE DU CHATEAU	circ : 198cm	hauteur : 25m	en : 2007
6. Frêne pleureur (<i>Fraxinus excelsior</i>)	Brugelette : GRAND PLACE	circ : 155cm	hauteur : 17m	en : 1992
7. Hêtre commun (<i>Fagus sylvatica</i>)	Brugelette : RUE DU MARECHAL	circ : 219cm	hauteur : 19m	en : 1992
8. Hêtre commun (<i>Fagus sylvatica</i>)	Brugelette : PLACE DE KEYSER	circ : 292cm	hauteur : 21m	en : 1992
9. Hêtre pleureur (<i>Fagus sylvatica</i>)	Brugelette : RUE DE SILLY, 44	circ : 353cm	hauteur : 26m	en : 1992
10. If commun (<i>Taxus baccata</i>)	Brugelette : GRAND CHEMIN, 7	circ : 175cm	hauteur : 8m	en : 1996
11. Marronnier d'Inde (<i>Aesculus hippocastanum</i>)	Brugelette : CHEMIN DU CADET - lieu-dit "CROIX DU CADET"	circ : 273cm	hauteur : 25m	en : 1992
12. Marronnier d'Inde (<i>Aesculus hippocastanum</i>)	Brugelette : AVENUE DU CHATEAU	circ : 563cm	hauteur : 36m	en : 1992
13. Marronnier d'Inde (<i>Aesculus hippocastanum</i>)	Brugelette : RUE DE L'ABBAYE	circ : 393cm	hauteur : 16m	en : 1992
14. Mûrier blanc (<i>Morus alba</i>)	Brugelette : AVENUE DU CHATEAU	circ : 140cm	hauteur : 0m	en : 2007
15. Orme des montagnes pleureur (<i>Ulmus glabra</i>)	Brugelette : AVENUE GABRIELLE PETIT, 2	circ : 200cm	hauteur : 9m	en : 1992
16. Platane d'Orient (<i>Platanus orientalis</i>)	Brugelette : RUE DE L'ABBAYE	circ : 627cm	hauteur : 26m	en : 1992
17. Platane d'Orient (<i>Platanus orientalis</i>)	Brugelette : RUE DE L'ABBAYE	circ : 635cm	hauteur : 27m	en : 1992
18. Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Brugelette : CHEMIN DU CADET - lieu-dit "CROIX DU CADET"	circ : 252cm	hauteur : 25m	en : 1992
19. Sapin de Vancouver (<i>Abies grandis</i>)	Brugelette : CHEMIN DU CADET - lieu-dit "LES CARMES"	circ : 222cm	hauteur : 24m	en : 1992
20. Sequoia géant (<i>Sequoiadendron giganteum</i>)	Brugelette : CHEMIN DU CADET - lieu-dit "LES CARMES"	circ : 480cm	hauteur : 23m	en : 1992
21. Sophora du Japon (<i>Sophora japonica</i>)	Brugelette : GRAND PLACE	circ : 250cm	hauteur : 25m	en : 1992
22. Thuya géant 'Zebrina' (<i>Thuja plicata</i>)	Brugelette : AVENUE DU CHATEAU	circ : 260cm	hauteur : 24m	en : 1992
23. Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)	Brugelette : AVENUE DU CHATEAU	circ : 339cm	hauteur : 25m	en : 2007
24. Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)	Brugelette : AVENUE DU CHATEAU	circ : 342cm	hauteur : 25m	en : 2007
25. Tilleul argenté (<i>Tilia tomentosa</i>)	Brugelette : RUE BLANCHE	circ : 210cm	hauteur : 10m	en : 1992
26. Tilleul argenté (<i>Tilia tomentosa</i>)	Brugelette : CHEMIN DU CADET - lieu-dit "LES CARMES"	circ : 321cm	hauteur : 25m	en : 1992
27. Tilleul argenté (<i>Tilia tomentosa</i>)	Brugelette : RUE DE L'ABBAYE	circ : 540cm	hauteur : 21m	en : 1992
28. Tilleul de Hollande (<i>Tilia x europaea</i>)	Brugelette : CHEMIN DU CADET - lieu-dit "CROIX DU CADET"	circ : 240cm	hauteur : 29m	en : 1992
29. Tilleul de Hollande (<i>Tilia x europaea</i>)	Brugelette : CHEMIN DU CADET - lieu-dit "CROIX DU CADET"	circ : 322cm	hauteur : 25m	en : 1992
30. Tilleul de Hollande (<i>Tilia x europaea</i>)	Brugelette : RUE SAINT-GERVAIS	circ : 214cm	hauteur : 15m	en : 1992
31. Tilleul de Hollande (<i>Tilia x europaea</i>)	Brugelette : GRAND PLACE	circ : 185cm	hauteur : 21m	en : 1992
32. Tilleul de Hollande (<i>Tilia x europaea</i>)	Brugelette : RUE DE L'ABBAYE	circ : 513cm	hauteur : 38m	en : 1992
33. Tulipier de Virginie (<i>Liriodendron tulipifera</i>)	Brugelette : RUE DE L'ABBAYE	circ : 311cm	hauteur : 29m	en : 1992

http://www.hainaut.be/carto_arbres/fulls 1

VI.3 Situation de pouvoir d'emprunt



Belfius Banque SA
Boulevard Paulsen 45 – 1000 Bruxelles
SIREN 022211111 – N° de RCS 022211111
RPM Bruxelles – 1501 BEE 1502 0004 BEE
App. d'identification 3202A n° 019465

SITUATION DE POUVOIR D'EMPRUNT

LEER

- Commune :	BRUGELETTE
- Matricule :	090-1513100-47
- Cpte courant :	BE40 0910 0036 2363
- Situation établie le :	18/11/2016

I. Prévisions de recettes

- Fonds des communes	:	1.062.606,07	
- Add. précompte immobilier nombre (0)	:	636.216,00	
- Additionnels IPP taux (0%)	:	1.210.455,06	
- Add. taxe circulation	:	48.561,97	
- Subv. fonctionnement écoles	:	70.000,00	
Total	:	3.029.839,09	X 90%
			(1) X 90%
			2.726.905,58 (1)
			2.454.215,02 (2)

II. Prévisions de dépenses

- Intérêts d'emprunts (*) jusqu'au 31/12/1305	:	72.053,97	
- Tranches d'emprunts (*)	:	311.110,92	
Total	:		583.164,39 (3)

(*) Y compris éventuellement les charges des prêts contractés par les régies communales et les charges des prêts garantis par la commune.

III. Excédent de recettes après avoir tenu compte d'une marge pour les fluctuations éventuelles du taux d'intérêt (2) - (3)

2.071.050,63	X 90%	1.863.945,57	(4)
--------------	-------	--------------	-----

IV. Pourcentage d'engagement (3):(1)

14%

V. Possibilités d'emprunt sur base d'excédent de recettes (4)

Durée (ans)	Taux indicatif (%)	Pouvoir d'emprunt
20	1,183	33.030.000,00
15	1,181	25.490.000,00
10	1,177	17.400.000,00
5	1,164	9.000.000,00

Ce pouvoir d'emprunt a été établi en tenant compte des modalités de base (révision triennale du taux, imputation semestrielle des intérêts et amortissement annuel du capital), aux taux en vigueur au jour du calcul.

VI.4 Liste des cartes

Carte A4

Carte n°1 : Noyaux bâti

Carte n°2 : Relief

Carte n°3 : Géologie

Carte n°4 : Hydrologie

Carte n°5 : Zones à risques

Carte n°6 : Structure naturelle

Carte n°7 : Intérêt paysager

Carte n°8 : Mobilité

Carte n°9 : Patrimoine bâti

Carte n°10 : Offre scolaire

Carte A1

Carte n°1 : Occupation du sol

Carte n°2 : Localisation des noyaux bâtis, des principaux espaces publics et équipements

Carte n°3 : Patrimoine communal bâti et non bâti

Carte n°4 : Infrastructures techniques

Carte n°5 : Situation de droit